

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt et unième séance – Mercredi 3 novembre 2004, à 17 h

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Marie-Thérèse Bovier, Linda de Coulon, Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Bérengère Rosset, MM. Eric Rossiaudet Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2004, à 17 h et 20 h 30, et samedi 13 novembre 2004, à 8 h et 10 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je voudrais annoncer que la séance de la commission sociale et de la jeunesse de ce jeudi doit malheureusement être reportée. En effet, je partirai pour le séminaire annuel du Conseil administratif plus tôt que prévu et je ne pourrai donc pas assister à cette séance, où ma présence était requise. Je vous prie de m'en excuser. Nous avons téléphoné à la plupart des commissaires. Je crois que seuls deux ou trois d'entre eux n'ont pu être prévenus et je les prie donc de prendre note de ce report. Avec M<sup>me</sup> Johner, présidente de la commission, nous allons tâcher de fixer une autre date.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, j'ai trois communications à faire. Premièrement, je rappelle que ce soir, à 19 h, le bureau et les chefs de groupe sont convoqués à la salle Nicolas-Bogueret pour une séance de quelques minutes.

Deuxièmement, je rappelle que les rapports sur le budget doivent être remis au Secrétariat du Conseil municipal au plus tard lundi prochain, 8 novembre.

Dernière communication: les conseillers municipaux qui désirent participer à la répétition des chants de l'Escalade, pour notre cérémonie du 4 décembre prochain, sont invités ici, dans cette salle, à 19 h 45, sous la direction de M<sup>me</sup> Kraft-Babel et de M. Alain Marquet.

Enfin, je tiens à saluer la présence, à la tribune du public, de quelques élèves du collège Nicolas-Bouvier, qui viennent assister à nos débats. Nous sommes très heureux d'accueillir ces jeunes et futurs citoyens, ainsi que leur professeur, M. Thierry Piguet. (*Applaudissements.*)

## 3. Questions orales.

**M. Pierre Muller, maire.** Hier, une question concernant la loge de Pré-Picot m'a été posée par M. le conseiller municipal Ducret. Il n'est malheureusement pas encore là, mais je lui réponds quand même. Ce bâtiment a été loué à

M. Charles Love et M<sup>me</sup> Sylvie Berchten pour dix ans, à partir du 1<sup>er</sup> août 1998. Il y avait une contrepartie à cette location, qui consistait en la remise en état de l'immeuble. Le Conseil administratif a souhaité reprendre la gestion directe de cette petite maison dite de Pré-Picot, et cela s'est fait le 1<sup>er</sup> février 2004. Depuis lors, ce bâtiment est loué à la société Reuters pour un prix de 2800 francs par mois. Je précise que cette construction, qui est un trois pièces et demie, a une surface de 79 m<sup>2</sup>, avec une véranda et un petit jardin de 400 m<sup>2</sup>. Dont acte!

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je réponds à la question de M. Marquet concernant les panneaux d'affichage, qui doivent se trouver à 3 m du bord de la chaussée. Monsieur Marquet, le 19 avril 2000, j'ai écrit à M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat, pour l'informer que le concept global de la Société générale d'affichage (SGA) était à l'étude et que nous examinions l'implantation de tous les panneaux. Suite à la décision des tribunaux valaisans dans l'affaire Placanda, je lui demandais la chose suivante: «Nous souhaiterions obtenir de votre part la confirmation que votre département, suivant notamment en cela les instructions du Département fédéral de justice et police, continuera à faire montre d'une certaine souplesse dans l'application de l'article 97, alinéa 2, de la loi sur la circulation routière.» N'ayant pas reçu de réponse, j'ai relancé M. Ramseyer le 21 juin en lui rappelant que le groupe de travail Ville de Genève était en train d'étudier le concept d'affichage et l'implantation des supports. Le 6 juillet 2000, M. Ramseyer me répondait: «En conséquence, mon département va prochainement définir les quelques exceptions qui pourraient éventuellement être admises en la matière.» J'ai réécrit à M. Ramseyer le 30 août pour lui dire que son explication ne nous suffisait pas, que nous voulions plus de précisions par rapport à notre concept global, en lui rappelant notamment qu'un de ses collaborateurs faisait partie du groupe de travail Ville de Genève.

M. Ramseyer a donc répondu le 20 octobre 2000: «Sur proposition de la SGA, un de mes collaborateurs s'est récemment rendu à Lausanne aux fins d'apprécier sur le terrain un exemple de réalisation achevée du nouveau concept d'affichage public élaboré par cette société. Il est ressorti de cette visite que la réalisation d'un tel concept en Ville de Genève est globalement possible dans le respect des buts de sécurité routière visés par la LCR et l'OCR.» Il me confirmait ensuite que nous pouvions continuer l'examen du concept global et que M. Christophe Siegrist, secrétaire adjoint au département de justice et police, était à la disposition du groupe de travail pour examiner toutes ces questions.

Dès ce moment-là, j'avais donc le feu vert de M. Ramseyer. Comme nous avons déjà terminé l'examen du concept d'implantation de tous les panneaux d'affichage, la réalisation a ensuite commencé, avec l'accord du département cantonal.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je réponds tout d'abord à M. Bonny, qui a interpellé le Conseil administratif concernant des néons qui s'accumuleraient dans les écoles. Monsieur Bonny, vous vous interrogez sur la politique mise en oeuvre, en disant que votre fibre écolo en était quelque peu heurtée. J'ai le plaisir de pouvoir vous rassurer, Monsieur Bonny, vos préoccupations écologiques étant aussi les nôtres. En réalité, ce ne sont pas des néons, d'après ce que le Service de l'énergie m'indique, mais des tubes TL. Ceux-ci, qui sont en service un peu partout dans l'administration, sont récoltés selon une procédure spéciale du fait qu'il s'agit de déchets spéciaux, puisque ces tubes contiennent un gaz et une poudre toxiques. Vous avez parlé des écoles: nous avons une convention avec les concierges, dans chaque école, qui sont chargés de stocker ces tubes TL. Quand il y en a un nombre suffisant, ils contactent le Service de l'énergie, lequel vient les prendre et les amène à la Voirie, qui les livre à une société spécialisée. Ce système de ramassage fonctionne très bien et je me suis renseigné sur les interventions récentes: la semaine passée, le Service de l'énergie a récolté des tubes dans deux écoles et, cette semaine, il va passer dans une autre école. Au lieu d'appeler le Service de l'énergie chaque fois qu'il y a un tube à changer, nous avons préféré favoriser le stockage des tubes et tout se passe bien entre les différents concierges et le service concerné.

J'ai une deuxième réponse. Hier, j'avais indiqué, suite à une question de M. Maudet sur la *Broken Chair*, que celle-ci devait faire l'objet d'une discussion aujourd'hui même au Conseil administratif. Nous avons eu cette discussion et je crois pouvoir dire, sans trahir les secrets de notre délibération, que les avis sont partagés. Nous avons donc convenu de poursuivre la discussion. D'ores et déjà, je puis vous dire que cela ne remet pas du tout en cause le projet d'aménagement de la place des Nations, puisque le plan autorisé inclut l'installation de la *Broken Chair* et qu'il est même prévu de consolider le sol pour pouvoir accueillir, le cas échéant, cette installation, vu son poids. Nous avons décidé, ce matin, de procéder à des montages en trois dimensions, pour avoir une meilleure perception du mariage de cette œuvre un peu particulière avec l'aménagement contemporain et plutôt minimaliste de la place. Si nous arrivons à convaincre la majorité que ces projets se marient bien, malgré l'échelle un peu différente entre l'aménagement et l'œuvre en question, nous pourrons vous rassurer, dans le sens que j'ai déjà indiqué hier à la suite de votre question.

**4. Motion de M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un Musée des cultures qui ne fasse pas un pli» (M-482)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant, d'une part:

- le rejet par le peuple, lors du référendum du 2 décembre 2001, du projet de Musée d'ethnographie à la place Sturm;
- la volonté affichée par plusieurs formations politiques genevoises de voir cependant aboutir à terme un nouveau projet de Musée des cultures;
- les difficultés, voire les impossibilités, qui grèvent les différentes variantes d'emplacement étudiées à ce jour (école Carl-Vogt, esplanade des Vernets, etc.),

considérant, d'autre part:

- le souhait exprimé à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal de voir ce nouveau musée s'installer sur la rive droite, moins dotée en équipements culturels que la rive gauche, et si possible dans la zone des organisations internationales (Petit-Saconnex);
- le départ prochain de l'actuelle poste et centre de tri de Montbrillant, dont l'activité sera déplacée à Fribourg;
- le potentiel considérable de ce bâtiment: surface de plus de 28 000 m<sup>2</sup>, parking public proche de tous les transports en commun, proximité de la gare et des voies CFF, rampes d'accès accessibles aux véhicules lourds, importantes surfaces de stockage, hauteur de plafond pouvant atteindre 6 m, etc.,
- le gisement d'économies réalisables en concentrant dans ce bâtiment les dépôts de collections et pièces du Musée d'ethnographie actuellement placés
- faute de mieux – aux Ports-Francis;
- l'intérêt que présente une telle reconversion de ce bâtiment, en termes financiers (coûts moindres que pour une construction pure), techniques, architecturaux, urbanistiques, écologiques, et au plan de la vie de quartier;
- la proximité géographique des Ateliers d'ethnomusicologie (sis au passage des Alpes),

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1695.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier très rapidement, et notamment sous les angles financier, technique et du développement durable, la faisabilité de la réalisation du Musée des cultures de Genève dans le bâtiment du centre de tri postal de Montbrillant.

**M. Pierre Maudet (R).** Avec cette motion, nous souhaitons relancer, nous radicaux, le débat sur le Musée des cultures. Certains autour de moi se demandaient pourquoi nous abordions ce point maintenant. Monsieur le président, vous l'avez dit hier, mais je le répète: le traitement de ce point a été avancé à la demande de M. Mugny, qui sera absent en deuxième partie de soirée. Mais rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, le débat ne devrait pas être bien long, car j'ose espérer que cette motion sera renvoyée en commission. Nous souhaitons en effet pouvoir traiter plus longuement en commission de cette excellente motion et nous ne doutons pas que ce Conseil se ralliera à notre souhait.

Permettez-moi quand même de développer quelques arguments, avant d'entendre le magistrat sur ce sujet. Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, qu'il y a trois ans, quasiment jour pour jour, les citoyens de la Ville de Genève étaient appelés à voter sur le précédent projet de musée d'ethnographie... (*Remarque.*) Ce n'était pas grâce aux radicaux, en effet, puisque le Parti radical était le seul parti de droite à avoir soutenu le projet de la place Sturm. En l'occurrence, ce projet a été refusé en votation populaire et renvoyé à son expéditeur. Mais, à l'époque, tous les groupes politiques s'étaient retrouvés pour dire que ce n'était pas le principe d'un Musée d'ethnographie, ou d'un Musée des cultures, qui était en cause, mais bel et bien l'emplacement choisi et les diverses contingences matérielles. Un consensus assez large, dans cette enceinte et au sein des partis politiques, s'était fait autour de l'idée que Genève avait droit à un Musée des cultures, à un Musée d'ethnographie digne de ce nom, pour accueillir et valoriser les collections importantes que l'ethnologie genevoise a pu réunir au cours des années.

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui? Le magistrat y reviendra dans un instant. Un certain nombre de projets ont été développés, un certain nombre d'idées ont été lancées, idées qui ont été reprises au sein de différents groupes de travail, mais il est vrai que le dossier du Musée d'ethnographie nous a un peu échappé, ici dans cette enceinte, et que nous l'avons laissé au magistrat. Nous souhaitons ce soir, nous radicaux, reprendre la main, en posant deux questions essentielles. Premièrement, nous voulons tomber les masques et savoir si, dans ce Conseil municipal, il y a réellement une majorité claire en faveur du Musée d'ethnographie, car pour notre part nous en doutons. Notre position, elle, est sans ambiguïté: nous sommes favorables à ce musée depuis le début et nous avons soutenu le projet de la place Sturm en 2001. Même si nous n'étions pas d'accord sur tous les contours

du projet, nous pensions qu'il avait le mérite d'exister et qu'il fallait enfin aller de l'avant, parce que à trop discuter on ne fait jamais rien! Le premier objectif de cette motion est donc de savoir si, dans cette enceinte, il se trouve une majorité pour faire de ce musée une priorité. C'est la première question.

La deuxième question, Mesdames et Messieurs, est: comment le faire? En d'autres termes, où, selon quelles contingences, avec quel calendrier? Veut-on repartir de zéro ou veut-on au contraire – et c'est la proposition que nous faisons ce soir, car on ne peut pas discuter dans l'abstrait, il faut également discuter sur des objets concrets – saisir l'opportunité qui s'offre au centre de tri postal de Montbrillant? Vous aurez lu dans les considérants qu'il y a 28 000 m<sup>2</sup> de surface utilisable, que les volumes en hauteur sont extrêmement intéressants, que les capacités d'entreposage sont aussi intéressantes et permettraient sans doute de réaliser des économies par rapport à l'entreposage actuel des collections aux Ports-Francis.

Nous vous proposons donc de nous concentrer sur un projet rapidement réalisable, qui respecterait également des critères de développement durable expliqués dans la motion, et d'installer le Musée d'ethnographie, le Musée des cultures au centre de tri postal de Montbrillant, lequel va changer d'affectation, comme vous le savez, puisque la Poste recentre ses activités de tri à Fribourg. Ce projet pourrait être réalisé rapidement et à moindre coût, puisque le bâtiment nécessiterait, certes, certains aménagements, mais sans reprise trop poussée de l'enveloppe.

Nous pensons également que dans ce quartier sous-doté...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Maudet. Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien que vous fassiez moins de bruit et que vous écoutiez l'orateur, ne serait-ce que par politesse!

*M. Pierre Maudet.* Je vous remercie, Monsieur le président. Je disais qu'un autre argument qui plaide en faveur de ce projet est son emplacement géographique, dans un quartier sous-doté en équipements culturels, mais surtout proche des organisations internationales. A l'époque, c'était un des arguments du Parti démocrate-chrétien, qui soulignait à juste titre que le Musée d'ethnographie, le Musée des cultures s'inscrivait dans la vocation cosmopolite de Genève, dans la vocation de la Genève internationale et qu'il serait à sa place près de l'ONU et des organisations internationales. C'est précisément un argument à l'appui de la proposition que nous vous faisons ce soir.

Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, un autre argument est l'argument financier. Ce projet offre sans doute un gisement d'économies, bien que cela reste à étudier, en termes d'entreposage des collections, voire de capacité à accueillir d'autres collections. A cet égard, dans les projets évoqués jusqu'ici, on a rarement envisagé des espaces polyvalents permettant d'accueillir des collections que nous n'aurions pas nous-mêmes. Enfin, comme indiqué dans la motion, citons la proximité avec les Ateliers d'ethnomusicologie, qui développent juste à côté des activités tout à fait intéressantes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce soir nous voulons reprendre la main, reprendre le débat et nous vous invitons vivement à renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, pour pouvoir en débattre sur le fond et la forme, pour pouvoir donner un signal clair au conseiller administratif en charge de ce dossier, sans tabou, sans préalable ni exclusive. Je le répète, si nous renvoyons cette motion en commission, cela n'exclut évidemment pas les autres projets. Mais, pour notre part, nous radicaux, nous ne croyons pas beaucoup ni au projet de l'esplanade des Vernets qui a été évoqué dans la presse, ni au projet Carl-Vogt, sur le site actuel du musée, pour des raisons évidentes d'espace, de volume, de coût et d'affectation du bâtiment. Nous vous invitons donc à renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, où nous nous réjouissons de reprendre ce débat.

#### *Préconsultation*

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je préfère prendre la parole en début de débat, ne serait-ce que parce que cela permettra de cadrer un peu la discussion. Premièrement, s'il y a un point sur lequel je peux suivre totalement M. Maudet, c'est sur la nécessité de trouver une majorité confortable. Je l'avais dit lors d'interviews l'été dernier: si nous ne parvenons pas à trouver une très forte majorité, nous n'aurons aucune chance de réaliser ce musée, sachant qu'il y a un certain nombre de personnes, à l'extérieur de ce parlement, qui s'y opposeront pour une raison ou pour une autre. Il nous faut donc partir avec une très forte majorité, sinon cela n'aurait pas de sens.

Le deuxième élément à prendre en compte, avant d'en venir à la proposition du groupe radical proprement dite, c'est le calendrier. Mesdames et Messieurs, vous savez que nous avons présenté, au printemps dernier, une douzaine de projets, dont celui de Carl-Vogt. Vous en avez eu des copies et nous avons ouvert un site internet où les gens pouvaient s'exprimer. Malheureusement, nous n'avons obtenu que quatorze réponses, dont on peut considérer qu'aucune n'a été une révélation. A fin septembre, M. Christian Ferrazino et moi-même avons eu une réunion avec MM. Hug et Chobaz, pour l'Association des communes genevoises,

et MM. Beer et Moutinot, pour le Canton, entourés d'un certain nombre de fonctionnaires. Nous nous sommes ralliés à un projet – sur lequel je vais revenir rapidement du point de vue du contenant – que nous avons décidé de présenter en même temps au Grand Conseil et au Conseil municipal. Il y aura donc une présentation formelle devant votre Conseil du projet retenu par les délégués des différentes instances politiques genevoises, en janvier ou en février 2005. En décembre 2004, nous finirons le travail sur le contenu, pour lequel nous avons souhaité une validation internationale. Si la démocratie est lente dans une collectivité locale, elle est encore plus lente quand on passe au niveau international et nous n'aurons cette validation que le 3 ou le 4 décembre. Ensuite, il faudra l'intégrer dans le projet que nous avons conçu et c'est pourquoi la présentation du contenu aura lieu en janvier, voire plutôt en février 2005. Sur le fond, vous en avez déjà eu des échos, mais nous tenions à ce que, du point de vue scientifique, le contenu tienne la route, au-delà du débat politique.

Pour le contenant maintenant, nous avons eu quelques hésitations entre le site de Carl-Vogt – où il avait été question soit de maintenir le bâtiment actuel, soit de le démolir et de reconstruire un nouveau bâtiment – et un autre lieu, qui aurait été vierge et dépourvu des contraintes de l'ancien bâtiment, à savoir l'esplanade des Vernets. On nous a reproché ces hésitations, ces atermoiements, mais c'était la moindre des choses que de voir si, par rapport au projet initial, un autre rencontrait moins de résistance. Vous avez appris, dans les jours qui ont suivi la présentation du projet Carl-Vogt, que des gens se sont précipités pour annoncer un référendum, même si le bâtiment actuel ne présente pas une grande qualité patrimoniale. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai tendance à dire que, dans cette ville, on est confronté à une horde de taxidermistes chaque fois qu'on veut construire quelque chose! Mais c'est là un autre débat que je ne vais pas entamer ce soir. Reste qu'un référendum contre une démolition aboutit généralement en votation populaire et c'est pourquoi – j'en reviens à mon thème de départ – il faut partir avec une majorité très large pour espérer aboutir.

Avant de passer au fond de la motion, je dirai un mot sur les économies dont a parlé M. Maudet. Par rapport au projet de la place Sturm évalué à 110 millions de francs, nous sommes arrivés à un projet de 60 millions. En fait, nous avons fait un peu l'inverse de ce qui se fait d'habitude. Au lieu de recenser tous les besoins ou toutes les envies des promoteurs du musée pour arriver, ensuite, au projet le plus cher possible, nous sommes partis du montant qu'il nous semblait raisonnable d'investir dans un tel musée, en nous disant que nous allions essayer d'adapter le programme à ce budget de 60 millions tout compris. Or, à Montbrillant, une estimation des services de M. Ferrazino – estimation à la louche, dirais-je – montre que le bâtiment de la Poste supposerait des aménagements à hauteur de 50 millions, cela sans avoir examiné la vétusté de l'immeuble et sans avoir eu connaissance du prix de vente. Je ne sais pas combien se vend un bâtiment de ce type-là,

mais c'est évidemment un large espace qui ne peut pas être vendu pour y faire n'importe quoi. Les aménagements possibles sont limités, car le bâtiment impose des contraintes très strictes. En tout cas, et je le dis sans esprit polémique, il est certain qu'on ne ferait rien en dessous de 60 millions et qu'il n'y aurait donc pas d'économies. Au meilleur des cas, on serait dans les 60 millions, en supposant que la Poste vende cet immeuble très bon marché. Là, je rappelle quand même que, pour le moment, la Poste ne le vend pas et qu'elle ne le vendra peut-être pas prochainement. D'ailleurs, je ne suis pas convaincu que nous devions, nous Ville de Genève, pousser la Poste dehors pour acheter le bâtiment, alors même que nous essayons de préserver une présence postale maximale à Genève. C'est là un autre élément dont il faut tenir compte.

Maintenant, pour le projet Carl-Vogt proprement dit, nous sommes arrivés à un compromis qui a rencontré l'unanimité de nos partenaires. Je sais bien que ces partenaires ne sont que les représentants d'autres entités que sont les parlements. Il n'en demeure pas moins que l'unanimité du Conseil administratif, du Conseil d'Etat et de l'Association des communes genevoises est à saluer. Nous allons donc partir sur le projet Carl-Vogt, en tentant de maintenir le bâtiment. Nous sommes allés à Barcelone, où nous avons vu un certain nombre de constructions qui alliaient l'ancien et le nouveau. A Genève, nous allons tenter de faire quelque chose d'original, en imposant des contraintes lors du lancement du concours d'architecture, pour intégrer l'ancien dans le projet nouveau et poser un acte architectural sur ce terrain, même s'il n'est pas totalement vierge.

Dans ce cas de figure, je dois vous dire, Monsieur Maudet, que, si nous commençons à repartir sur dix autres projets, ce sera la mort du musée! Si, lors du débat qui aura lieu en février et dans les mois suivants, votre Conseil se retrouve divisé et n'arrive pas à se regrouper autour d'un projet, ce sera la mort de tout nouveau Musée d'ethnographie à Genève. Mais peut-être que Genève n'a pas besoin d'un Musée d'ethnographie... Pour ma part, je fais partie des gens qui ne sont pas complètement obsédés par la nécessité de réaliser quelque chose. Nous avons des problèmes de riches, Monsieur Maudet, nous n'avons pas faim, nous sommes soignés, nous sommes logés, et nous pouvons choisir ce que nous voulons ajouter pour avoir du plaisir, de l'agrément, pour que les habitants de cette ville se cultivent... Je suis favorable à un Musée d'ethnographie – qu'on appellera Musée des cultures, Maison de l'homme, peu importe – mais je ne fais pas partie des gens qui mourraient de chagrin s'il ne se construisait pas, car cela fait partie de la vie démocratique que de choisir à un moment donné d'avoir une institution ou une autre. En revanche, je suis sûr que le meilleur moyen de tuer ce projet serait d'avoir quatre ou cinq projets en même temps dans sa besace, au risque de voir un groupe défendre un projet, un deuxième groupe défendre un autre projet et un troisième en défendre encore un autre, chacun ayant évidemment de très bonnes raisons de choisir tel ou tel site.

J'attire votre attention sur le fait qu'il a fallu une année de tractations avec nos différents partenaires pour tomber d'accord sur le site de Carl-Vogt. C'est un bon départ et j'aurais donc tendance à dire qu'il faut démarrer avec ce projet et l'améliorer. Mais, évidemment, votre parlement peut décider d'avoir un débat, ce soir ou plus tard, et aboutir à une tout autre proposition. Si vous arriviez, Monsieur Maudet, à réunir une majorité ou une unanimité, cela en vaudrait la peine, mais cela me semble mal parti...

Je relèverai un dernier point dans cette première intervention. Si vous renvoyez cette motion en commission, je pense qu'il conviendra d'attendre, de la laisser en suspens, pour que le débat ait lieu en février 2005, quand la proposition du Conseil administratif sera déposée. A ce moment-là, vous pourrez rencontrer les différents acteurs de cette affaire et le débat pourra avoir lieu en commission, avant qu'il ait lieu ici, en juin ou en septembre. C'est dire que je ne rejette pas cette motion: je pense qu'il faut l'envoyer à la commission des travaux et en discuter au moment où l'ensemble du dossier sera déposé. A ce moment-là, le débat politique aura toute sa place.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Le magistrat a dit en grande partie ce que le Parti socialiste souhaitait souligner ce soir. Pour être un peu plus polémique que lui, je dirai que nous avons bien entendu la déclaration du groupe radical, qui, visiblement, a déjà des idées bien arrêtées sur le projet Carl-Vogt qui a été présenté au Palladium. Le conseiller municipal radical a annoncé que, selon lui, le site de Carl-Vogt était trop petit – nous sommes contents de l'apprendre! – et que les Vernets ne lui convenaient pas non plus. Il fallait donc que le Parti radical trouve une solution de remplacement à ces propositions qui ne lui conviennent pas. Mais, pour notre part, ce que nous voyons dans la motion du Parti radical, ce n'est que le sabotage, une fois de plus, du travail extrêmement difficile qui est en train de se faire. On sait qu'après avoir perdu une votation sur un dossier il est très difficile d'y revenir, mais ce travail est maintenant en route depuis une année au niveau de l'Etat, de la Ville et des communes, avec des magistrats qui ont la réelle volonté de travailler ensemble. Nous pensons donc que ce n'est plus aux conseillers municipaux de présenter leurs petites idées sur la chose, mais que le Conseil municipal doit se réunir derrière ce projet porté par le Conseil d'Etat, par le Conseil administratif et par l'Association des communes genevoises.

Nous trouvons très dommage – mais cela ne nous étonne pas – que le Parti radical revienne avec cette nouvelle proposition plutôt loufoque, puisque le bâtiment n'est même pas à vendre et qu'on n'en connaît pas le prix. On sait, grâce aux études préalables qui ont été faites, que son aménagement coûterait au bas mot 40 à 50 millions de francs, car on ne transforme pas n'importe quel bâtiment en musée. Ce n'est pas si simple, il faut respecter de nombreuses données tech-

niques au niveau de la qualité de l'air, de l'humidité, de la chaleur, des éclairages, de la sécurité, qui sont extrêmement coûteuses et délicates. On ne peut donc transformer en deux coups de cuillère à pot le bâtiment de Montbrillant en musée et, si on le faisait, cela coûterait certainement beaucoup plus cher que l'actuel projet de Carl-Vogt.

Il est vrai que certains ont été surpris par le choix du site de Carl-Vogt et se sont demandé pourquoi on ne choisirait pas les Vernets, la Jonction, les Eaux-Vives... Le Parti démocrate-chrétien avait même reparlé du chemin de l'Impératrice et, maintenant, les radicaux parlent de la poste de Montbrillant. Mesdames et Messieurs, cela fait six ans que je siége dans ce Conseil municipal et cela fait six ans que les partis, tous les six mois, présentent leur proposition comme étant *La solution*, qui n'en est finalement jamais une. Je crois donc qu'aujourd'hui l'unique façon que nous avons de nous en sortir, c'est de faire confiance à ceux qui ont été élus pour cela, qui ont la charge de réaliser un projet qui convienne – je parle ici du Conseil administratif, de l'exécutif du Canton et de l'Association des communes genevoises. Il nous faut les soutenir dans ce projet, sachant qu'ils travaillent avec les responsables du musée, avec des gens qui ont des compétences reconnues internationalement, avec l'Université. Aujourd'hui, ce serait la moindre des humilités de la part du Conseil municipal de se contenter de soutenir ce projet. Le Parti socialiste refusera donc cette motion et espère que, la prochaine fois que nous parlerons du Musée d'ethnographie – ou du Musée des mondes ou des cultures, comme il vous plaira – nous pourrons parler d'un projet qui ralliera enfin l'ensemble du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). C'est avec grand étonnement que j'ai découvert que des membres du groupe radical sont inquiets de la suite à donner au projet d'un Musée des cultures. Je m'explique. Au sein des différentes commissions, entre autres celle des travaux, les commissaires du même groupe politique ont toujours estimé que les coûts des différents projets présentés pour d'autres bâtiments étaient trop élevés. Alors, permettez-moi, Monsieur le président, de vous charger de transmettre aux motionnaires que les travaux de transformation d'une poste en musée seraient très onéreux, d'une part parce que la Ville devrait racheter ce bâtiment, d'autre part parce que les aménagements à faire pour héberger des œuvres d'art sont on ne peut plus compliqués à cet endroit. Alors, pourquoi ne pas utiliser des locaux qui nous appartiennent déjà et pourquoi exclure les sites proposés par le magistrat? Mystère!

Mesdames et Messieurs, je vous propose de créer une poste à l'emplacement de l'actuel Musée d'ethnographie de Carl-Vogt! Ainsi, ce site abriterait un service public de proximité pour les habitants du quartier... Non, soyons sérieux! Monsieur le président, pouvez-vous transmettre aux motionnaires qu'une telle idée ne

serait pas acceptable par leur groupe? Aussi, pourquoi proposent-ils le même procédé à travers cette motion? Mesdames et Messieurs, soyons sérieux, cette motion est vide de sens, alors rejetons-la et ne perdons plus de temps, car accepter cette motion serait se confronter à deux problèmes. Le premier: faire face à un crédit d'étude; le deuxième: voir un projet de création du Musée des cultures à Montbrillant rejeté par les motionnaires eux-mêmes, sous prétexte que les coûts seraient trop élevés à leur goût.

Notre groupe, vous l'avez compris, serait plutôt pour réaménager, voire agrandir l'actuel Musée d'ethnographie, qui paraît beaucoup plus adapté pour accueillir des œuvres d'art, dont la bonne conservation requiert certaines conditions. C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter la motion M-482 sans plus attendre.

**M. Pierre Rumo** (T). Le Parti du travail est d'accord d'entrer en matière et d'examiner cette motion. Je m'explique. Lors de la présentation du 4 mars 2004 au Palladium, on a vu très vite qu'une opposition assez violente au projet se manifesterait, concernant la protection du patrimoine et notamment de l'école Carl-Vogt. Même si le préposé cantonal au patrimoine, M. Zumthor, dit qu'elle n'a pas une valeur patrimoniale très importante, il semble que, dans le quartier de Plainpalais et de la Jonction, les habitants ne soient pas du même avis. Connaissant un peu M<sup>me</sup> Reimann, la passionaria qui est prête à prendre la tête du mouvement de défense de l'école, il me semble que nous sommes mal partis pour réunir un consensus sur ce projet. Il y aura des oppositions très importantes et nous ne sommes pas près de voir un musée à cet endroit. En ce qui concerne le bâtiment du musée lui-même, je pense que les membres d'Action Patrimoine vivant pourraient également entrer en lice pour le défendre.

De même, l'esplanade des Vernets ne me paraît pas être un lieu très adéquat et là je verrais plutôt les membres de la Société d'art public défendre bec et ongles la patinoire. Je ne pense pas qu'on pourra faire cohabiter sur le même site la patinoire, lieu sportif, et le Musée des cultures, lieu culturel, qui prendra quand même beaucoup de place. Je ne sais même pas si l'esplanade des Vernets sera suffisamment grande pour abriter un tel bâtiment.

Je serais donc enclin à étudier assez rapidement cette motion en commission des arts et de la culture, ou éventuellement à la commission de l'aménagement et de l'environnement, sans passer directement au crédit d'étude. Avant, il faudrait examiner, sur le plan technique et financier, si cette motion peut déboucher sur un crédit d'étude et un développement du projet. Car, en effet, il faut reconnaître que ce quartier de la rive droite n'accueille pas beaucoup de lieux culturels. A part les Ateliers d'ethnomusicologie, qui sont tout près, et le Musée de la Croix-Rouge, il

n'y a pas beaucoup d'autres lieux culturels, si ce n'est peut-être le Théâtre Para-Surbeck... (*Exclamations.*) C'est là un argument en faveur du site de Montbrillant.

Cela dit, je n'ai pas bien compris l'allusion au fait que les Genevois seraient «une horde de taxidermistes». Il est vrai que les Genevois sont attachés à leur patrimoine, mais je rappelle que les derniers référendums qui ont eu lieu en Ville de Genève – place Neuve, Contamines, place des Nations, Vermont – étaient, sauf erreur, des référendums lancés et animés par le Parti des Verts! Je ne comprends donc pas très bien l'allusion faite par le magistrat...

En conclusion, le Parti du travail est prêt à renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Le président.** Avec la commission des travaux, cela nous fait donc trois propositions de renvoi...

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Je voudrais répondre à la première inquiétude exprimée par l'intervenant radical tout à l'heure. Rassurez-le, Monsieur le président: nous sommes effectivement en faveur d'une amélioration des conditions d'accueil du Musée d'ethnographie, soit par la construction d'un nouveau musée, soit par la rénovation de l'actuel. Sur ce point-là, Monsieur Maudet, soyez tranquille: je crois qu'il se trouvera facilement une majorité dans cette assemblée et que nous pouvons aller de l'avant sur un projet pour le Musée d'ethnographie. Cela étant dit, en ce qui concerne la motion que vous proposez ce soir, nous n'avons ni la maîtrise du sol, ni la maîtrise du bâtiment, nous apprenons même que la Poste, pour l'heure, n'est pas vendeuse. Nous nous posons aussi la question du coût du musée, qui risquerait en effet de prendre l'ascenseur si notre Conseil suivait cette proposition. Nous trouvons donc cette motion déraisonnable et non souhaitable du point de vue du coût.

Maintenant, à ce stade de la réflexion sur le Musée d'ethnographie, nous partageons l'avis qui a été exprimé par le groupe socialiste, à savoir que ce n'est plus à nous, conseillers municipaux, de faire toutes sortes de propositions diverses et variées concernant les endroits possibles et imaginables pour implanter ce musée. Il serait certainement plus sage de travailler sur une proposition du Conseil administratif, qui, nous l'avons bien compris, nous sera proposée en janvier ou en février 2005, et que nous nous réjouissons d'étudier à ce moment-là.

J'aimerais encore dire deux choses, si vous le permettez, Mesdames et Messieurs. Le groupe radical, par la voix de son représentant, a dit à plusieurs reprises

qu'il s'agissait de reprendre la main. Aussi, je n'hésite pas au petit plaisir de rétorquer que, s'il s'agit de reprendre la main comme il l'a reprise il y a quelques années, en proposant le Palais Wilson pour faire capoter le projet du chemin de l'Impératrice, c'est une bonne façon d'enterrer le Musée d'ethnographie! Or, vous savez que le groupe libéral, qui a lancé un référendum contre le précédent projet à la place Sturm, n'aime pas les musées enterrés! C'est pourquoi nous voterons contre cette motion qui vise à enterrer le projet de Musée d'ethnographie!

Je ferai une dernière remarque à l'endroit du magistrat en charge de la culture, mais je sais qu'il a certainement ce souci: il convient, quand on parle du Musée d'ethnographie, de penser aussi aux autres musées, qui ont également des besoins et des attentes, que ce soit le Musée d'art et d'histoire ou le Musée des instruments anciens de musique, qui est, pour le moment, un musée virtuel, en caisses... Compte tenu des moyens à notre disposition, qui ne sont plus ceux des années précédentes, faisons attention à ne pas pénaliser d'autres musées, en votant des investissements trop coûteux, trop luxueux, en faveur d'un seul. Je crois qu'il convient d'avoir une vision globale des musées à Genève et de poursuivre la réflexion pour le bien, l'harmonie et la satisfaction de tous et de chacun.

**M. Alain Fischer (R).** Si un groupe dans cette enceinte n'est pas le fossoyeur du Musée d'ethnographie, c'est bien le groupe radical! En effet, le groupe radical s'est toujours battu, par l'intermédiaire de M. Lescaze, pour un Musée d'ethnographie. Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas dire le contraire, parce que tous, ici dans cette enceinte, vous le savez. M. Lescaze s'est battu corps et âme – j'utilise ces termes à bon escient – pour un Musée d'ethnographie, quel qu'il soit, où qu'il soit, l'essentiel étant que Genève se dote d'un tel musée. Or, à ce jour, rien n'est fait. Le groupe libéral, qui avait ses raisons, a fait capoter le projet de la place Sturm et il s'en vante encore, libre à lui! Mais nous, au groupe radical, nous avons une vision plus large et nous proposons d'étudier la halle de Montbrillant, qui sera bientôt une friche urbaine, puisque la Poste va quitter ce bâtiment. Cette halle sera donc de toute façon vide et, avec l'esprit d'ouverture qui est propre au groupe radical, nous voulons examiner ce projet. C'est peut-être une idée dont l'Alternative ne veut pas, mais je rappelle que, depuis quatre ans, celle-ci nous a proposé passablement de choses, surtout en matière de musées, mais rien pour l'ethnographie.

Concernant les coûts, nous connaissons déjà le Dr Broggin, spécialiste des coûts de construction, et nous apprenons maintenant, par d'autres docteurs, que les coûts de transformation de Montbrillant seront terrifiants, qu'ils s'élèveront à plusieurs dizaines de millions. Pour ma part, je me souviens du projet d'arrêté PA-50 et de l'immeuble du 79, rue de Lausanne, où nous avons claqué 2 millions pour satisfaire certains groupes et certains petits copains! A Montbrillant, il y

aura bientôt, et une fois de plus, une halle qui sera vide, mais on vient nous dire que cela coûtera trop cher et que Carl-Vogt coûtera moins cher. Moi, je suis quand même un peu dubitatif. Je ne suis pas sûr que la transformation du bâtiment de Carl-Vogt sera moins chère au mètre cube que celle de la halle de Montbrillant. Nous verrons après l'étude, mais à ce jour, Mesdames et Messieurs les docteurs de la construction, revoyez vos cours et vous verrez, avec un peu de jugeote, à combien revient le mètre cube SIA sur un site et sur l'autre.

Le groupe radical veut faire preuve d'une ouverture d'esprit, veut envisager toutes les solutions, tous les différents lieux possibles et imaginables; il ne s'agit pas d'avoir une seule et unique promenade des musées que personne, on le sait pertinemment, n'a le temps matériel de faire en une journée. Nous voulons voir un peu plus loin que le bout du nez et savoir où nous allons placer nos deniers lors de la prochaine législature!

**M. Robert Pattaroni (DC).** Notre parti estime qu'il vaut la peine d'entrer en matière sur cette motion. Nous et le Parti radical nous sommes trouvés plutôt dans des camps opposés lors de la fameuse bataille du référendum sur le projet de la place Sturm, mais ce n'est pas pour autant qu'aujourd'hui nous considérons que tout projet venant d'un ancien opposant doit être rejeté d'emblée. D'ailleurs, le magistrat, qui est un homme d'ouverture, a très bien compris que cette proposition pouvait entrer en ligne de compte et que mieux valait en faire l'exploration avant de la rejeter.

Je voudrais rappeler ici que, pour notre parti, au moment même de la grande bataille au sujet de la place Sturm, l'essentiel était de défendre un projet absolument complet, un musée où l'on pourrait exposer les collections, mais également un musée que l'on pourrait ouvrir au monde, où l'on pourrait susciter des discussions générales sur les civilisations d'aujourd'hui, un vrai musée des cultures. C'est ce que nous avons voulu promouvoir à l'époque et nous avons considéré que le projet Sturm, du point de vue architectural, n'était pas adéquat. Nous n'avons pas combattu le projet parce qu'il coûtait cher, mais bien parce que, pour ce prix-là, il n'aurait pas été ce que nous aurions voulu.

Aujourd'hui, Monsieur le président, Genève connaît quand même certaines difficultés. Certes, nous restons une cité des organisations internationales, certes, nous essayons de bien faire reconnaître notre vocation de ville de paix, mais en matière d'expositions internationales, par exemple, nous nous trouvons devant une concurrence féroce. Ainsi, nous savons que la grande exposition de Telecom ne va pas avoir lieu à Genève avant quelque temps. Or, dans la perspective de la vocation internationale de Genève, il est parfaitement pensable de développer des projets d'ordre culturel, à l'instar d'autres capitales. Sans prendre l'exemple de villes trop importantes avec lesquelles nous ne pouvons pas nous comparer, je

constate que, dans plusieurs villes d'Europe, en Hollande, en Espagne – je pense au fameux musée de Bilbao – ces réalisations suscitent un intérêt majeur et qu'on fait des centaines, voire des milliers de kilomètres pour les visiter. Si nous voulons allier la vocation de Genève ville de paix et l'ouverture au monde, nous pouvons, à travers ce musée, faire quelque chose de bien.

Reste, maintenant, la question du site. Nous ne serons pas ceux qui pourfendront à l'infini tout projet qui recueillerait un consensus auprès de nos partenaires. Mais il faut se rendre compte qu'au boulevard Carl-Vogt, vu la superficie, vu les contraintes, on pourra certes faire un musée intéressant, à l'instar de l'excellent petit musée de Neuchâtel, mais qu'on ne pourra pas faire la Maison des cultures, c'est impossible, ce serait une culture un peu «ristret»! La perspective, offerte à travers la motion, d'aménager un bâtiment existant, de le développer en bénéficiant notamment de la proximité des Nations Unies, ne doit pas être négligée. On constatera peut-être très rapidement que c'est trop cher et qu'à Genève personne n'a envie d'investir autant en matière de culture et de rayonnement international. Mais, aujourd'hui, nous espérons que ceux qui combattent cette motion ne vont pas, en définitive, se contenter d'un petit musée qui serait à la dimension d'intérêts un peu étroits.

Par voie de conséquence, renvoyons cette motion en commission, mettons-la en discussion, comme le magistrat l'a proposé, et nous verrons si cette solution est valable. Monsieur le président, pensons à la Tate Gallery à Londres, où on a transformé un bâtiment qui n'était pas du tout fait pour cela en un lieu d'exposition absolument superbe. Aujourd'hui, des quatre coins du monde, on y court pour admirer le bâtiment, et certains ne savent même pas très bien ce qu'il y a dedans!

**M. Eric Ischi** (UDC). Vivement, mais vivement qu'on ait un nouveau Musée d'ethnographie, ce sera toujours un débat de moins! Je le dis, parce que c'est un serpent de mer. Je connais bien l'ancien directeur du Musée d'ethnographie; il a travaillé plus de trente ans pour la Ville de Genève et, dès son arrivée jusqu'à son départ, c'est une question qui a toujours été posée, sans trouver de solution. Pour en venir à cette motion M-482, je dirai que, si elle a le mérite de relancer le débat, elle nous inquiète tout de même. A Montbrillant, non seulement nous ne maîtrisons pas le sol, mais je doute que, sur le plan financier, cela puisse être une opération à laquelle nous pourrions adhérer. On ne sait pas aujourd'hui ce que coûterait une rénovation ou une transformation, mais je ne suis pas sûr du tout que ce serait une opération financièrement intéressante. Et puis, après ce que nous a dit M. Mugny tout à l'heure sur le projet Carl-Vogt, qui a fait l'unanimité des trois instances politiques qu'il a citées, je pense que ledit projet mérite d'être découvert de plus près. C'est la raison pour laquelle, en l'état, le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas cette motion.

**M. Pierre Maudet (R).** Je voudrais apporter quelques réponses aux propos tenus par les uns et les autres sur cette motion et souligner, d'abord, l'ouverture qu'a montrée le magistrat. J'espère que certains groupes changeront leur position et suivront la proposition du magistrat de renvoyer cette motion en commission, puisque, à tout le moins, un certain nombre de questions se posent par rapport au projet concret que nous vous présentons ce soir. M. Ischi vient de le reconnaître et je suis surpris de sa conclusion. En effet, si on le suivait, on devrait absolument tout refuser, puisqu'on a rarement tous les éléments dès le départ. Tout projet contient un certain nombre d'inconnues, qu'on lève notamment en commission et par le biais d'études.

Ce qui me stupéfie ce soir, c'est de voir que, dans cette salle, il y a quelques taxidermistes qui s'ignorent, à commencer par le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui nous donne des leçons quant aux coûts des reconversions de bâtiments. Mesdames et Messieurs, on vous entendait un peu moins il y a quelque temps dans l'affaire Mottattom à l'avenue Giuseppe-Motta, où il s'agissait de transformer le bâtiment pour des gens de votre connaissance, pour leurs différentes activités! Ici, nous vous proposons, sans entrer trop dans le détail, le même principe, mais vous n'êtes plus d'accord. J'y perçois une petite contradiction, que vous me permettez de relever, Monsieur le président.

Je suis également surpris d'entendre le groupe socialiste, pétri de certitudes quant au coût de la réaffectation du bâtiment de Montbrillant, mais incapable d'articuler des chiffres – et pour cause, puisqu'on en est au stade de la proposition – et qui, sous le prétexte de ces arguments extrêmement simplistes et sûr de son bon droit, veut renvoyer cette motion à l'expéditeur. Mesdames et Messieurs, si vous avez des certitudes, nous avons pour notre part des convictions et notamment celle que le projet Carl-Vogt est précisément le meilleur moyen de tuer définitivement l'idée d'un nouveau Musée d'ethnographie à Genève. Vous réagissez – vous transmettez, Monsieur le président, à M<sup>me</sup> Keller Lopez – en invoquant les experts, expliquant que les conseillers municipaux ne doivent plus intervenir à ce stade. Mais c'est précisément le meilleur moyen de tuer le projet! En posant des exclusives, des préalables, en déclarant taboues un certain nombre de choses, à commencer par les invites de cette motion, vous assurez le plus grand succès possible, le ralliement le plus large à un front d'opposants qui, à l'évidence, pourrait faire capoter la chose. Ici, j'aimerais relever l'argument non dénué d'intérêt de M. Rumo, qui disait qu'en mars ou avril de cette année un certain nombre d'oppositions s'étaient déjà fait jour, parmi lesquelles, énième contradiction, celles de certains représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) appelés parfois juristes masqués dans d'autres affaires et qui, semble-t-il, sont bien décidés à s'opposer au projet de Carl-Vogt.

Pour ma part, je souhaiterais qu'à travers notre motion on rouvre le champ des possibles, sans exclusive, sans tabou, sans préalable. Je souhaiterais qu'on ren-

voie cette motion en commission – quitte, comme l’a dit M. Mugny, à la geler, à attendre quelques mois avant de la traiter – et qu’on ne commence pas, dès ce soir, à fédérer les oppositions au principe du Musée d’ethnographie. Car telle serait la conséquence des arguments que vous avez évoqués tout à l’heure, Messieurs – je le dis aussi pour les libéraux, qui se sont illustrés à de multiples reprises par des positions assez ambivalentes sur le Musée d’ethnographie, en le soutenant comme une corde soutiendrait le pendu... Entrer en matière sur notre motion et accepter son renvoi à la commission des arts et de la culture, c’est prendre une position qui consiste à dire oui au principe du Musée d’ethnographie, étant entendu qu’on décidera ultérieurement du projet final. Je vous invite vraiment, Mesdames et Messieurs, à réviser votre opinion et à soutenir, avec les groupes démocrate-chrétien, radical et du Parti du travail, le renvoi de cette motion en commission.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, il y a deux manières de tuer l’information: soit on ne donne pas d’informations, soit on donne dix classeurs fédéraux, dans lesquels il est très difficile de trouver l’information. C’est un peu la même chose dans ce dossier: s’il y a tout à coup pléthore de projets, c’est un peu comme s’il n’y en avait aucun. Cela dit, il ne faut pas déformer mes propos. J’ai entendu plusieurs personnes dire que Patrice Mugny voulait renvoyer cette motion en commission. Non, j’ai dit que le débat pouvait avoir lieu en commission, et j’ai proposé que ce soit à la commission des travaux. Mais si, ce soir, il y avait un plébiscite contre cette proposition, dont j’ai dit qu’elle n’était pas idéale et qu’elle n’était pas retenue pour l’instant, je ne serai pas mécontent. Comme je suis démocrate, j’accepte que la motion aille en commission, mais, même si elle ne partait pas en commission, je fais confiance aux radicaux pour revenir à la charge au moment du débat sur le projet Carl-Vogt, par le biais d’amendements.

Plusieurs personnes ont parlé de halle vide. Mais, en l’occurrence, ce n’est pas la Ville qui la laisse vide! Nous ne sommes pas responsables du fait que la Poste se retire petit à petit et laisse cette halle vide. Nous ne sommes pas responsables de tout ce qui se passe à Genève; nous sommes responsables de nos propres actions, pas de celles commises par d’autres. Je le répète, cette halle – qui n’est d’ailleurs pas encore tout à fait vide et Dieu merci, il y a encore une poste là-bas – n’est pour le moment pas à vendre. Pour les gens qui parlent de Montbrillant comme d’une nouvelle possibilité, je souligne qu’elle figurait au départ parmi les propositions qui avaient été présentées sur le site internet. Depuis, nous l’avons analysée de manière un peu plus soignée et nous sommes arrivés à ce montant de 50 millions de francs pour l’aménagement, sans tenir compte ni de l’achat ni de la vétusté du bâtiment et des éventuels travaux de rénovation.

Monsieur Pattaroni, vous avez dit que le site de Carl-Vogt allait être étriqué. Mais non, le projet que nous avons retenu, celui que nous avons présenté, avec les différentes variantes – maintien ou non du bâtiment actuel – comprend la totalité du programme souhaité par la direction du musée et par les autorités. Sur 9000 m<sup>2</sup>, tout le programme entre. Quant à l'opposition dans le quartier, je le dis pour M. Rumo, elle concernait la démolition de l'actuel musée, dans la variante démolition-reconstruction. Nous sommes allés jusqu'à Barcelone pour voir des exemples, conçus par des architectes très connus, d'intégration de l'ancien dans le nouveau. Que l'on soit convaincu ou non de la valeur patrimoniale du musée actuel, sa valeur affective, du moins, est réelle dans le quartier et nous allons donc tenter de conserver l'ancien en l'intégrant dans un bâtiment nouveau. Nous essayons de tenir compte de cet aspect et, si je suis bien renseigné, l'Association Patrimoine vivant, qui avait annoncé un référendum en cas de démolition, a dit qu'elle ne lancerait pas de référendum si nous maintenions le bâtiment actuel. Pour le moment, il n'y a donc pas de menace de référendum sur un projet qui conserverait l'ancien bâtiment, Monsieur Rumo. De plus, sans insister sur l'argument de la maîtrise du sol, il me faut quand même rappeler que Carl-Vogt nous appartient, ce qui facilite grandement les choses.

J'aimerais encore relever que certains parlent de créer une institution culturelle sur la rive droite comme s'il n'y en avait aucune! J'habite sur la rive droite et, sans être exhaustif, je vais en énumérer quelques-unes: l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, le Musée d'histoire des sciences, le Musée de la Croix-Rouge, La Traverse, Attitudes, le Grand Casino, Saint-Gervais, le Musée des Suisses de l'étranger, le Musée de l'Ariana... Ce n'est quand même pas rien! Il y a énormément de choses sur la rive droite et régulièrement, quand je sors, je reste sur ma rive pour aller au spectacle ou voir une exposition. Ne faites donc pas comme si cette rive était un désert. D'ailleurs, René Grand, qui habite dans mon quartier, le sait bien, n'est-ce pas, René? Cela pour dire que nous ne vivons pas dans un désert culturel, mais, même si c'était le cas, traverser un pont à Genève n'est tout de même pas un exploit!

Par rapport aux dépôts, il est vrai que c'est un débat très difficile. En fait, faut-il faire un seul dépôt? Faut-il regrouper le patrimoine de la Bibliothèque publique et universitaire, du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie, dont on sait d'ailleurs qu'une partie des collections – on l'a découvert lors du déménagement aux Ports-Francis – sont gravement endommagées, parce qu'elles étaient stockées dans des endroits secs pendant des années? Il n'y a pratiquement plus un seul instrument de musique dont on puisse jouer... En l'occurrence, si l'on construisait un seul grand entrepôt, on peut imaginer qu'en cas de catastrophe nous perdriions tout notre patrimoine d'un coup. En supposant qu'on en construise un, faudrait-il tout regrouper à Genève? Il serait possible, par exemple, de prévoir un grand dépôt pour le livre en Suisse romande, car on sait que quasi-

ment 90% de ce patrimoine n'est consulté qu'une fois tous les trois ou quatre ans. On pourrait imaginer un prêt dans les deux ou trois jours, à partir d'un bâtiment qui regrouperait toutes les collections. Ce serait tout à fait intéressant du point de vue de l'accès aux livres.

Le débat est donc en cours depuis quelque temps et nous aurons prochainement une réunion entre le département de M. Ferrazino et le département des affaires culturelles, avant d'arriver à des propositions. Mais je répète que le concept même n'est pas facile à mettre en place. Le jour où nous aurons décidé, par hypothèse, de prévoir un seul dépôt, encore faudra-t-il le construire et que ce Conseil municipal nous accorde un crédit relativement important, puisque ce dépôt devra être sécurisé, humidifié, climatisé, j'en passe, et que ce sera une construction extrêmement onéreuse.

C'est dire que la question des dépôts ne serait en tout cas pas résolue parce qu'on déciderait d'installer à Montbrillant le Musée d'ethnographie et ses dépôts, qui sont actuellement situés aux Ports-Francis... (*Remarque.*) Je suis d'accord sur le fait que ceux-ci coûtent cher, mais l'investissement a été fait, alors autant y rester un certain temps.

Je dirai un dernier mot sur les investissements concernant les musées – je crois que c'est M. Oberholzer qui en a parlé tout à l'heure. Les investissements sont déjà en route. C'est le cas pour le Musée de l'horlogerie. Un groupe de travail a entamé une réflexion sur une plus grande mise en valeur des collections permanentes du Musée d'art et d'histoire, qui regroupe l'essentiel des musées, soit neuf musées sur douze. Le débat sur le Musée d'ethnographie est en cours, c'est le moins qu'on puisse dire... Concernant le Muséum, le directeur prend sa retraite et nous sommes en plein débat sur sa succession et, par la même occasion, sur un nouveau projet pour le Muséum. Bref, la réflexion se poursuit, sachant que nous ne partons pas de rien et que toutes ces institutions comptent des expositions et des collections très intéressantes. Voilà pour l'état des lieux.

Alors, si cette motion était refusée ce soir, je n'en serais pas navré. Si elle était renvoyée en commission des travaux, cela ne me ferait pas pleurer non plus!

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous votons d'abord la prise en considération de cette motion, puis, cas échéant, son renvoi en commission.

*Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 51 non contre 14 oui (4 abstentions).*

**5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Alpha Dramé et Pierre Losio, renvoyée en commission le 10 février 2004, intitulée: «Biens, services et marchandises: essayons autrement!» (M-423 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. David Metzger.**

La commission des finances s'est réunie le 24 février, le 23 mars, le 5 mai et le 18 mai 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny, afin d'étudier la présente motion. Le rapporteur tient à remercier M<sup>me</sup> Gisèle Spescha pour la précision et la qualité des notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- qu'il convient, dicit le Conseil administratif, de se montrer prudent dans l'élaboration des prochains budgets;
- que le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», a augmenté de plus de 50 millions de francs entre l'exercice 1999 et le budget 2004;
- qu'il est très difficile pour les conseillers(ères) municipaux(ales) d'apprécier qualitativement et quantitativement le détail des dépenses prévues dans le groupe de comptes 31;
- que les modifications linéaires que peuvent apporter les conseillers(ères) municipaux(ales) aux dépenses prévues dans le groupe de comptes 31 relèvent plutôt de l'arbitraire que de la pertinence, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
  - d'inscrire dans le budget de la Ville de Genève, sous la direction de chaque département, un montant unique correspondant aux dépenses du département pour le chapitre «Biens, services et marchandises» (enveloppe);
  - de publier lors des comptes rendus administratifs le détail dépensé du chapitre «Biens, services et marchandises» (310, 311, 312, 313, 314, 316, 318);
  - de ne pas augmenter les dépenses du chapitre «Biens, services et marchandises» au-delà du taux exprimé par l'indice genevois des prix à la consommation de l'année écoulée (sont exclus de cette disposition les augmentations des tarifs postaux, le coût du fuel, de l'eau, du gaz, de l'électricité);
  - d'évaluer après deux exercices l'impact des mesures proposées ci-dessus.

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Développée, 4241.

### **Préambule**

Afin que chacune et chacun comprenne ou se rappelle ce que sont les différents groupes de comptes 310, 311, 312, 313, 314, 316 et 318, le rapporteur encourage la lectrice et le lecteur à se référer aux annexes fournies par le département des finances.

### **Séance du 24 février 2004**

*Audition de MM. Pierre Losio et Alpha Dramé, motionnaires*

M. Losio explique que la motion est le résultat de diverses tentatives faites à l'occasion de plusieurs travaux budgétaires. Il existe actuellement la volonté de responsabiliser davantage les magistrats concernant le groupe de comptes 31.

Pour les motionnaires, la gestion financière effectuée par les services est conditionnée par l'étanchéité des entités administratives et des lignes budgétaires. Il faudrait mettre les montants sous une forme globale, une enveloppe, qui serait placée sous la responsabilité du magistrat. A la suite de l'exercice comptable, l'enveloppe serait ouverte et toutes les dépenses effectuées seraient ventilées. Ensuite, cette ventilation pourrait être publiée dans l'exercice suivant. Cette motion propose de maîtriser ces dépenses pour arriver à ce que les sommes soient utilisées de la manière la plus pertinente possible. Dans ce sens, les motionnaires espèrent obtenir des diminutions sensibles du groupe de comptes 31, tout du moins une stabilisation. Pour parvenir à juguler l'augmentation de ce groupe de comptes, les motionnaires proposent de la limiter au pourcentage de l'indice genevois des prix à la consommation (sauf tarifs postaux, benzine, fuel, électricité et eau, ces prix dépendant d'autres entités que la Ville de Genève).

Les conséquences que ce mode de travail pourrait engendrer sont une modification de fonctionnement à la Direction des finances pour la présentation des comptes et une modification, pour les chef(fe)s de service, dans la présentation des demandes. Il s'agit peut-être là d'une possibilité de gérer les dépenses de la Ville de manière un peu plus souple.

Les motionnaires n'arrivent pas avec une solution toute faite. Ils soumettent cette proposition à la commission et sont ouverts à toute suggestion, notamment en ce qui concerne l'indice à choisir.

M. Dramé explique que cette motion est un appel politique. Il faut inciter le Conseil administratif à faire attention à la manière de préparer le budget, à penser aux enveloppes globales et à maîtriser un peu plus les dépenses. Les motionnaires ne veulent pas toucher aux dépenses incompressibles, mais ils souhaitent que l'augmentation des dépenses soit freinée.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande si la fixation de l'indice n'est pas une façon de faire de l'arbitraire, de plafonner les besoins, une espèce de loi qui n'est plus liée à la vie des services. Est-ce vraiment nécessaire d'introduire un plafond? Le système d'enveloppe ne suffirait-il pas? M. Losio répond que les motionnaires ont choisi l'indice genevois des prix à la consommation, car il reflète ce qui figure dans les numéros de comptes. Ces rubriques sont en effet liées aux prix à la consommation. Ce n'est donc pas pour mettre un carcan que ce choix a été fait. Il a été préférable de prendre cet indice plutôt que de le fixer arbitrairement, par exemple, à 1%.

Un commissaire demande quelle serait la base de référence et s'il est adéquat d'exclure les prix des tarifs postaux, de la benzine, du fuel, de l'électricité et de l'eau de l'indice genevois des prix à la consommation. Par ailleurs, il aimerait des précisions sur les avantages qu'apporterait un système d'enveloppes. M. Losio répond que les références sont les comptes, car ces derniers reflètent la réalité comptable et la réalité de la vie des services. En ce qui concerne le problème énergétique, il n'a pas trouvé de mécanisme qui permettait d'évacuer ces paramètres importants que sont les flux d'énergie. Il semblait aux motionnaires que cela ne devait pas être soumis à ce frein. Finalement, il affirme que la gestion par enveloppe permet de responsabiliser les services et les magistrats par rapport au groupe de comptes 31. La remontée d'information ne sera pas différente, c'est la gestion de l'enveloppe qui le sera. Ainsi, fonctionner par enveloppe paraît aux motionnaires plus cohérent et plus responsabilisant.

A une commissaire qui demande quelle est la compatibilité de cette motion avec la comptabilité analytique, M. Dramé affirme qu'elle est dans l'esprit de cette dernière. Il y a corrélation entre argent dépensé et buts visés.

Une commissaire demande s'il existe une analyse de l'augmentation des groupes 31. La Direction des finances fait-elle une telle analyse? S'il existe un lien avec l'augmentation du personnel, cela pourrait poser des problèmes tels que le blocage de l'engagement de personnel. Il faudrait savoir ce qui induit une augmentation. M. Losio dit que les statistiques existent, mais il ne sait pas si elles sont analysées.

Un commissaire demande pourquoi cette motion n'intègre pas d'autres groupes de comptes que le groupe 31. M. Losio rappelle qu'il y a six ou sept ans une discussion avait eu lieu en commission des finances où il y avait eu affrontements entre divers groupes politiques. Certains étaient favorables à la gestion par enveloppes. Cependant, sa généralisation entrerait en conflit avec les directives comptables.

Un commissaire trouve très intéressante l'approche que propose cette motion. Il ne faut cependant pas en sous-estimer la complexité dans l'application. C'est un changement de méthode qui va avoir des implications importantes. Il faudrait

avoir une approche pas à pas, et non pas étendre le système à toute l'administration. Il suggère qu'on prenne des indicateurs de référence faciles d'accès. C'est pourquoi l'indice des prix à la consommation est un bon moyen. Il est d'avis qu'il faut en effet rester le plus simple possible.

*Organisation du travail de la commission*

Il est proposé d'auditionner les responsables de la Direction des finances de l'administration municipale: MM. Hermann, Krebs et Muller. Il est important que le chef de département puisse se prononcer, puisque cette motion implique une nouvelle gestion politique du groupe 31. L'ensemble de la commission accepte les auditions proposées.

Une commissaire aimerait avoir, avant les auditions, une information sur ce que comporte exactement le groupe de comptes 31. Elle aimerait que M. Hermann donne, en préambule à son audition, des explications sur ce groupe de comptes (cf. annexes).

Une autre commissaire demande que les personnes auditionnées apportent devant la commission une analyse de ce groupe de comptes, si elle a déjà été faite (cf. annexes).

**Séance du 23 mars 2004**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances, de M. Eric Herrmann, directeur du département, de M. Charles Lassaue, directeur adjoint, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction*

M. Muller explique qu'un document va être remis aux commissaires pour leur expliquer ce qu'il est advenu, depuis 1997, du groupe de comptes 31. Il y a plusieurs propositions intéressantes dans cette motion. Personnellement, le magistrat souscrit à la première invite. Pour la deuxième invite, il y est répondu, car l'évolution des postes 310 à 318 est présentée sur huit ans. En ce qui concerne la troisième invite, il est clair qu'elle s'inscrit dans la logique des futurs budgets, en particulier dans celui de 2005. La dernière invite est parfaitement logique. Si le principe des enveloppes est accepté par le Conseil administratif et voté par le Conseil municipal, et si cela est en conformité avec la loi sur l'administration des communes, il est normal d'évaluer le système au bout de deux ans.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande quelle est la cause de l'énorme augmentation de l'entretien des immeubles par des tiers. M. Hermann dit que beaucoup a été fait

pour les tags et pour rénover des bâtiments publics. M. Muller fait savoir qu'il y a eu une demande de la part des magistrats pour augmenter cette dotation pour les bâtiments. Il s'agit d'une volonté du Conseil administratif.

Un commissaire aimerait savoir si, sous «eau, énergies, combustibles», l'augmentation est due à la hausse des tarifs. M. Hermann répond par l'affirmative, mais ajoute qu'il y a aussi la suppression de la ristourne des Services industriels de Genève.

Ce commissaire souhaite connaître, dans tout le groupe 31, quels sont les lignes de comptes, qui sont vraiment des dépenses liées. M. Hermann dit qu'il y a les énergies, mais aussi les postes 316, qui sont des contrats de baux, et les postes 314, qui sont des contrats de nettoyage.

Un commissaire est toujours étonné de constater qu'on augmente des postes de travail et qu'on augmente des prestations à des tiers pour faire les mêmes choses. Pourquoi les postes 318 (honoraires et prestations de service) augmentent-ils? M. Hermann fait savoir que le sommet du G8 a coûté 2 millions de francs. C'est là une dépense extraordinaire.

Un commissaire demande dans quels postes il est possible de faire des efforts. M. Muller affirme que, s'il est demandé au Conseil administratif de faire des efforts pour économiser, ce dernier pourra faire des économies sur les postes 31. Il ajoute que les dépenses ne sont pas toutes liées. On peut faire une évaluation de ce qui est lié et de ce qui ne l'est pas. M. Lassaue fait savoir que, dans la plupart de ces groupes, il peut y avoir une part liée et une part qui ne l'est pas.

Un commissaire se demande s'il suffit de dire au Conseil administratif, par le biais d'une motion, de faire des efforts pour réduire les charges, alors qu'on s'aperçoit qu'on se heurte à des difficultés en la matière. M. Muller explique qu'à partir de 1997, suite à la mauvaise situation de 1996, tous les budgets avaient dû être serrés; rien n'avait été augmenté. Dès qu'on a relâché cette pression budgétaire, c'est reparti de plus belle. Il constate, par exemple, que les postes 318 augmentent beaucoup. Selon lui, on pourrait donc faire des efforts et faire moins souvent appel à des aides extérieures. C'est là un exemple parmi d'autres. Si la commission des finances décide de verrouiller ces augmentations et que le Conseil municipal accepte ce principe, le Conseil administratif suivra. Il affirme que son collègue des Verts est assez d'accord avec le principe et que lui-même en est convaincu.

Une commissaire se pose la même question. Elle aimerait également savoir comment le Conseil administratif évaluerait le montant unique à inscrire dans le budget. M. Muller se réfère à ce qu'il a proposé en 1997. On avait réduit de manière linéaire le budget. On avait prévu 3,1% et on avait réussi à avoir 2,8 ou 2,9% de réduction. Sur les postes 31, il y a des niveaux plus raisonnables que ceux des comptes 2003. On pourrait revenir aux montants des comptes 2002.

M. Hermann ajoute qu'il faut plutôt viser des rubriques. Celles du groupe de comptes 314 ont beaucoup augmenté et cela affecte tous les services. Il estime que la commission devrait se limiter à demander de revenir au niveau des comptes 2002 pour le chapitre 31.

Une commissaire souligne que le magistrat parle en son nom propre et pas au nom du Conseil administratif. Ainsi, si la motion est acceptée, les cinq magistrats devront se prononcer.

M. Muller rappelle qu'il est favorable à une diminution du groupe de comptes 31. D'après lui, M. Mugny est très sensible à ce groupe de charges, comme l'était d'ailleurs M. Vaissade et comme l'est le groupe des Verts. Selon lui, ce projet est donc réalisable. Il est possible d'arrêter ou de moins augmenter l'engagement de nouveau personnel, poste 30, mais cela est plus difficile. En ce qui concerne les postes 36, les subventions, il y a maintenant des contrats de législation, des conventions qui rendent la marge de manœuvre plus mince. Sur les postes 31, les diminutions sont plus faciles à réaliser que sur les autres postes.

Un commissaire fait savoir que le but de cette motion est que la commission des finances puisse avoir une connaissance pertinente et pointue sur le fonctionnement du ménage des services. Jusqu'à maintenant, le Conseil administratif pouvait difficilement l'avoir et on l'a souvent regretté. C'est la raison pour laquelle on a pensé allouer une enveloppe au Conseil administratif, en lui laissant ensuite la possibilité de mettre en place la façon dont il allait atteindre l'objectif qu'il a accepté par le biais de cette motion.

Une commissaire constate que, entre 2002, 2003 et même dans le projet de budget 2004, il y a une forte augmentation du groupe 30, la masse salariale ayant augmenté. L'augmentation du groupe 31 est parfois liée à celle du nombre de postes de travail.

M. Muller dit qu'il faut tenir compte de cette donnée. Il faut analyser de manière plus approfondie ce qui est lié et ce qui ne l'est pas. On doit aussi tenir compte du fait qu'il y a des places de travail réservées à des gens qui n'y travaillent pas toute la journée. Il s'agit d'un énorme travail, mais on peut trouver des solutions.

Un commissaire relève qu'à la lecture des chiffres on peut voir qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre total de postes de travail occupés et le groupe de comptes 31. M. Hermann affirme que la liaison avec le nombre de postes est marginale.

Une commissaire rappelle que, dans le cadre de la proposition PR-318, il semblait que les postes de travail coûtaient plus cher à la Ville qu'à l'Etat. Ce sont certes des dépenses liées, mais elles le sont aussi à une certaine qualité. Il faudrait peut-être avoir une qualité standard, et non pas chercher le nec plus ultra.

Un commissaire constate, en regardant le détail du groupe 31, que seule la rubrique 318 pourrait facilement être diminuée. M. Muller acquiesce. M. Hermann affirme qu'on peut faire des économies dans les rubriques 318 et 314. Il est en effet possible de remettre en cause la politique d'entretien des immeubles. M. Muller ajoute qu'on peut aussi diminuer le poste 316, constitué des loyers que la Ville paie. Cependant, cela risque d'être long, puisque des baux lient la Ville. M. Hermann affirme que c'est sur le poste 314 qu'il faut agir. M. Muller dit qu'il faut laisser son département juger. Il faut s'en tenir au groupe 31 dans sa globalité. Il admet ne pas être forcément d'accord avec M. Hermann. En effet, à son avis, le patrimoine doit être entretenu.

Un commissaire demande ce qui revient plus cher: engager davantage de concierges ou continuer à faire appel à des entreprises de nettoyage? M. Muller répond que les entreprises de nettoyage reviennent plus cher. Ainsi, la politique est d'avoir des concierges, pour autant qu'il y ait de la place dans l'immeuble en question ou dans le quartier.

Un commissaire estime qu'il s'agirait de donner une enveloppe globale pour le groupe de comptes 31 pour toute l'administration, et charge au Conseil administratif de décider de la distribution aux différents départements. M. Muller approuve.

#### **Séance du 5 mai 2004**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M. Boris Drahusak, directeur du département, et de M. Gianni Dose, collaborateur chargé de la comptabilité à la Division art et culture*

M. Mugny a recherché les chiffres pour son département. Il est intéressant de savoir qu'au groupe de comptes 31 les dépenses sont passées de 30 millions à 28 millions aujourd'hui. Il y a eu des années sombres et maintenant un rééquilibrage a eu lieu. Pour lui, il faudrait trouver un indice tenant compte de l'indexation et de la progression de la population.

Un commissaire aimerait savoir si le périmètre des prestations a changé entre 1991 et le projet de budget 2004. M. Drahusak répond qu'avec la même somme des prestations plus importantes ont été offertes.

Un commissaire revient sur l'indice d'augmentation de la population. Il se demande s'il n'y a pas d'autres mécanismes pour corriger cela. M. Mugny trouve que si les conseillers municipaux veulent un bon travail des fonctionnaires et du Conseil administratif, il faut laisser une marge de manœuvre. Si l'indice est bien

calibré, cela permettrait une véritable latitude de jugement. Un commissaire répond que les marges de manœuvre existent. D'autre part, il constate qu'il faut aussi tenir compte d'une éventuelle baisse de la population pouvant affecter l'index.

M. Mugny affirme qu'il préfère pouvoir prendre la décision de couper où il l'entend tant que le Conseil municipal donne le montant. Il prend l'exemple des fournitures de bureau et est désagréablement surpris de voir qu'il reçoit une lampe à 400 francs alors qu'il en existe pour 200 francs. Le magistrat affirme qu'il est possible d'économiser.

Un commissaire demande qu'il y ait un index mixte. M. Mugny répond que, pour lui, l'indice d'indexation ne suffit pas.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal de la Ville de Genève ne doit pas se substituer au Conseil administratif, car ce n'est pas le Conseil municipal qui gouverne. Il faut donc rapprocher le groupe 31 du magistrat. C'est pour cette raison qu'il faut fixer une enveloppe selon un indice.

M. Mugny affirme que le Conseil municipal a des exigences légitimes. Par exemple, les catalogues seront imprimés à Genève ou dans la région et non à l'étranger, mais il faut se rendre compte que cela coûte plus cher. Quand il décide de cela, le Conseil municipal doit assumer les coûts que ces décisions engendrent. M. Drahusak pense que la motion propose une bonne solution. Il ajoute qu'attribuer un montant limité et global sur le groupe de comptes 31 permet d'être dans une situation beaucoup plus saine pour tout le monde.

Un commissaire affirme que le pourcentage que le Conseil municipal modifie sur les équilibres budgétaires est infime. Elle ajoute que c'est le Conseil administratif qui fait le budget. M. Mugny répond qu'à un moment donné il faut choisir. Il faut arrêter de mettre des lignes au budget. Il répète qu'il faut laisser une marge de manœuvre.

Un commissaire affirme qu'il s'agit surtout d'avoir une vision pour les budgets futurs. Il sait que faire des coupes linéaires est un non-sens et il rejoint l'idée de l'enveloppe. Le mot d'ordre était de faire plus et mieux avec moins, avec cette somme de 19 millions de francs. Il craint que, sitôt que l'embellie sera revenue, on reparte à fond dans une augmentation.

Un commissaire trouve remarquable que l'on ait fait 30% d'économie sur l'énergie grâce à un exemple de gestion d'enveloppe. Il faudrait reprendre l'ensemble des départements et corriger l'indice mixte.

Pour un autre commissaire, cette motion permet de savoir comment le conseiller municipal peut travailler. La question est de savoir ce qui est raisonnable comme indice. La variable de la population n'est pas très bonne selon lui. Il pense qu'il est très difficile de trouver un indice mixte. M. Mugny répond qu'il y

a plusieurs types d'indice. Il prend l'exemple de l'AVS. Il imagine que l'on pourrait faire un indice de type AVS, c'est-à-dire un pourcentage en adéquation avec l'augmentation. Il pense que cela doit être testé sur une certaine période.

Un commissaire revient sur la collaboration entre les départements. Selon lui, une enveloppe serait nécessaire pour le poste 314, entretien des bâtiments. De plus, il pense qu'il est sage d'évaluer la mise en œuvre de la motion après deux exercices.

#### **Séance du 18 mai 2004**

##### *Discussion*

Les motionnaires Verts ont mis sur papier ce qui a été dit lors de la séance précédente. Ils proposent de changer le dernier paragraphe en ajoutant: «de pondérer par le taux d'augmentation annuel de la population en ville de Genève.»

Le commissaire radical pense que c'est une solution de facilité. Essayer de trouver un indice, faire la liste de toutes les variables, ajouter une variable suggérée par M. Mugny concernant la population et l'inclure dans l'indice est très difficile à faire. Il faudrait trouver des coefficients, soit en mandatant l'Office cantonal de la statistique ou des professionnels, soit en laissant à l'administration le soin de pondérer elle-même. Il est impossible pour la commission de donner l'indice elle-même.

Le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) dit que, en regardant les comptes 2003, on peut dire avec certitude qu'il faut se pencher sur la possibilité de faire des économies. Il constate dans les considérants de la motion que la solution est proposée, mais on ne sait pas pourquoi il y a eu cette augmentation. En fait, les solutions proposées l'inquiètent, car il se demande ce que veut dire «plafonner», qui est une notion arbitraire. Sachant un peu comment cela fonctionne, il est inquiet, car tout ce système de comptes bloqués fait fleurir les caisses noires. Il constate que le mois d'octobre est le mois des grosses commandes de marchandises dont on n'a pas besoin, c'est du stock au cas où. C'est le risque de ces systèmes de blocage. On cherche des raccourcis, et cela l'inquiète. A son avis, on ne peut pas accepter cette motion telle quelle, et c'est la raison pour laquelle l'AdG/SI est en train de préparer un amendement.

Le commissaire radical est stupéfait de ce qu'il vient d'entendre. On ne peut pas dire qu'on ne sait pas pourquoi le groupe de comptes 31 augmente. Pourquoi nier le travail fait jusqu'à maintenant? Pour sa part, il pense qu'il y avait un certain consensus, mais que cela ne semble plus être le cas. Il déplore cette prise de position.

L'AdG/SI propose de remplacer toutes les invites par une seule invite: «De vérifier les dépenses du Conseil administratif concernant les biens, services et marchandises en demandant que chaque département complète sa présentation du budget par un document de synthèse de ce groupe de comptes 31 qui mette en évidence ses choix politiques.»

Une représentante socialiste demande d'explicitier le sens de cet amendement.

La commissaire de l'AdG/SI explique que son groupe propose quelque chose qui insisterait davantage sur les choix politiques. Il faut faire attention à ce que les départements ne dépensent pas les enveloppes sans qu'il y ait vraiment des besoins.

Une commissaire socialiste a une question par rapport à la première invite concernant les enveloppes. Elle craint qu'à cause du fonctionnement par enveloppes, indépendamment des personnes qui forment le Conseil administratif, les choses échappent encore plus au Conseil municipal. Pour exemple: le 25, rue du Stand. Les socialistes se sont battus pour augmenter l'entretien, par le biais d'enveloppes, les services fonctionnant ainsi plus sagement. Aujourd'hui, on sait que les travaux qui sont effectués au 25, rue du Stand, sont financés par ces enveloppes, alors qu'ils ne le devraient pas. Ensuite, il faut mentionner tout le travail fait par le Conseil administratif, par rapport à la pratique du conseiller administratif chargé des affaires culturelles M. Emmenegger, qui avait beaucoup d'enveloppes. C'est pourquoi il y a maintenant profusion de lignes. Avec la gestion par enveloppes, le magistrat fait ce qu'il veut de son département. Il y a eu un grand combat du Conseil municipal pour revenir en arrière. M. Mugny, quant à lui, serait intéressé d'avoir une gestion par enveloppes. Pour sa part, l'intervenante estime que les enveloppes présentent beaucoup de risques. Par ailleurs, elle relève que la commission a reçu un courrier de M. Muller, daté du 10 mai, qui n'est pas très éclairant. On voulait connaître les dépenses liées, et ce n'est pas vraiment une réponse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) explique que, quand il a pris connaissance de cette motion, il s'est dit qu'il s'agissait d'une possibilité de mettre un frein à certaines dépenses du groupe 31. S'il a bien compris, une majorité du Conseil municipal reconnaît qu'il y a eu une explosion de ce groupe de comptes, qui a augmenté de plus de 50 millions de francs entre 1999 et 2004. En ce qui le concerne, cette motion lui convient bien, contrairement aux amendements proposés.

Un représentant libéral affirme que cela lui semble le complément nécessaire à la limitation de la progression. C'est un pari sur la confiance qu'on doit faire au Conseil administratif. Après un exercice ou deux, on pourra peut-être constater qu'il fait ce qu'il veut de cela. Le coefficient dont on devrait parler, l'indice des prix à la consommation, est probablement l'indice naturel pour avoir un point de comparaison. En l'indexant uniquement à cet indice-là, on va toujours garder le

même pouvoir d'achat. Pour ce qui est du taux de croissance de la population, on pourrait entrer sur une pondération avec ce facteur. Il est d'accord avec l'UDC qui est d'avis qu'il faut donner un message clair. Il ne faut pas laisser au Conseil administratif la latitude de tout décider de ce qu'il veut faire. La motion perdrait alors de son contenu et de son efficacité. En ce qui concerne l'amendement de l'AdG/SI, il ne fait aucun commentaire.

Un commissaire socialiste demande si on ne peut pas rester à ce niveau, en mettant une limite, un plafond. Cependant, si on n'accroît pas la souplesse, cela risque d'être trop compliqué. Son avis est personnel, car ce sujet n'a pas été abordé au sein de son groupe. Dans la pratique, on est rarement intervenu dans le groupe de comptes 31.

Un commissaire Vert dit qu'on ne peut pas exclure l'idée des enveloppes. En mettant une limite, on a déjà verrouillé le groupe 31. Il estime qu'il faut donner au Conseil administratif les moyens de retourner auprès des différents services pour discuter de la manière de gérer les enveloppes. Il dit avoir constaté, lors des précédentes auditions, que pour ce qui est des commandes dans les services il y a des noms génériques qui existent depuis cent ans et qui sont automatiquement repris par les fonctionnaires municipaux pour passer des commandes de matériel. Cela explique un manque de concertation entre les différents échelons de l'administration concernés par une même commande. Pour lui, il faut maintenir l'indice des prix à la consommation et l'idée des enveloppes, qui sont des leviers politiques qu'on donne au Conseil administratif et qui permettront à l'avenir d'obtenir un gain en qualité de gestion des deniers publics.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que la quatrième invite est un garde-fou qui peut éviter des dérapages.

Le représentant radical a aimé les propos prononcés par les Verts. Il s'agit, par cette motion, de donner un signal politique de confiance et de responsabilité au Conseil administratif. Pour sa part, il ne comprend pas la position de l'Alliance de gauche. On gagnerait véritablement à expérimenter ce système sur les postes du groupe 31, étant donné qu'on le limite à deux ans. Il faudrait arriver à formuler, dans la troisième invite, dans quelle mesure on intègre la population. Cette motion est un signal fort de responsabilité. C'est une forme d'avenir dans la gestion budgétaire publique.

Le commissaire UDC ajoute que, dès l'instant où l'on parle d'enveloppes, cela déplaît aux conseillers municipaux. En parlant d'enveloppes, l'impact sur le magistrat est très restreint. Il vaut la peine de freiner l'explosion connue dans ce groupe de comptes 31, si cela ne met pas en cause la bonne marche de l'administration. Il ne faut pas tergiverser sur le coefficient lié au taux de la population, car après deux exercices on va voir s'il faut maintenir ou non ce système.

La commissaire de l'AdG/SI relève qu'il faut donner un signal politique. Un tel signal est inclus dans l'amendement qu'elle a proposé sans tomber dans le piège des limites. L'Agenda 21 entrera également en ligne de compte. De plus, l'indice de renchérissement qu'on veut lier à celui de la population n'a pas forcément de lien avec ce dernier. Pourquoi 50 millions en si peu de temps? Les raisons de cette immense montée doivent être précisées, car il s'agit d'une somme très importante, ou alors il y a des personnes malhonnêtes qui dépensent sans compter. Plafonner à un certain montant ne permet pas de redescendre. Ce parti peut être d'accord avec la dernière invite, mais il reste toujours un peu dans le doute. A son avis, l'invite de l'AdG/SI permet de contrôler de manière plus efficace et de faire baisser le plafond.

#### **Vote**

Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est refusé par 12 non (2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T).

Les Verts déclarent qu'ils retirent leur amendement.

Le président demande si l'on maintient ou non la suppression des tarifs postaux. Il est finalement décidé de les laisser.

Le président propose donc de voter la motion telle qu'elle a été proposée par les Verts lors de la séance plénière du 10 février 2004, soit sans amendement.

Une commissaire socialiste trouve la proposition intéressante, mais ne souhaite pas émettre un avis définitif sur le fonctionnement par enveloppes, qui lierait son groupe. Elle demande donc que l'on puisse voter la suppression de la première invite afin que les commissaires socialistes puissent exprimer leur abstention sur ce principe pour l'heure actuelle.

Mise aux voix, la suppression de la première invite est refusée par 9 non (2 Ve, 1 R, 3 L, 1 DC, 2 UDC) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 3 abstentions (3 S).

Le président propose de voter la motion initiale des Verts.

Mise aux voix, la motion M-423 est acceptée par 9 oui (2 Ve, 1 R, 3 L, 1 DC, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 T) et 3 abstentions (3 S).

*Annexes mentionnées*

## Analyses hausses des composantes du chapitre 31 (Biens services et marchandises] des comptes 1997 aux comptes 2003.

Tout d'abord, il convient d'expliciter la composition du chapitre 31.

- **310 : Fournitures de bureau, imprimés, publicité**  
Fournitures diverses : abonnement de journaux, livres, disques photocopies
- **311 : Achat de mobiliers, machines, véhicules**  
Mobilier, matériel informatique, matériel de nettoyage, œuvres d'art
- **312 : Eau, énergies, combustibles**  
Eau, électricité, gaz, mazout
- **313 : Achat de fournitures et marchandises**  
Fournitures diverses
- **314 : Entretien des immeubles par des tiers**  
Entretien immeubles, locaux, voies, parcelles etc.
- **315 : Entretien d'objets mobiliers par des tiers**  
Entretien équipements de bureau, informatique, véhicules etc.
- **316 : Loyers, fermages et redevances d'utilisation**  
Locations matériel, véhicules, bâtiments
- **317 : Déplacements**  
Indemnités téléphones, de fonction, frais de déplacement et de représentation
- **318 : Honoraires et prestations de service**  
Frais d'assurances, impôts véhicules, attachés presse, frais de surveillance, téléphones, arçat, frais des partis politiques, frais de réception

Tableau 10 : L'évolution des groupes C1 à C13, de 1987 à 2003 :

Fonctionnement		C 1987	C 1988	C 1989	C 2000	C 2001	C 2002	C 2003	% 97-03
C1	Fournitures de bureau	9,0	8,9	8,7	9,5	10,1	11,3	12,0	+ 32%
C2	Achat de mobilier, machines, véhicules	3,6	4,5	4,8	6,4	5,4	6,3	11,3	+ 194%
C3	Eau, électricité, chauffage	15,5	16,1	15,9	18,9	13,0	19	20,6	+ 25%
C4	Achats de fournitures et marchandises	11,0	11,0	10,7	11,5	13,6	12,5	13,7	+ 25%
C5	Entretien des immeubles par des tiers	30,5	37,1	38,3	37,2	51,8	46,3	59,3	+ 57%
C6	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	4,7	4,9	5,0	6,5	5,6	6,9	7,2	+ 52%
C7	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	7,6	7,2	7,4	6,9	7,3	7,9	9,3	+ 23%
C8	Déplacements	1,4	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5	1,5	+ 13%
C9	Honoraires et prestations de services	30,2	30,5	27,7	28,4	32,1	33,0	39,0	+ 29%
C10	Frais divers	1,2	1,3	1,3	1,5	1,0	1,4	1,5	+ 24%
C11	Biens, services et marchandises	120,6	123,0	121,7	125,9	143,3	145,4	175,4	+ 45%

30	Nombre total de postes et travail occupés	2294,5	2706,0	2710,4	2211,5	2591,5	2527,0
----	---	--------	--------	--------	--------	--------	--------

De ce montant, il convient de déduire 4,7 millions liés à la reconstruction des collections du musée de l'histoire suite au cambriolage de 2002. Ces autres sont entièrement financés par des revenus équivalents.

À la lecture de ce tableau, il est remarquable qu'une grande partie de l'augmentation de 54,5 millions de francs consacrés sur le chapitre 31, de 1987 à 2003, provient du groupe 315 (123,9 millions) et du groupe 319 (+8,2 millions).

Autre représentation de cette évolution, la ventilation par département du chapitre 31 :

Le million de francs		C 1997	C 1998	C 1999	C 2000	C 2001	C 2002	C 2003	% 97-03
0	Autorités	8,7	7,3	7,4	7,0	3,4	4,4	5,9	- 32%
1	Finances et administration générale	32,1	35,6	33,2	33,1	38,2	38,2	43,9	+ 37%
2	Aménagements, constructions et voirie	27,3	26,9	26,1	26,5	39,8	35,7	45,6	+ 78%
3	Affaires culturelles	19,7	20,0	19,9	23,2	28,0	25,5	* 32,8	+ 67%
4	Sports et sécurité	9,4	9,7	10,3	10,3	10,4	11,3	12,6	+ 34%
5	Affaires sociales, écoles et environnement	23,3	23,4	24,8	25,9	29,5	23,4	30,7	+ 32%
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>120,9</b>	<b>123,0</b>	<b>121,7</b>	<b>125,9</b>	<b>146,3</b>	<b>145,4</b>	<b>175,4</b>	<b>+ 45%</b>
30	Nombre total de postes de travail occupés	2234,5	2206,0	2219,5	2211,5	2391,5	2527,0		

\* De ce montant, il convient de déduire 4,7 millions liés à la reconstitution des collections du musée de l'horlogerie suite au cambriolage de 2002. Ces achats sont entièrement financés par des revenus équivalents.

### Analyses détaillées des hausses du chapitre 31 entre les comptes 2002 et 2003.

Les changes du chapitre 31 ont augmenté des comptes 2002 aux comptes 2003 de 30,1 millions de francs.

Une analyse par nature comptable à 5 positions a été effectuée. Les totaux intermédiaires par groupe ont été indiqués, portant sur la totalité des hausses à 5 positions. En revanche, seuls les écarts imprécis constatés sur ces hausses à 5 positions ont été mis en évidence.

#### Groupe 310

Nature	Désignation	Écarts CC3-CC2
31051	Impressions diverses	- 187
31056	Publications et informations diverses	- 259
<b>Total 310</b>	<b>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>- 683</b>

(en francs de France)

Il s'agit de relever que la plus grande part de l'accroissement de la nature « publicat ans et informations diverses » résulte de la nature 000204, « crédits totaux général, informel an et communication (pour CHFF 1907000-)

#### Groupe 311

Nature	Désignation	Écarts CC3-CC2
31102	Matériel informatique	- 459
31112	Matériel pour le nettoyage du domaine public	+ 163
31121	Ouvrages d'art et collection	+ 4307
<b>Total 311</b>	<b>Mobilier, machines, véhicules, matériel</b>	<b>+ 4163</b>

(en francs de France)

L'importante hausse des frais d'achat d'ouvrages d'art et collection a été induite par la comptabilisation de la collection du musée de l'origine suite au cambriolage de 2002. Ces achats ont été financés par des revenus supplémentaires. En neutralisant cet élément, le groupe 311 n'a pas subi d'accroissement.

**Groupe 312**

Nature	Càsiqirakion	Ecaris Cu3-Cu2
31203 Electricité		+ 636
31204 Eau		+ 708
31208 Mazout		+ 342
<b>Total 312 Eau, énergies, combustibles</b>		<b>+ 1 685</b>
		(en千 euros francs)

La consommation d'éauistes, inscrite en ligne 312, c'est un effet de l'exceptionnelle densité de l'été 2003. Les dépenses d'électricité sont, en fait, assez régulières, et ce malgré la diminution de la consommation. Cette évolution est imputable aux nouveaux tarifs. **Valeurs à titre indicatif**

**Groupe 313**

Nature	Càsiqirakion	Ecaris Cu3-Cu2
31312 Fournitures pour le nettoyage du domaine public		+ 121
31313 Fournitures pour la sécurité et l'intervention		- 836
31354 Fournitures diverses		+ 224
<b>Total 313 Achats de fournitures et autres marchandises</b>		<b>+ 1 178</b>
		(en千 euros francs)

**Groupe 314**

Nature	Càsiqirakion	Ecaris Cu3-Cu2
31431 Zones verticales, écoparc, parc, extérieurs		- 303
31435 Contrats parcelles extérieures		- 335
31414 Voies, routes, autres parcelles, extérieurs		- 882
31416 Eclairage public		- 281
31431 Entretien courant bâtiments publics		+ 4 910
31434 Amélioration bâtiment publique		+ 2 505
31437 Contrats travaux de nettoyage bâtiments publics		- 482
31451 Entretien courant bâtiments locaux		+ 2 053
31454 Amélioration bâtiments locaux		+ 1 219
31431 Entretien courant locaux publics		- 244
<b>Total 314 Entretien des immeubles par des tiers</b>		<b>+ 12 906</b>
		(en千 euros francs)

**Groupe 315**

Nature	Désignation	Écarts 003-2002
3-813	Entretien du matériel informatique par des tiers	+ 1 310
3-816	Entretien de véhicules par des tiers	+ 186
<b>Total 315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>- 1 373</b>

(milliers de francs)

**Groupe 316**

Nature	Désignation	Écarts 003-2002
3-851	Location de bâtiments administratifs	+ 496
3-855	Location de bâtiments publics	+ 505
<b>Total 316</b>	<b>Loyers, fermages et redevances d'utilisation</b>	<b>- 1 176</b>

(milliers de francs)

**Groupe 318**

Nature	Désignation	Écarts 003-2002
3-810	Primes d'assurance incendie	+ 367
3-811	Primes d'assurance transports	+ 267
3-822	Frais de surveillance et de véhicule	+ 2 239
3-846	Honoraires d'avocats	+ 361
3-842	Carnets (congrès, conférences)	+ 197
3-845	Élégance	+ 235
3-850	Honoraires pour étalonnements de projets	+ 522
3-851	Frais de réception	+ 305
3-855	Frais pour services divers	+ 502
3-851	Organisations d'événements	+ 1 461
<b>Total 318</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>- 5 172</b>

(milliers de francs)

Le G3 a engagé en 2002 des nouveaux frais de surveillance supplémentaires. En conséquence, des charges exorbitantes de 2,2 mds ont constatées. Par ailleurs, le dépassement de plus de 300 000 francs de la rubrique « frais de services divers » est dû à la cellule « installations et matériel de fête ».

En résumé, voici le détail des augmentations du chapitre 31 par groupe, et ce en comparant les comptes 2002 et 2003.

Matr. n°	Désignation	Écarts C03-CC2
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	+ 583
311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	+ 4'583
312	Eau, énergies, combustibles	+ 1'386
313	Achats de fournitures et autres marchandises	+ 1'178
314	Entretien des immeubles par des tiers	+ 12'906
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+ 1'373
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	+ 1'178
313	Honoraires et prestations de services	+ 6'122
<b>Total 31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>+ 30'125</b>

(milliers de francs)

En répartissant cet écart par départements, la ventilation est la suivante :

Département	Désignation	Écarts C03-C02
0	Autanties	+ 1'503
1	Finances et administration générale	+ 5'774
2	Aménagements, constructions et voirie	+ 12'834
3	Affaires culturelles	+ 6'339
4	Sports et sécurité	+ 1'299
5	Affaires sociales, écoles et environnement	+ 2'375
<b>Total 31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>+ 30'125</b>

(milliers de francs)

Dans le détail, voici les variations importantes constatées sur les comptes à 5 positions entre 2001 et 2002

en millions de francs		C 2001	C 2002	Écart
31203	Électricité	0,3	9,3	+ 9,0
31306	Publication et imprimés	0,0	1,0	+ 1,0
31839	Honoraires divers (commissions, mutations, indemnités)	1,5	2,2	+ 0,7
31658	Locations de bâtiments publics	1,0	4,1	+ 3,1
...	...	...	...	...
31415	Eclairages publics	2,0	1,8	- 0,2
31411	Canalisations, parcelles, extérieurs	0,7	0,2	- 0,5
31958	Fournitures de constructions (bordures et c)	1,3	0,8	- 0,5
31346	Fournitures arbres	0,5	0,3	- 0,2
31055	Achat fournitures funéraires	1,6	1,1	- 0,5
31451	Entretien courant bâtiments locaux	8,7	8,2	- 0,5
31651	Amélioration bâtiments locaux	1,2	0,8	- 0,4
31416	Maintenance propriété Ville de Genève	1,8	1,2	- 0,6
31351	Fournitures diverses	1,3	0,8	- 0,5
31955	Prestations pour services divers	2,3	1,2	- 1,1
31405	Contrats, parcelles, extérieurs	1,7	0,4	- 1,3
31431	Entretien courant bâtiments publics	14,3	12,8	- 1,5
31	Biens, services et marchandises	146,3	145,4	- 0,9

Les frais de publications et imprimés ont augmenté de manière substantielle au MAH.

Les honoraires divers ont augmenté au MAH et au SEVE.

Les locations diverses ont augmenté au service social (CASS) et à la délégation à la jeunesse.

La majorité des diminutions de charges constatées entre les comptes 2001 et 2002 sont imputables à une diminution de charges d'entretiens.

Dans le détail, voici les variations importantes constatées sur les comptes à 5 positions entre 2001 et 2002

En milliers de francs		C 2001	C 2002	Écart
31205	Électricité	0,3	9,3	+ 9,0
31305	Publication et imprimés	0,0	1,0	+ 1,0
31839	Honoraires divers (commissions, mandats, honoraires, honoraires)	1,5	2,2	+ 0,7
31850	Locations de bâtiments publics	1,0	4,1	+ 3,1
...	...	...	...	...
31415	Entretien publics	2,0	1,8	- 0,2
31411	Canalisations, parcelles, extérieurs	0,7	0,2	- 0,5
31358	Fournitures de constructions (bordures et c)	1,3	0,8	- 0,5
31390	Fournitures arbres	0,5	0,0	- 0,5
31050	Achat fournitures funéraires	1,6	1,1	- 0,5
31451	Entretien courant bâtiments locaux	6,7	6,2	- 0,5
31454	Amélioration bâtiments locaux	1,2	0,8	- 0,4
31416	Maintien propriété Villes de Genève	1,8	1,2	- 0,6
31354	Fournitures diverses	1,3	0,6	- 0,7
31895	Prestations pour services divers	2,9	1,2	- 1,7
31405	Contrats, parcelles, extérieurs	1,7	0,4	- 1,3
31431	Entretien courant bâtiments publics	14,3	12,8	- 1,5
31	Biens, services et marchandises	146,3	145,4	- 0,9

Les frais de publications et imprimés ont augmenté de manière substantielle au MAH.

Les honoraires divers ont augmenté au MAH et au SEVE.

Les locations diverses ont augmenté au service social (CASS) et à la délégation à la jeunesse.

La majorité des diminutions de charges constatées entre les comptes 2001 et 2002 sont imputables à une diminution de charges d'entretiens.

## Analyse des écarts des comptes du chapitre 31 de 2001 à 2002

L'évolution du chapitre 31 entre 2001 et 2002 se caractérise par une diminution, et ce malgré une hausse du nombre de postes de travail occupés. Nous rappelons ici le détail du chapitre 31 en 2001 et 2002.

en millions de francs	C 2001	C 2002	Écart
310 Fournitures de bureau	10,1	11,3	+ 1,2
311 Achat de mobilier, machines, véhicules	5,4	6,6	+ 1,2
312 Eau, énergies, combustibles	18,0	19,1	+ 1,1
313 Achats de fournitures et marchandises	13,8	12,5	- 1,3
314 Entretien des immeubles par des tiers	51,9	46,5	- 5,5
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	5,8	5,9	+ 0,1
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	7,3	7,9	+ 0,6
317 Dédommagements	1,3	1,5	+ 0,2
318 Honoraires et prestations de service	32,1	33,0	+ 0,9
319 Frais divers	1,0	1,4	+ 0,4
<b>31 Biens, services et marchandises</b>	<b>146,3</b>	<b>145,4</b>	<b>- 0,9</b>

Nous pouvons ici faire un premier constat, la diminution des frais d'entretien des immeubles par des tiers compense l'ensemble des hausses constatées sur les autres groupes.

Nous avons ensuite extrait les écarts importants aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce pour chaque nature comptable à 5 positions.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann, vice-présidente.)*

**M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC).** Mesdames et Messieurs, avant que nous fassions le débat sur cette motion M-423, j'aimerais, en ma qualité de président de la commission des finances de l'époque, me féliciter que cette motion ait été renvoyée en commission. La gestion des groupes de comptes 31 est un sujet très politique et qui a coutume de diviser notre Conseil municipal. Il se trouve que la motion des Verts avait réuni une majorité en faveur du renvoi en commission et je suis persuadé que nous n'avons pas eu à le regretter, puisque nous avons pu faire un travail de fond, grâce aux différentes auditions que nous avons eues.

Par rapport au débat qui va s'ouvrir, il est vrai qu'il n'a pas été possible, en commission, de trouver une solution qui satisfasse tout le monde, concernant la manière d'indexer ces groupes 31. Je ne sais pas si, depuis lors, quelqu'un a trouvé une solution satisfaisante. Mais enfin, nous ne pouvons que nous réjouir que ce débat ait lieu à présent au sein du Conseil municipal, ce d'autant plus que nous pourrons en reparler lors du débat budgétaire du mois prochain.

#### *Premier débat*

**M. Gilles Thorel (S).** Le groupe socialiste salue, en règle générale, tous les efforts qui sont faits pour la maîtrise des coûts en ce qui concerne les groupes 31, «Biens, services et marchandises». Toutefois, lors du travail en commission, des doutes ont été émis par nos commissaires concernant la gestion par enveloppes et surtout le fait d'allouer de grosses enveloppes. En effet, si on peut aller dans le sens d'une réflexion qui viserait à définir des enveloppes pour tout ce qui est dépenses «non politiques», comme les achats de crayons ou de gommes pour l'administration – ce n'est pas particulièrement une question politique – il n'en va pas de même pour le groupe de comptes 314 «Entretien des immeubles par des tiers», par exemple. On l'a vu dernièrement – c'est un exemple que devrait se rappeler M. Maudet! – avec les travaux qui ont eu lieu dans le bâtiment du 25, rue du Stand. Il nous semblerait donc opportun que le Conseil municipal puisse garder un œil attentif sur ces dépenses, soit sur les groupes 314 et suivants.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous propose ce soir, Mesdames et Messieurs, un amendement qui vise à limiter l'étendue de cette motion aux groupes 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», 311 «Mobilier, machines, véhicules, matériel», 312 «Eau, énergie, combustibles» et 313 «Achat de fournitures et autres marchandises», en modifiant ainsi la première invite:

*Projet d'amendement*

«d'inscrire dans le budget de la Ville de Genève, sous la direction de chaque département, un montant unique correspondant aux dépenses du département pour *les groupes de comptes 310, 311, 312 et 313* du chapitre «Biens, services et marchandises» (enveloppe);».

Pour le reste, le groupe socialiste n'est pas prêt à entrer en matière sur une gestion par enveloppes, qui donne beaucoup de latitude à l'administration – celle-ci en serait probablement très contente – mais qui nous ôte, à nous conseillers municipaux et conseillères municipales, des moyens de contrôle sur ces dépenses. C'est pourquoi nous vous proposons cet amendement. Ainsi amendée, le groupe socialiste sera alors enclin à accepter cette motion.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Mesdames et Messieurs, permettez-moi de rappeler tout d'abord que cette motion a réuni un consensus en commission des finances, étant donné son importance politique. Avec cette motion, les Verts ont voulu donner un signal politique au Conseil administratif en matière de responsabilité et de gestion. Nous sommes tous convaincus que le budget est un outil de gestion pour l'administration et qu'il est discuté par les services techniques. Mais ce qui est réel aussi, c'est que, depuis la nuit des temps, les fonctionnaires inscrivent chaque année au budget les mêmes chiffres et les mêmes génériques, présentant un budget auquel ils sont tenus de se conformer.

Par ailleurs, il est certain qu'au sein de ce Conseil municipal nous ne maîtrisons que les dépenses de fonctionnement, celles qui concernent, disons, le consommable, le train de vie. Les groupes de comptes 31 «Biens, services et marchandises» représentent ces dépenses. Nous ne nous opposerons pas à l'amendement des socialistes, étant donné que, lors de l'étude du budget 2005, nous avons vu que le fait qu'on ne prenne pas en compte les groupes 314, 316 et 318 ne remettait pas en cause cette motion.

Pour notre part, nous proposerons un amendement à la troisième invite, que je vais déposer de suite sur le bureau et qui est le suivant:

*Projet d'amendement*

«... par l'indice genevois des prix à la consommation de l'année écoulée *pondéré par l'indice d'augmentation de la population...*»

Nous souhaitons que le chapitre «Biens, services et marchandises» soit indexé à l'indice des prix à la consommation de l'année écoulée, pondéré par l'indice d'augmentation de la population. Comme il est question de prestations à la population et de les définir à travers une enveloppe – enveloppe qui sera à la disposition du Conseil administratif et qu'il pourra discuter avec les services – il est intéressant de tenir compte de l'augmentation de la population, puisque la qualité des prestations dépend aussi de ce facteur.

Mesdames et Messieurs, cette motion est venue à point nommé, puisque nous sommes actuellement en train de voir comment réduire nos dépenses budgétaires. Dans le budget 2005, nous avons constaté que le Conseil administratif avait déjà pris des dispositions pour les réduire. En conséquence, étant donné l'importance de cette motion, nous vous demandons à tous de la voter et d'accepter l'amendement que nous proposons.

**M. André Kaplun (L).** Voilà des années que les libéraux dénoncent, notamment au moment de l'étude du budget, le fait que la gestion du groupe 31 par le Conseil administratif est insatisfaisante. Cela fait également des années que nous déplorons que ces charges soient en constante et substantielle augmentation. Mais cela fait aussi des années qu'on nous répond, notamment en commission des finances, que c'est ainsi, qu'on ne peut pas faire mieux, qu'il faut faire avec, que cette spirale d'augmentation est inéluctable...

Or, que constatons-nous dans le projet de budget 2005? Un véritable miracle, puisque nous découvrons qu'à l'exception d'un ou deux services – nous aurons l'occasion d'en reparler le 4 décembre – il a été subitement possible de maîtriser quasiment partout les charges du groupe 31. Il faut croire que le Conseil administratif, après de nombreuses années, a finalement découvert la clé et a pu résoudre ce lancinant mystère! Fallait-il donc attendre cette motion des Verts pour que les différents services trouvent enfin le moyen de réfréner leurs envies et de modérer leur appétit? Nous ne pouvons évidemment que regretter que cet effort se fasse seulement aujourd'hui, après des années de spirale infernale.

Mais il y a mieux! Non seulement nous avons appris, en commission des finances, qu'il était possible d'influer sur les charges du groupe 31, mais le magistrat en charge des finances nous a dit au moment de son audition – vous trouverez cela au bas de la page 5 du rapport – je cite: «Sur les postes 31, il y a des niveaux plus raisonnables que ceux des comptes 2003. On pourrait revenir aux montants des comptes 2002.» Eh bien, c'est pour nous une nouvelle extrêmement importante, qui va en sens contraire de tout ce qu'on nous a affirmé depuis fort longtemps, et nous ne pouvons, bien évidemment, que nous en réjouir.

En conclusion et sur ce point, non seulement le groupe libéral votera les conclusions du rapport, mais nous invitons fermement les membres du Conseil

administratif à aller au-delà de la troisième invite de la motion des Verts et, comme le préconise le magistrat en charge des finances, à revenir, en ce qui concerne le groupe 31, au niveau des chiffres des comptes 2002, qui étaient, je le rappelle, déjà très élevés par rapport aux années précédentes.

Qu'en est-il maintenant du projet d'amendement du groupe socialiste? Si j'ai bien compris M. Thorel, il propose de limiter la portée de la motion aux groupes de comptes 310, 311, 312 et 313. Si tel est bien le cas, j'avoue ma surprise et mon incompréhension. En effet, si le groupe socialiste veut bien se donner la peine de relire le rapport de M. Metzger – membre, sauf erreur, dudit groupe – il verra que, d'après M. Hermann, directeur du département des finances, les deux groupes du chapitre 31 où l'on peut le mieux agir en matière de diminution des charges sont les groupes 314 et 318, qui sont précisément, et c'est une malheureuse coïncidence, exclus dans l'amendement du groupe socialiste! Nous pensons donc qu'accepter l'amendement socialiste serait dénier toute valeur à la motion des Verts et, par conséquent, nous refuserons cet amendement.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Dans un premier temps, je vais rappeler notre position sur la motion, ensuite je donnerai notre position face aux amendements qui ont été proposés. En commission, notre groupe s'est opposé à cette motion pour deux raisons. La première était notre refus de traiter le groupe 31 au moyen d'enveloppes, c'est-à-dire de montants fixes alloués à chaque département, parce qu'à notre avis le principe des montants fixes est dangereux. En effet, les chiffres deviennent ainsi des entités abstraites, sans rapport avec la réalité. Comme on le sait, les besoins dans ce domaine sont fluctuants et, pour nous, il est tout aussi aberrant de vouloir à tout prix dépenser un montant sans besoins réels que de devoir renoncer, par exemple, à une avancée écologique, comme l'achat de véhicules non polluants, ou à l'installation d'un système informatique adéquat, ou même à l'entretien urgent de bâtiments. De même, il s'est avéré, en commission, que les facteurs déterminant les montants qui devaient être alloués sont multiples: augmentation du nombre d'habitants, indice du coût de la vie, etc.

La deuxième raison de notre opposition à cette motion provient du budget 2005. On l'a vu, les magistrats ont limité d'eux-mêmes les dépenses du groupe 31, en se concertant, en effectuant des choix politiques et pas seulement technocratiques, alors que des enveloppes par département n'auraient pas rendu possibles de tels choix.

En ce qui concerne les amendements, nous les accepterons, à titre de moindre mal. L'amendement des Verts vise à tenir compte de l'augmentation de la population: c'est un ajout bienvenu. Quant à l'amendement des socialistes, pour les groupes 310 et 312, il ne nous pose pas de problème. Le groupe 312 concerne les

dépenses «Eau, énergie, combustibles» et M. Mugny nous l'a démontré: le fait de limiter les montants pousse les personnes impliquées à trouver des solutions pour limiter les dépenses en énergie ou en combustible. Par contre, pour le groupe 311 «Mobilier, machines, véhicules, matériel», cela nous semble un peu plus problématique. Cela étant, nous accepterons les amendements des socialistes et des Verts.

**M. Pierre Losio** (Ve). En déposant cette motion, nous souhaitons, nous, groupe des Verts, introduire dans la gestion municipale, pour la première fois, une responsabilisation beaucoup plus directe, en allouant des enveloppes, non pas celles dont on parle à propos des magistrats, qui ont des montants à leur disposition pour subventionner ponctuellement telle ou telle association, mais des enveloppes qui soient gérées par les services municipaux. C'est le Conseil administratif qui décidera de l'épaisseur de l'enveloppe en fonction des besoins et en fonction aussi de la nécessité qu'il y a aujourd'hui à maîtriser les groupes 31.

Je sais que le problème des enveloppes a déjà suscité quelques débats et des prises de position extrêmement idéologiques de ce côté-ci de cette enceinte, il y a plusieurs années. Mais je m'étonne un peu d'entendre, dans les propos du préopinant socialiste, une espèce de méfiance par rapport aux enveloppes. Je me souviens que, alors que je siégeais depuis peu dans cette enceinte, le groupe socialiste avait déposé une motion (M-1225), par la plume de MM. Sormanni et Mottu, qui parlait d'enveloppes pour les services. Il y a donc peut-être un débat interne à faire pour clarifier les positions...

Evidemment, cette motion n'est pas une remise en cause de la gestion actuelle, du style nouvelle gestion publique; nous souhaitons simplement que la Ville de Genève fasse un essai, premièrement, par exemplarité du modèle de gestion que cela implique et, deuxièmement, par exemplarité de la volonté de maîtriser les coûts. Lors des discussions que nous avons eues en commission des finances, M. Hermann – qui en connaît un rayon depuis le temps qu'il travaille dans l'administration publique – nous a indiqué qu'effectivement il y a des dépenses liées qu'on ne peut pas maîtriser, qui sont les contrats de nettoyage, les baux, les coûts des flux d'énergie. Nous avons donc souhaité exclure les augmentations du prix de l'énergie et des tarifs postaux, parce que ce sont des coûts que la Ville ne peut pas maîtriser. Elle n'est pas maîtresse sur le marché du fuel, du charbon, de l'électricité, elle n'est pas maîtresse de l'augmentation des tarifs postaux.

Ce que nous souhaitons – et chaque groupe politique devrait l'avoir à l'esprit en votant tout à l'heure – c'est que, dans deux exercices, nous évaluions l'impact de ces mesures. Bien entendu, si on veut être absolument rigide, très strict sur l'application rigoureuse de cette mesure pour tous les groupes 31, on risque de mettre, durant cette tentative de deux ans, le Conseil administratif – et, par répercussion, les services de l'administration municipale – dans une situation un peu

délicate. Mais ce que nous avons entendu en commission, nous, les Verts, c'est que le magistrat en charge des finances et le magistrat de notre parti, en charge du département des affaires culturelles, prêtaient une oreille attentive – je n'irais pas jusqu'à dire bienveillante – à notre demande.

Nous souhaitons donc que cette motion soit votée ce soir, pour que nous puissions, dans deux ans, faire le bilan de l'expérience. Nous accepterons également les amendements qui ont été déposés. Dans deux ans, nous évaluerons ce qui s'est passé, nous verrons si c'était une mesure pertinente, si cette idée de donner des enveloppes aux services ne pourrait pas être étendue à d'autres domaines, à d'autres groupes de comptes, de façon à arriver à une gestion qui s'actualise et qui ne soit pas figée par l'étanchéité entre les exercices. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de faire l'essai; nous souhaitons que les groupes politiques représentés ici prennent cette responsabilité, qu'ils la partagent avec nous qui avons déposé cette motion, pour faire cet essai au moins pendant deux ans.

**M. Eric Ischi (UDC).** Comme l'a relevé M. Bonny, le travail fait en commission des finances a été excellent et j'ajouterais qu'il a surtout été très intéressant. Cela dit, j'aimerais rappeler que, lors des discussions en commission, nous n'avons pas connaissance du projet de budget 2005, qui nous a révélé plus tard l'effort qu'avait fait le Conseil administratif dans ce groupe de comptes 31. Abstraction faite de ce qui s'est passé dans le projet de budget 2005, force est de relever que le groupe 31, depuis plusieurs années, a été un objet de réflexion et surtout d'interrogations de la part de pratiquement tous les groupes, compte tenu de son augmentation. En effet, j'ai calculé qu'entre 1999 et 2004 l'augmentation de ce groupe 31 avait été de quelque 50 millions de francs. C'est bien la raison pour laquelle notre groupe avait adhéré à la motion des Verts, qui nous permettait d'ouvrir le débat.

En ce qui concerne les amendements, il avait déjà été question, en commission, de l'amendement concernant l'indice d'augmentation de la population. J'avais indiqué que c'était introduire un élément supplémentaire qui ne pouvait que compliquer la tâche. J'étais d'avis que, puisqu'on faisait un essai sur deux ans, on pouvait s'en passer, et les Verts avaient donc retiré cet amendement. Je constate ce soir qu'ils essaient de le réintroduire.

Pour ce qui est de l'amendement des socialistes, si j'ai bien compris, ceux-ci souhaitent que ces enveloppes soient introduites pour les groupes de comptes 310, 311, 312 et 313, mais pas pour les groupes 314, 316 et 318, parce qu'ils voudraient que le Conseil municipal puisse continuer à maîtriser ces trois types de dépenses. En ce sens, en ce qui nous concerne, nous pouvons adhérer sans réserve à l'amendement des socialistes. Par contre, nous refuserons l'amendement des Verts concernant l'indice d'augmentation de la population.

**M. Pierre Maudet (R).** Je vais donner la position du groupe radical sur cet objet. Il semble, Madame la présidente, qu'il y ait ce soir autant d'intervenants que de positions, certains soutenant certains amendements, d'autres pas: cela promet donc un peu de sport au moment du vote, mais c'est très bien! Pour notre part, nous radicaux, nous résumerions l'enjeu de ce rapport de la manière suivante. Il s'agit ce soir de donner un signal politique, et je soulignerai d'emblée qu'il faut savoir gré aux Verts d'avoir posé cette question, d'avoir été conséquents par rapport au débat budgétaire de l'année passée et d'avoir, dès le début de cette année, permis à la commission des finances de mener ce débat. L'enjeu, disais-je, se résume ainsi: voulons-nous faire de l'épicerie ou voulons-nous faire de la politique? En d'autres termes, voulons-nous travailler avec des enveloppes ou voulons-nous continuer à nous payer de mots, à croire que nous pouvons réellement influencer sur tous les microchiffres qui nous sont présentés et qui, comme l'a dit un intervenant, sont reconduits d'année en année, sans véritable réflexion, semble-t-il?

Pour notre part, nous radicaux, comme une majorité des membres de la commission des finances, nous pensons que nous devons résolument passer au système de gestion par enveloppes. Nous en avons été convaincus notamment par l'audition de M. Mugny, qui nous a donné l'exemple de l'Usine, organisme subventionné qui a vu un des postes de son budget, à savoir les frais d'énergie, réduit et transformé sous forme d'enveloppe. Cette mesure a permis de réduire la consommation d'énergie de l'ordre de 30% – c'est le rapport qui le dit.

Bien évidemment, il s'agit de circonscrire cette mesure aux domaines dans lesquels il y a une réelle marge de manœuvre, mais je crois que le rapport en a fait l'inventaire et je ne comprends pas bien ce soir l'amendement socialiste. M. Kaplun l'a dit avec pertinence tout à l'heure: pourquoi les socialistes retiennent-ils précisément les groupes sur lesquels la marge de manœuvre est moindre, alors même que les groupes 314 et 318 sont ceux sur lesquels on peut le mieux agir? Pour notre part, nous sommes assez opposés à ce qu'on se mette à tripa-touiller ce rapport, alors que nous avons largement pris le temps d'étudier le sujet en commission des finances. Nous ne soutiendrons donc pas l'amendement socialiste, ni l'amendement des Verts d'ailleurs, auquel nous avons déjà répondu en commission. Nous demandons un test sur deux ans et le Conseil administratif doit recevoir un signal politique de notre part, avec l'objectif pour lui d'évaluer cette mesure dans deux ans. En deux ans, la population genevoise ne va pas augmenter au point de générer des différences de prestations astronomiques! Lors des dernières années, quelques milliers de personnes supplémentaires se sont installées en Ville, mais elles n'ont pas généré une augmentation des prestations; en tout cas, le rapport entre les prestations et le nombre de personnes qui habitent notre commune n'est pas tel qu'en deux ans on puisse imaginer qu'il mette en péril le bien-fondé et l'application de cette motion.

Pour conclure, je dirai qu'entre faire de l'épicerie ou de la politique nous avons fait le choix, pour notre part, de faire de la politique. Nous avons étudié le sujet à fond en commission et nous ne voulons pas tripatouiller ce rapport ce soir. Nous refuserons donc tous les amendements et nous voterons la motion telle quelle, en espérant que le signal donné au Conseil administratif sera reçu – je pense qu'il le sera, vu la manière dont l'exécutif a diminué les groupes 31 au budget 2005 – et en nous réjouissant de pouvoir faire le bilan de cette mesure dans deux ans.

**M. Didier Bonny** (DC). Je rejoins les propos que vient de tenir M. Maudet. Je dois dire que j'éprouve une certaine déception devant les amendements déposés, particulièrement devant celui du Parti socialiste qui, au lieu de dénaturer ainsi la motion, ferait mieux de s'y opposer carrément, ce serait plus clair! Car cet amendement vide en grande partie la motion de son sens et c'est bien dommage. Je ne suis d'ailleurs guère étonné de cette proposition socialiste, puisque, en commission, les commissaires socialistes m'avaient déjà demandé de faire voter séparément la première invite, de manière qu'ils puissent s'abstenir au cas où..., suivant ce qui allait se passer dans leur groupe... Cet amendement reflète la position socialiste en commission, mais je trouve navrant que nous n'arrivions pas à réunir ce soir la large majorité qui s'était manifestée en commission.

Je voudrais préciser ici ce que recouvrent les groupes de comptes que le Parti socialiste souhaite exclure de la motion. Dans le groupe 314, par exemple, il y a l'éclairage public, l'entretien courant des bâtiments publics, des contrats de conciergerie, l'entretien courant et l'amélioration des bâtiments locatifs, l'entretien courant de locaux de tiers... On ne peut pas dire qu'il est impossible d'agir sur ces dépenses! En ce qui concerne les contrats, on peut les négocier, on peut les discuter, en fonction précisément de l'enveloppe qui sera allouée. Je ne trouve donc pas cet argument pertinent. Je ne vais pas citer tout ce que recouvre le groupe de comptes 318, mais on y trouve par exemple des honoraires d'avocat. Est-ce à dire que, si les avocats décident d'augmenter leurs prix, la Ville ne peut que dire oui? Pour ma part, j'aurais besoin d'explications, parce qu'il me semble que ce ne sont pas là des dépenses liées. De même, les cachets en matière de concerts, de conférences, peuvent aussi être négociés. Les frais de réception sont-ils des dépenses liées? Ces frais sont évidemment fonction du nombre de réceptions, mais on peut aussi agir en fonction du budget qui sera attribué.

En ce qui concerne le groupe de comptes 316 – location des bâtiments administratifs, des bâtiments publics – il est effectivement plus difficile de négocier ces contrats du jour au lendemain. Mais enfin, l'esprit de cette motion, c'est d'arriver à une maîtrise des groupes 31. C'est notre souhait et, ensuite, le Conseil administratif fera comme il pourra, le mieux qu'il pourra, en fonction de l'impulsion que lui aura donnée le Conseil municipal. Comme hier soir, avec la motion

M-410 concernant la transparence des coûts des manifestations, nous voulons donner un signal politique clair, pour que les groupes 31 soient gérés différemment et, surtout, qu'ils arrêtent d'exploser année après année. C'est le message que nous souhaitons faire passer et je comprends bien que pour certains partis de cet hémicycle – surtout à gauche – cela pose un problème. Mais ce que nous souhaitons avant tout, c'est gérer au mieux notre collectivité. En l'occurrence, les groupes 31 peuvent être mieux gérés et c'est le message que nous, groupe démocrate-chrétien, entendons faire passer ce soir. C'est pourquoi nous refuserons l'amendement socialiste. S'il était accepté, nous réservons notre position au moment du vote de la motion.

Quant à l'amendement des Verts, il est vrai que l'argument de M. Maudet est tout à fait pertinent: sur deux ans, cet amendement ne va pas changer grand-chose. Mais, pour ma part, j'aurais presque envie de renverser le raisonnement: puisque cet amendement ne va pas changer grand-chose, nous pouvons tout aussi bien le voter... Il n'est pas très utile, ce n'est donc pas sur cet amendement qu'il faut nous battre, mais bien sur l'amendement socialiste qui, je le répète, dénature la motion des Verts telle qu'elle avait été renvoyée à la commission des finances et telle qu'elle en est ressortie.

**M. Gilles Thorel (S).** En réponse aux interrogations multiples de la droite et à une forme de procès d'intention, je tiens à dire, au nom du groupe socialiste, que notre volonté n'est pas d'éviter absolument que de nouvelles formes de gestion plus modernes soient implémentées dans l'administration. Simplement, pour prendre l'exemple du groupe 314 «Entretien des immeubles par des tiers», si on applique dès l'année prochaine le mécanisme proposé par la motion, cela veut dire qu'après avoir baissé cette ligne d'environ 8 millions, comme le Conseil administratif l'a prévu au projet de budget 2005, on ne pourra plus jamais l'augmenter, alors même que l'état général des immeubles du patrimoine de la Ville de Genève va en se dégradant, ce qui est admis par pas mal de personnes dans cette enceinte, y compris dans les rangs de la droite. En l'occurrence, si on continue à économiser à long terme – au-delà d'une année – sur l'entretien des immeubles, si on continue à laisser se dégrader notre patrimoine, il arrivera un moment où cela risque de nous exploser à la figure et où il faudra bien financer l'entretien et la rénovation de nos immeubles. Mais on ne pourra plus le faire, puisqu'on aura baissé la ligne correspondante de 8 millions. On sera contraint par cette forme de corset, par cette règle absolue qui veut que les montants n'augmentent pas au-delà de l'inflation, c'est-à-dire qu'ils n'augmentent pas en termes réels.

La mesure proposée par la motion est certes un instrument intéressant s'il ne s'agit que de faire baisser les budgets, mais quand le besoin de les augmenter se fait sentir, on est totalement coincés. Ce seul exemple suffit à démontrer que c'est

un instrument aveugle. En revanche, on peut l'envisager pour des dépenses – je parlais de gommes et de crayons – pour lesquelles on n'imagine pas que la situation se dégrade au point de devoir tout d'un coup augmenter l'achat de gommes et de crayons d'une manière considérable, d'une année à l'autre. On peut effectivement limiter l'appétit des services de l'administration pour ce genre de biens et nous sommes donc d'accord d'entrer en matière sur ces dépenses, de faire l'essai pendant deux ans, puis de faire le bilan.

Je voudrais également répondre à M. Kaplun, qui citait M. Hermann, disant que c'étaient justement les groupes de comptes 314 et 318 qui laissaient une marge de manœuvre en matière de baisse. Ah, très bien! Seulement, moi, je vous fais le pari que les budgets augmenteront systématiquement chaque année. Mesdames et Messieurs, si vous refusez notre amendement et qu'on met ce mécanisme en route, qui permet d'augmenter les budgets uniquement en fonction de l'inflation et de l'augmentation de la population, je vous fais le pari que, à part la ligne «Entretien des immeubles» – que le Conseil administratif a prévu de diminuer de 8 millions au budget 2005 – les lignes augmenteront systématiquement et automatiquement du montant maximal admis. Je ne vois donc pas très bien ce que nous aurons gagné dans cette affaire, d'autant que M. Hermann nous dit justement que ce sont les groupes 314 et 318 qui laissent une marge de manœuvre, d'une année à l'autre, pour baisser ou augmenter les montants. C'est donc aussi pour cette raison-là que nous proposons cet amendement visant à limiter le mécanisme aux groupes 310 à 313.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, les propos de M. Thorel sont très sensés, il m'a enlevé les mots de la bouche. J'allais justement vous rappeler que, si nous souhaitons sortir les budgets d'entretien des bâtiments de la motion proposée par le groupe des Verts, c'est précisément parce que nous pouvons décider d'augmenter ce poste lorsque les finances publiques le permettent, et de l'adapter à la baisse, lorsque nous rencontrons des difficultés financières. Dans ce sens, le directeur des finances, M. Hermann, a raison de dire qu'il y a du mou de ce côté. Mais je rappelle aussi que votre Conseil municipal nous demande, à juste titre d'ailleurs, de prendre soin de nos bâtiments et que, d'autre part, vous nous avez demandé une comptabilité analytique, pour essayer de mieux saisir les variations de tel ou tel poste. C'est ce que nous avons fait et c'est ce qui explique qu'on retrouve les groupes 314 dans l'ensemble des départements et des services. Si nous devons appliquer aux groupes 314 le même traitement qu'à tous les autres groupes 310, 311, 312 et 313 que vous avez énumérés, la mesure pourrait aller à fins contraires de ce qui est souhaité. Ainsi, un service qui, par hypothèse, souhaiterait acheter beaucoup de marchandises pourrait négliger de manière éhontée le poste 314 au profit du poste 313. Or ce n'est pas ce que vous souhaitez.

Mesdames et Messieurs, l'objectif poursuivi par la motion des Verts a été parfaitement compris par le Conseil administratif. Comme l'a dit M. Losio, c'est un signal politique que nous recevons cinq sur cinq, mais nous devons préserver la possibilité de réaliser l'autre objectif voulu tant par le Conseil municipal que le Conseil administratif, qui consiste à entretenir au mieux les bâtiments. C'est la raison pour laquelle il est logique de suivre les arguments qui viennent d'être développés et donc de voter l'amendement du Parti socialiste.

**M. Pierre Muller, maire.** Mesdames et Messieurs, cela a été dit, mais je le répète, car c'est important: cette motion est en effet un signal politique, et je l'appelle de mes vœux depuis quelque temps. Je me souviens aussi que c'était un credo du Parti des Verts depuis fort longtemps, qui, à propos de la réduction du chapitre 31 au budget, avait proposé le fameux million vert, à l'époque où nous avons des problèmes financiers, dans les années 1996-1997.

Le groupe de comptes 318 a été évoqué tout à l'heure. J'aimerais relever ici que ce groupe a augmenté d'une façon forcée, sans qu'il y ait une volonté manifeste du Conseil administratif de l'augmenter. En l'occurrence, il faut bien dire que les choses se sont complexifiées et que nous devons de plus en plus faire appel à des aides extérieures – M. Ferrazino acquiescera – à des avocats extérieurs à la Ville. Cela va de problèmes au Tribunal administratif à des problèmes pénaux – comme vous l'avez vu récemment – en passant par des procédures en tous genres et, parfois, des consultations, des avis de droit. Pour ce poste-là, l'amendement socialiste n'est pas dénué de tout fondement.

Comme cela a été souligné par M. Ischi, ancien directeur du département des sports et de la sécurité qui a bien suivi ces questions budgétaires, il est vrai qu'entre 1999 et 2004 les groupes 31 ont augmenté de 50 millions de francs, mais il faut aussi dire que la société a changé. Ainsi, concernant le groupe 314, il y a dix ans, nous ne faisons pas du nettoyage de tags comme nous sommes obligés de le faire aujourd'hui. Cela nous coûte cher, mais nous voulons le faire et le résultat est d'ailleurs remarquable, puisque nos bâtiments sont propres, ce qui n'est pas le cas de tous les bâtiments d'autres collectivités publiques. Reste que ce nettoyage coûte, raison pour laquelle, entre autres, il y a eu des augmentations. Elles ont été substantielles, à la demande des services, mais il faut aussi se souvenir qu'à une époque nous avons gelé les groupes 31 et que, dès le moment où nous avons ouvert le robinet, les budgets sont repartis à la hausse.

Voilà, je pense qu'avec les modifications apportées, en particulier l'amendement du Parti socialiste, cette motion peut nous être adressée. Nous ferons diligence, car c'est en effet un signal politique excellent pour le futur de nos finances municipales.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de M. Thorel est accepté par 45 oui contre 21 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Dramé est accepté par 41 oui contre 25 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (51 oui et 15 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire dans le budget de la Ville de Genève, sous la direction de chaque département, un montant unique correspondant aux dépenses du département pour les groupes de comptes 310, 311, 312 et 313 du chapitre «Biens, services et marchandises» (enveloppe);
- de publier lors des comptes rendus administratifs le détail dépensé du chapitre «Biens, services et marchandises» (310, 311, 312, 313, 314, 316, 318);
- de ne pas augmenter les dépenses du chapitre «Biens, services et marchandises» au-delà du taux exprimé par l'indice genevois des prix à la consommation de l'année écoulée pondéré par l'indice d'augmentation de la population (sont exclus de cette disposition les augmentations des tarifs postaux, le coût du fuel, de l'eau, du gaz, de l'électricité);
- d'évaluer après deux exercices l'impact des mesures proposées ci-dessus.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**6. Réponse du Conseil administratif à:**

- la résolution de MM. Régis de Battista, Roman Juon, Pierre Rumo et M<sup>me</sup> Caroline Dallèves Romaneschi, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999, intitulée: «Pour une alimentation saine!» (R-544)<sup>1</sup>;
- la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 8 décembre 1999, intitulée: «Alimentation saine» (QE-15)<sup>2</sup>;
- la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2002, intitulée: «L'alimentation saine, c'est possible!» (M-181)<sup>3</sup>.

*TEXTE DE LA RÉOLUTION R-544*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à renoncer, dans les établissements appartenant à et subventionnés par la Ville de Genève (cuisines scolaires, crèches, services sociaux, homes), à la distribution d'aliments génétiquement manipulés;
- à promouvoir la consommation d'une nourriture saine (de culture biologique) dans ces mêmes établissements;
- à dispenser une information didactique dans les écoles, afin de démontrer aux élèves l'utilité d'une alimentation saine.

*TEXTE DE LA QUESTION ÉCRITE QE-15*

Suite au vote positif du Conseil municipal concernant l'alimentation saine servie dans les différents bâtiments appartenant à la Ville de Genève, les Verts aimeraient connaître les actions concrètes entreprises depuis lors par l'administration municipale pour aller dans le sens des vœux du Conseil municipal.

*TEXTE DE LA MOTION M-181*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport sur la mise en œuvre des invites de la résolution R-544 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Rapport, 3435.

<sup>2</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2346.

<sup>3</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Rapport, 3249.

- une étude sur la possibilité de fournir une alimentation saine, de culture biologique et de production régionale, dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

##### **Préambule**

Le Conseil administratif présente dans cette réponse plus particulièrement l'action conduite dans le cadre des restaurants scolaires. En effet, ce secteur a innové en ouvrant, à la suite de la motion M-181, le premier restaurant scolaire biologique du canton.

Toutefois, le rapport annexé, présenté par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, répond dans le détail aux questions soulevées par la résolution R-544, la question écrite QE-15 et la motion M-181. Ce rapport dresse un état des lieux relatif à l'ensemble des repas subventionnés par la Ville de Genève, qu'ils soient produits dans les restaurants scolaires (480000 repas/an), les crèches (350000 repas/an) ou les institutions sociales d'urgence (60000 repas/an).

##### **Repas scolaires**

En Ville de Genève, 14 associations de cuisines et restaurants scolaires subventionnées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance gèrent 38 réfectoires qui accueillent chaque jour 3200 enfants. La production annuelle de repas est de 480000.

Les restaurants scolaires sont contrôlés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui dispose, depuis juin 2001, d'une diététicienne engagée pour s'assurer de l'application des recommandations en matière d'alimentation saine et équilibrée. Son action est également dirigée sur les objectifs suivants:

- veiller à l'application de la directive qui proscrit les aliments contenant des OGM (organismes génétiquement modifiés);
- soutenir les associations dans les démarches visant à l'obtention du label «Fourchette verte junior»;
- améliorer l'information sur la traçabilité des produits et veiller au respect des directives données dans ce domaine par le Service des écoles et institutions pour l'enfance;
- superviser l'application des normes d'hygiène de l'ordonnance fédérale.

**Alimentation saine**

On entend par alimentation saine, une alimentation favorable au maintien d'un bon état de santé. L'impact de l'alimentation sur la santé est aujourd'hui une certitude scientifique reconnue par tous les services de santé en Suisse et dans le monde. Pour être saine, l'alimentation doit correspondre aux exigences de salubrité, c'est-à-dire être exempte de substances indésirables en quantité dangereuse pour la santé: résidus de traitements, pesticides, métaux lourds, antibiotiques, nitrates, champignons, moisissures ou encore bactéries (salmonelles, listeria, etc.). Le Service des écoles et institutions pour l'enfance veille quotidiennement à ce que le critère d'alimentation saine s'applique aux repas scolaires. D'autres directives sont également données aux associations, notamment en matière de traçabilité et d'interdiction des OGM. L'équilibre des menus est aussi régulièrement contrôlé.

**Aliments biologiques et de production régionale**

L'agriculture biologique répond au principe général, inscrit dans l'Agenda 21, de réduction de l'agression infligée à l'environnement par les activités productrices humaines. L'Agenda 21 milite clairement pour une agriculture qui contrôle les risques découlant de la modification d'organismes par la biotechnologie. Le principe de précaution demande de renoncer à un produit quand il y a des doutes quant à son innocuité pour la santé humaine ou pour l'environnement. En condamnant les OGM, l'agriculture biologique adhère à ce principe.

Issus de modes de production favorables à l'environnement, notamment pour la qualité de l'air et des sols, les aliments biologiques répondent donc à un objectif de protection de l'environnement. Cet objectif doit être renforcé par la prise en compte des moyens de transport utilisés pour amener un produit sur le lieu où il sera consommé et en donnant la préférence à l'approvisionnement de proximité.

Actuellement, à Genève, la capacité de production limitée et le surcoût des produits biologiques rendent l'utilisation de ces produits problématique pour la restauration collective. C'est pourquoi le Conseil administratif n'a pas souhaité imposer à l'ensemble des cuisines et restaurants scolaires de servir des repas biologiques. Des aliments biologiques peuvent évidemment entrer dans les préparations des cuisines et restaurants scolaires, mais les directives globales données dans ce sens se sont limitées à recommander que du pain biologique soit systématiquement servi aux enfants.

Toutefois, pour mieux évaluer les difficultés rencontrées, il convenait de tester un modèle. Une expérience pilote a donc débuté au restaurant scolaire de Saint-Gervais, avec la collaboration de l'association qui gère ce lieu. Lancée le

3 mai 2004, cette expérience, qui porte sur la production quotidienne de 150 repas, sera étendue à d'autres lieux, sous réserve de l'intérêt que manifesteront les associations à entrer dans cette démarche et des budgets disponibles pour couvrir les coûts supplémentaires.

Les lignes directrices du projet ont été arrêtées dans une charte soumise à l'approbation de l'association, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Les objectifs du projet pilote sont les suivants:

- déterminer le surcoût induit par la proposition de repas biologiques;
- déterminer le quota de produits biologiques atteignable dans les menus;
- constituer un réseau de fournisseurs locaux adapté à la restauration collective infantine;
- élaborer un document guide permettant, par la suite, de lancer le même type d'expérience dans d'autres restaurants scolaires;
- informer les enfants, les parents, le personnel parascolaire et le personnel de cuisine sur la démarche entreprise et sur les avantages des aliments biologiques par rapport aux produits conventionnels;
- proposer à la direction de l'enseignement primaire que les écoles concernées traitent des sujets liés aux aliments biologiques dans le cadre scolaire.

A la fin du mois de juin 2004, après deux mois de fonctionnement du restaurant biologique, et pour une production quotidienne de 150 repas, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a élaboré un rapport intermédiaire de cette expérience.

#### *Quota de produits bio dans l'assiette*

Le quota de produits biologiques visé par menu avait été fixé à 70% minimum. Dès le début de l'expérience, un quota de 95 à 100% de produits biologiques par menu a pu être atteint (sauf problème exceptionnel de rupture de stock chez le fournisseur). Seul le pain proposé n'est pas constitué à 100% de farine biologique, le fournisseur actuel de pain ne pouvant être abandonné car il constitue un partenaire de quartier et s'implique dans la vie du restaurant scolaire en vendant des cartes de repas.

#### *Variété et choix des produits*

La variété et le choix des produits sont satisfaisants. Le seul aliment n'existant pas en version bio est le poisson frais. Plutôt que de l'exclure, il a été décidé de maintenir du poisson d'origine conventionnelle dans les menus.

*Qualité des produits*

A une exception près (des fraises un peu défraîchies), les produits livrés ont toujours été de bonne qualité et supportent la comparaison avec les produits utilisés avant l'expérience.

Les pommes de terre fraîches présentent plus de taches noires et une part plus importante doit donc être éliminée lors du parage. Les autres légumes n'entraînent pas de pertes supplémentaires.

*Qualité de l'approvisionnement*

Pour favoriser le déroulement de cette expérience, l'association s'est adressée à un grossiste de Neuchâtel qui garantit la fourniture de la presque totalité des denrées nécessaires. Ce grossiste s'approvisionne dans la région genevoise (7 fournisseurs), en Suisse (70 fournisseurs) et à l'étranger (30 fournisseurs). La collaboration avec ce grossiste a été excellente, mais la volonté est d'orienter davantage l'approvisionnement sur le marché genevois.

Des contacts ont été pris avec deux fournisseurs genevois de fruits et légumes. L'un d'eux s'est d'ores et déjà montré intéressé et doit proposer une liste de fruits et légumes qui seront introduits dans le plan de menus préparé durant le mois d'août 2004. Le second fournisseur a besoin d'un temps d'adaptation pour répondre à cette demande, sa production étant adaptée à sa clientèle actuelle. A ce jour, il n'a pas été possible de trouver un producteur genevois de viande biologique.

*Satisfaction des enfants et des animateurs/trices*

Une première appréciation des menus a été effectuée durant les deux premiers mois d'expérience par les neuf équipes parascolaires (1 formulaire rempli par chaque animateur/trice lors d'une table ronde avec ses 10-12 enfants). Le résultat ne permet pas de comparer les repas bio aux repas «classiques», aucune démarche similaire n'ayant été menée avant l'expérience. Par contre, cette évaluation permet aux enfants de discuter et de s'exprimer sur le thème des repas et de l'alimentation en général. Les résultats sont aussi utiles au cuisinier.

De façon générale, les remarques des animateurs/trices et des enfants à l'équipe de cuisine semblent montrer que les repas sont appréciés autant qu'auparavant, voire davantage en ce qui concerne certains aliments. Les yogourts plaisent mieux aux enfants, et la volaille, plus ferme, est jugée meilleure, en particulier par les adultes.

Concernant les quantités de restes de repas, comparées avec les mêmes plats avant l'expérience pilote, il ne semble pas y avoir de différence.

### *Surcoût*

Dans les conditions actuelles du marché et dans le cadre de l'expérience pilote, le surcoût des aliments d'origine biologique (coût marchandises) est en moyenne de 1 franc de plus par repas. Cela représente environ 30% du coût marchandises évalué avant l'expérience, soit environ 150 francs par jour ou 22500 francs par année scolaire.

### *Poursuite de l'expérience*

L'expérience est poursuivie durant l'année scolaire 2004-2005. Deux mois sont en effet insuffisants pour tirer un bilan définitif, tant au niveau financier qu'au niveau du choix des produits (tournus des saisons). Un bilan final sera effectué à la fin de l'année scolaire 2004-2005. Le résultat des démarches prévues pour informer les enfants dans le cadre scolaire sera traité dans ce bilan.

### **Conclusion**

La promotion de l'alimentation saine par l'intervention quotidienne d'une diététicienne dans les restaurants scolaires, l'obtention du label «Fourchette verte junior» par cinq restaurants scolaires (gérés par deux associations), l'expérience pilote de repas biologiques et la volonté de l'étendre montrent l'importance que le Conseil administratif accorde à sa responsabilité en matière de repas collectifs organisés avec l'aide financière et logistique de la Ville de Genève.

Miser sur la qualité des produits, renoncer au modèle de production intensive au profit d'un approvisionnement réduisant les impacts sur l'environnement sont des choix essentiels dès lors que l'ensemble des repas considérés représente une masse de près de 900000 repas par an (restaurants scolaires, crèches et structures sociales d'accueil).

Servir des repas biologiques dans les établissements appartenant à la Ville de Genève ou subventionnés par celle-ci constitue par conséquent un objectif retenu par le Conseil administratif. Pour des raisons pratiques, stratégiques et financières, ce dernier souhaite toutefois développer cette démarche progressivement en s'appuyant sur l'adhésion des milieux associatifs concernés.

Les coûts induits, évalués aujourd'hui à 30% sur l'achat des marchandises, ne sont certes pas négligeables, mais ils doivent être considérés en termes de contribution au financement d'une politique de la santé à long terme.

Par ailleurs, le développement échelonné des repas biologiques devrait permettre de maîtriser progressivement ces coûts supplémentaires, sachant que, parallèlement, des facteurs d'économies peuvent intervenir. Par exemple, le

développement d'un marché local de produits bio permettra d'éviter les coûts des transports résultant d'un approvisionnement hors du canton, de même que la garantie d'une clientèle «captive» devrait inciter les producteurs locaux à ajuster leur offre à la demande, éliminant ainsi les pertes occasionnées par les marchés aléatoires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

*Annexes:*

- rapport «L'alimentation saine, c'est possible», juillet 2004
- charte «Projet pilote de restaurant scolaire bio»



Céline Liver, diététicienne diplômée  
Juillet 2004

## Table des matières

<b>1</b>	<b>R-544 : DEFINITIONS ET ETAT DES LIEUX</b>	<b>3</b>
1.1	R-544 "RENFORCEMENT A LA DISTRIBUTION D'ALIMENTS GENETIQUEMENT MANIPULES"	3
1.1.1	ETAT DE LA SITUATION	4
1.2	R-544 "PROMOTION D'UNE NOURRITURE SAIN"	4
1.2.1	DEFINITION	4
1.2.2	ETAT DE LA SITUATION CONCERNANT LA NOURRITURE SAIN	6
1.2.3	ETAT DE LA SITUATION CONCERNANT LA PROPOSITION D'ALIMENTS BIOLOGIQUES	8
1.3	R-544 "EDUCATION NUTRITIONNELLE DANS LES ECOLES"	8
1.4	CONCLUSIONS SUR LES TROIS INVITES	9
<b>2</b>	<b>M-181 : POSSIBILITE DE FOURNIR UNE ALIMENTATION SAIN, DE CULTURE BIOLOGIQUE ET DE PRODUCTION REGIONALE</b>	<b>11</b>
2.1	DEFINITIONS ET MISES AU POINT	11
2.2	ALIMENTATION SAIN	12
2.3	M-181 ET DEVELOPPEMENT DURABLE	12
2.4	CULTURE BIOLOGIQUE ET PRODUCTION REGIONALE	13
2.4.1	EXPERIENCES A GENEVE	13
2.4.2	ENQUETES MENEES PAR LE SERVICE DES ECOLES	13
2.4.3	PRODUCTION DE CHERIE POUR DES REPAS BIO ET DE CULTURE REGIONALE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES	16
<b>3</b>	<b>CONCLUSION ET PROPOSITIONS</b>	<b>18</b>
3.1	ALIMENTATION SAIN	18
3.2	REPAS DE CULTURE BIOLOGIQUE ET DE PRODUCTION REGIONALE	18
3.2.1	EXPERIENCE PILOTE DE REPAS BIOLOGIQUES	19
<b>4</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>21</b>

## Préambule

Dans la motion "L'alimentation saine, c'est possible!" (en annexe I), amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 décembre 2007, le Conseil municipal demande au Conseil administratif un rapport sur les invites de la résolution R-544 (en annexe II) ainsi qu'une étude sur la possibilité de fournir une alimentation saine, de culture biologique et de production régionale, dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, hôtels).

Ce rapport présente dans sa première partie un état des lieux de la situation dans les institutions subventionnées ou gérées par la Ville de Genève, c'est-à-dire les 14 associations de puéricultes et restaurants scolaires, les 27 crèches proposant des repas, l'accueil accompagné Square-Hugo et la salle à manger Sainte-Cécile. La deuxième partie de ce rapport est consacrée aux résultats de différentes études et réflexions visant à évaluer la possibilité de proposer une alimentation saine, de culture biologique et de production régionale dans ces mêmes établissements. Les implications financières, humaines et organisationnelles y sont discutées.

Le présent rapport a été élaboré par l'unité périscolaire du service des écoles et institutions pour l'enfance. Les données concernant les structures dépendant du service social et de la délégation à la petite enfance ont été récoltées auprès de ces deux services que nous remercions pour leur collaboration.

## 1 R-544 : définitions et état des lieux

### 1.1 R-544 "Renoncement à la distribution d'aliments génétiquement manipulés"

En Suisse, aucune plante génétiquement modifiée (OGM) n'est à ce jour autorisée à la culture, sauf à des fins expérimentales. Par contre, quatre types d'OGM importés destinés à l'alimentation humaine sont admis à la vente (trois types de maïs et un type de soja). Ces céréales peuvent entrer dans la composition des aliments sous forme d'huile, de fécule ou de lécitine. Les règles d'étiquetage en Suisse imposent l'obligation de déclarer tout aliment contenant un produit OGM (seuil de déclaration fixé à 1 %). L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les laboratoires cantonaux contrôlent la bonne application de cette réglementation.

Selon la WWF et l'OFSP, les grands distributeurs ne vendent pas de denrées transgéniques en Suisse du fait de l'opposition des consommateurs. Cette information est confirmée par les laboratoires des chimistes cantonaux.

### **1.1.1 Etat de la situation**

#### **Cuisines et restaurants scolaires**

Le service des écoles et institutions pour l'enfance a interdit dès 2002 aux 14 associations de cuisines et restaurants scolaires subventionnés par la Ville de Genève de servir des aliments contenant des OGM.

#### **Crèches**

Tout comme le service des écoles, la délégation à la petite enfance a enjoint en octobre 2002 les 27 crèches proposant des repas à bannir les denrées OGM des préparations.

#### **Service social**

Le service social sera dorénavant soumis aux mêmes règles et imputera à ses fournisseurs de repas de bannir les aliments contenant des OGM dans les repas proposés au Square Hugo et à la salle à manger Sainte-Clotilde.

Le contrôle de l'interdiction des OGM relève des compétences du Service de protection de la consommation.

## **1.2 R-544 "Promotion d'une nourriture saine"**

### **1.2.1 Définition**

#### **Alimentation et promotion de la santé**

On entend par nourriture saine une alimentation favorable au maintien d'un bon état de santé. L'impact de l'alimentation sur la santé et sur la survie de nombreuses maladies est aujourd'hui une certitude scientifique reconnue par tous les services de santé en Suisse et dans le monde. Dans les pays développés, les principales pathologies pour lesquelles il est prouvé que l'alimentation joue un rôle majeur préventif ou promoteur sont les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, l'obésité, le diabète et l'ostéoporose. Par exemple, on peut estimer que la fraction de mortalité par cancer attribuable à l'alimentation se monte à 20 à 50 %. Outre les conséquences sur le plan humain, les maladies liées à l'alimentation ont un coût économique considérable, estimé à environ 30 % des dépenses totales du système de santé dans les pays industrialisés occidentaux.

À Genève, le rapport sur la planification qualitative du système de santé genevois selon les 35 buts de l'OMS détermine les priorités de santé publique concernant l'alimentation : ce sont la diminution de la consommation de graisse et de sel et l'augmentation de celles des légumes, fruits, céréales, légumineuses et produits à tiers.

Une alimentation saine doit répondre aux besoins physiologiques de chaque individu, c'est-à-dire apporter les nutriments nécessaires en quantité adéquate : protéines, lipides, glucides, vitamines, sels minéraux, oligo-éléments, fibres,

---

Eilan 1998-2002 et perspectives de la Planification sanitaire qualitative du canton de Genève, IMSP

substances secondaires, etc.). Les besoins en chacune de ces substances pour le maintien d'un bon état de santé varient en fonction de l'âge, du sexe et de l'état de chaque individu (sportif, femmes enceintes, allaitantes, etc.). Des recherches épidémiologiques, biochimiques et physiologiques permettant d'établir les doses optimales à absorber quotidiennement. En Suisse, les "Valeurs de référence pour les apports nutritionnels"<sup>2</sup> des sociétés allemande, autrichienne et suisse de nutrition et les "Apports nutritionnels conseillés pour la population française"<sup>3</sup> constituent les références pour les institutions de santé publique.

A partir de ces valeurs, des quantités et fréquences par groupe d'aliments peuvent être conseillées. Par exemple, pour les repas au restaurant scolaire, la commission de la restauration collective du Département de l'Instruction publique en collaboration avec le Service de santé de la jeunesse (SSJ) a édité en 2003 "Le guide pratique du cuisinier, enfants de 5 à 12 ans" qui précise les portions et les fréquences recommandées.

#### **Salubrité alimentaire**

De plus, pour être considérée comme "saine", l'alimentation doit correspondre aux exigences de salubrité, c'est-à-dire être exempte de substances indésirables en quantité dangereuse pour la santé. Il s'agit des substances étrangères aux denrées alimentaires (résidus de traitements, pesticides, métaux lourds, antibiotiques, autres contaminants, etc.), des substances naturelles (nitrates, champignons, moisissures, etc.) ou encore des bactéries (*Salmonelles*, *Listeria*, etc.). Les valeurs de tolérance de ces différentes substances sont précisées dans la législation suisse, notamment dans l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène. Les contrôles incombent aux autorités cantonales (Service de protection de la consommation, vétérinaire cantonal, etc.).

#### **Agriculture et élevage biologiques**

Le terme "biologique" (ou bio) désigne des produits cultivés selon des modes de production favorables à l'environnement, notamment sur la qualité de l'air et des sols. Les principes de ce mode de production sont le respect des cycles naturels dans l'exploitation, la préservation de la fertilité du sol, la promotion de la biodiversité et l'interdiction des fertilisants, des produits phytosanitaires chimiques de synthèse et des OGM<sup>4</sup>. Les principes détaillés de production sont inscrits dans la loi suisse (Ordonnance sur l'agriculture biologique) et soumis à des procédures de contrôle par des organismes indépendants.

Ainsi, les aliments d'origine biologique répondent à un objectif différent d'une alimentation favorable au maintien d'un bon état de santé : le but poursuivi est la protection de l'environnement. Comme l'a relevé le journal français "50 millions de consommateurs" en 1999, il serait bon de dissiper les malentendus au sujet du bio. De nombreux consommateurs en Suisse et en France ont en effet la certitude que "manger bio, c'est meilleur pour la santé". Cette conclusion est probablement en

<sup>2</sup> Valeurs de référence pour les apports nutritionnels. Société allemande de nutrition, Société autrichienne de nutrition, Société suisse de recherches sur la nutrition, Association suisse pour l'alimentation, 1<sup>ère</sup> édition, ASA, Berne 2002

<sup>3</sup> Apports nutritionnels conseillés pour la population française, INPERRA-CINRS, 4<sup>ème</sup> édition, Ed. Tec & Doc, Paris 2001

<sup>4</sup> Dans un arrêt de février 2003 (1P.453/2002), le Tribunal fédéral estime que des produits bio peuvent contenir des traces d'OGM pour autant que leur présence ne dépasse pas 1 % et qu'elle résulte d'une contamination involontaire.

partie liée à l'association dans certaines publicités du terme "sain" aux produits bio. Le fait que l'agriculture biologique est plus "naturelle" laisse entendre qu'elle serait meilleure pour la santé.

Très peu d'études ont à ce jour été menées pour comparer les valeurs nutritionnelles et sanitaires des aliments bio à celles des produits conventionnels. Aucune évaluation d'ensemble n'a été effectuée en Suisse jusqu'à présent. Le premier rapport français sur ce thème est sorti en juillet 2008<sup>3</sup>, motivé par le fait qu'aucune évaluation d'ensemble n'avait été réalisée sur le plan nutritionnel et sanitaire en France. Les experts consultés concluent que "l'ensemble des données examinées dans le cadre de cette évaluation a montré, de manière générale, peu de différences significatives, et reproductibles, entre la composition chimique des matières premières issues de l'agriculture biologique et celles issues de l'agriculture conventionnelle". Ces différences "...semblent (...) trop faibles, voire négligeables, pour pouvoir induire un effet sur le statut nutritionnel du consommateur (...)". Il est rappelé : "au niveau nutritionnel, l'équilibre du régime global et la couverture des besoins demeurent les points primordiaux à considérer".

Concernant les aspects sanitaires, le même rapport précise que la grande majorité des produits bio analysés ne contiennent pas de résidus de pesticides. Au niveau des teneurs en nitrates et mycotoxines, le rapport conduit à des niveaux de contamination similaires ou inférieurs, résultats qui devraient être confirmés par de nouvelles études. A Genève en 2012, le Service de protection de la consommation a trouvé des résidus de pesticides dans 6 % des produits analysés issus de l'agriculture biologique (dans 44 % de ceux issus de l'agriculture conventionnelle dont 7 % étaient non conformes à la législation). Ainsi, il n'est pas exclu qu'un produit d'origine biologique contienne des pesticides, mais cela demeure peu fréquent. Des traces d'OGM ont également été détectées dans du maïs biologique par le Service de protection de la consommation de Genève en 2011.

Consommer des aliments biologiques n'est donc bon pour la santé ou au travers de l'impact positif que ce mode de production a sur l'environnement. Les connaissances scientifiques actuelles ne permettant pas d'inclure ce mode de production dans la définition d'une alimentation saine, favorable au maintien d'un bon état de santé.

### **1.2.2 Etat de la situation concernant la nourriture saine**

Dans ce sous-chapitre est présenté l'état actuel de la situation concernant la promotion d'une nourriture saine. L'analyse se base sur la définition de l'alimentation saine telle qu'elle a été présentée au point 1.2.1, donc sans l'intégration de la provenance biologique des aliments.

#### **Cuisines et restaurants scolaires**

En Ville de Genève, 14 associations de cuisines et restaurants scolaires, subventionnées par le service des écoles et institutions pour l'enfance, servent 38 réfectoires où quotidiennement 16 menus différents sont proposés. Chacune

<sup>3</sup> Evaluation des risques et bénéfices nutritionnels et sanitaires des aliments issus de l'agriculture biologique, Agence française de sécurité sanitaire des aliments, République française, 28 avril 2009 (<http://www.afssa.fr/dfs/assibaeedocrapportagricbio290703.pdf>)

association est libre de choisir son type de fonctionnement : soit elles engagent des cuisiniers professionnels qui produisent des repas sur place, soit elles se font livrer des repas par une autre association ou par une entreprise de restauration (Migros, Sonierent), soit elles font manger les enfants dans des restaurants privés (cafés-restaurants, EMS). Les menus sont conçus par un cuisinier professionnel, parfois en collaboration avec le comité de l'association. Sur 150 jours d'ouverture annuels, plus de 530'000 repas par an (enfants et animateurs) sont actuellement servis dans les restaurants scolaires, dont plus de 50 % sont livrés.

Depuis plus de 20 ans, Marie-Pierre THEUBET, diététicienne au SSJ (D.I.P.), a pour mission de répondre aux demandes des 53 associations de restaurants scolaires du canton de Genève. Un important travail a donc été effectué avec les associations volontaires. Il faut cependant relever que le nombre d'associations ayant fait appel aux services de la diététicienne est faible, sa collaboration n'étant pas imposée par le D.I.P.

Dès juin 2001, une diététicienne a été engagée par le service des écoles et institutions pour l'enfance à 60 % pour collaborer avec les associations de restaurants scolaires subventionnées par la Ville de Genève (son taux d'activité a passé à 80 % en octobre 2003). Sa mission est de s'assurer de l'application par les cuisiniers des recommandations en matière d'alimentation équilibrée, de promouvoir dans les restaurants scolaires un cadre favorable à l'éducation alimentaire, d'améliorer la traçabilité des produits servis, la transparence et l'information aux enfants et aux parents et de superviser l'application des normes d'hygiène de l'ordonnance fédérale. A cette fin, de nombreuses formations individuelles ou en groupes sont organisées à l'attention des associations, des supports pédagogiques créés et des évaluations nutritionnelles des menus régulièrement effectuées.

Dans l'ensemble, les repas servis sont qualitativement équilibrés. Des améliorations doivent encore être apportées sur la fréquence des plats gras. La diminution de la consommation de graisse est une priorité de santé publique en Suisse. Etant donné l'absence d'information sur l'équilibre alimentaire et la promotion de la santé dans la formation de base des cuisiniers, un travail sur le long terme est nécessaire.

Afin que les quantités d'aliments servis dans les assiettes correspondent aux critères d'une alimentation saine et pour motiver de manière adéquate les enfants à goûter de tout, une importante formation des animateurs du Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire doit être prévue. Le budget nécessaire à cette formation doit être débloqué au sein de cette institution.

#### **Crèches (état de la situation en juin 2003)**

La délégation à la petite enfance subventionne actuellement 50 institutions, dont 27 proposent des repas (collation du matin, repas de midi et goûter) cinq jours par semaine. La grande majorité des crèches possèdent leur propre cuisine dans laquelle un cuisinier professionnel prépare les repas. Seules 3 institutions sont livrées par une entreprise de restauration ou une autre crèche. Les menus sont conçus par le cuisinier et le/la directeur/trice de la crèche. En moyenne, 350'000 repas de midi sont proposés annuellement dans ces 27 crèches.

Pour former le personnel de cuisine au niveau nutritionnel, la diététicienne du SSJ est en contact permanent avec les crèches et répond aux nombreuses demandes dans les limites de ses disponibilités. Dans une optique de formation continue, deux publications sur les questions alimentaires et comportementales, l'une destinée aux parents, l'autre aux cuisiniers, sont actuellement en cours de réalisation par l'équipe pédagogique de la délégation à la petite enfance et les cuisiniers des crèches, en collaboration avec le SSJ (D.I.P.). La délégation entretient des contacts très réguliers avec tout le personnel des institutions, ce qui permet d'évaluer les besoins en formation. Il faut noter que les étudiants ont bénéficié de quelques heures d'enseignement durant leurs études en ce qui concerne l'alimentation de l'enfant et jouissent d'une solide formation en matière de pédagogie. Les besoins des cuisiniers en formation continue et en suivi restent néanmoins importants.

#### **Service social (état de la situation en juin 2003)**

Le service social de la Ville de Genève gère la distribution de repas aux personnes en situation précaire au Square Hugo (petit-déjeuner et repas à 16h00, 6 jours par semaine). Actuellement, en moyenne 180 repas sont servis quotidiennement, soit plus de 55'000 repas par an. Ces repas sont fournis par le Service Restauration des Hôpitaux Universitaires de Genève. Les menus proposés correspondent à ceux servis aux patients de l'hôpital (sans régime) et sont supervisés par les diététiciennes de l'établissement. Ainsi, l'équilibre alimentaire qualitatif des repas est assuré, par contre les quantités servies sont déterminées par le client.

La salle à manger de Ste-Clotilde est une structure gérée par une association et animée par du personnel du service social. Elle accueille des utilisateurs à qui sont préparés des repas 3 jours par semaine. Chaque jour, en moyenne 35 personnes y mangent, ce qui représente plus de 5'000 repas par année. Les repas sont fournis par un traiteur et les menus sont discutés avec le conseil d'administration de la salle à manger. Des directives seront dorénavant imposées au traiteur quant à l'équilibre alimentaire des repas et un contrôle des menus par une diététicienne doit être mis en place. Le grand intérêt pour les questions nutritionnelles exprimé par le personnel de la salle à manger favorisera l'introduction de ces dispositions.

#### **1.2.3 Etat de la situation concernant la proposition d'aliments biologiques**

Aucune directive particulière concernant la proposition d'aliments d'origine biologique n'a été donnée aux établissements subventionnés par la Ville de Genève. Néanmoins, de tels produits peuvent entrer dans la composition d'un repas mais, dans le cadre des budgets actuels, seulement de manière occasionnelle du fait de leur coût élevé.

### **1.3 R-544 "Education nutritionnelle dans les écoles"**

L'éducation nutritionnelle (ou plutôt alimentaire<sup>1</sup>) à l'école relève de la responsabilité et des compétences du Département de l'instruction publique et non de l'administration communale.

<sup>1</sup> Actuellement, on préfère la formule "éducation alimentaire" qui donne une vision plus globale de l'acte de manger.

Malgré les nombreuses études démontrant l'impact majeur de l'alimentation sur la santé, la mise en évidence de lacunes de connaissances chez les élèves et le constat inquiétant de l'ampleur des mauvaises habitudes alimentaires en Suisse et à Genève, le thème de l'alimentation n'est toujours pas présent dans les programmes d'enseignement jusqu'à la 6<sup>ème</sup> primaire à Genève<sup>7</sup>. Compte tenu de cette situation, le SSJ a réagi en mettant au point un programme d'actions pour l'école primaire, décliné en deux outils : un document pédagogique destiné aux enseignants du primaire permettant d'aborder la thématique de l'alimentation dans différentes branches (mathématique, vocabulaire, géographie, histoire, etc.) et une exposition "Je l'invide – Viens découvrir les aliments" circulant dans les écoles primaires du canton. Depuis sa création en 1989, environ 30'000 enfants de 14 écoles ont travaillé dans l'exposition. Malgré ce programme d'action, les moyens actuellement déployés pour une éducation alimentaire à l'école sont insuffisants.

La Ville de Genève peut par contre intervenir dans le cadre du restaurant scolaire : par exemple, une affiche d'information nutritionnelle destinée aux enfants, créée en 2003 par le service des écoles, a été apposée dans tous les restaurants scolaires. Un dépliant d'information destiné aux familles des enfants fréquentant les restaurants scolaires est en cours de diffusion par le service des écoles. Il aborde notamment le notion d'équilibre alimentaire. La Ville, en tant que commune, peut également collaborer avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire dans le cadre de la formation des animateurs, qui devra être développée.

#### 1.4 Conclusions sur les trois invites

##### **Organismes génétiquement modifiés**

Les aliments contenant des OGM sont proscrits dans les établissements subventionnés ou appartenant à la Ville. Ils le seront également au Square Hugo et à la salle à manger Sainte-Clotilde, à qui une directive sera donnée dans ce sens. La surveillance de cette directive relève des compétences du Service de protection de la consommation de l'Etat de Genève (DASS).

##### **Promotion d'une nourriture saine et aliments biologiques**

Le personnel de cuisine des restaurants scolaires et des crèches bénéficie depuis de nombreuses années des compétences des diététiciennes du SSJ du D.I.P. et du service des écoles de la Ville. Dans les crèches, l'alimentation constitue depuis longtemps une préoccupation de la délégation à la petite enfance et des différentes directions. Mais, étant donné l'absence d'information sur l'équilibre alimentaire dans la formation de base des cuisiniers, une collaboration systématique avec une diététicienne devra être mise en place. Il en sera de même concernant les menus proposés à la salle à manger Sainte-Clotilde. Les menus proposés au Square Hugo, quant à eux, sont déjà supervisés par les diététiciennes de l'hôpital.

Des aliments biologiques peuvent entrer occasionnellement dans les préparations, mais aucune directive n'a été donnée à ce sujet aux établissements.

<sup>7</sup> La situation nutritionnelle des enfants en âge scolaire et place de l'alimentation dans les programmes scolaires en Suisse, Rapport du groupe de travail Ecole et Alimentation de la commission fédérale de l'alimentation, Kurt Baedinger, Anne D. Rutter-Leutinger, Sabine Straub, août 2000.

### **Education nutritionnelle dans les écoles**

L'éducation alimentaire en classe relève des compétences du Département de l'instruction publique. Tout programme extérieur de prévention doit obtenir l'accord de la direction générale de l'enseignement primaire et doit s'insérer dans un cadre bien défini, dont la responsabilité est du ressort du SSI.

La Ville de Genève a néanmoins la possibilité d'intervenir auprès des enfants au sein des restaurants scolaires en créant des supports pédagogiques. Le personnel parascolaire a un rôle important à jouer dans la transmission du savoir alimentaire, sa formation s'avère donc indispensable. La proposition de menus équilibrés dans les restaurants scolaires est primordiale afin de servir d'exemple aux enfants. C'est en effet dans l'enfance que se développent les habitudes et comportements alimentaires qui vont influencer de manière déterminante l'état de santé à l'âge adulte. Le label Fourchette verte junior, créé au printemps 2003 pour les établissements accueillant des enfants de 4 à 15 ans, a été mis au point dans ce but (cf. point 3.1).

## **2 M – 181 : possibilité de fournir une alimentation saine, de culture biologique et de production régionale**

### **2.1 Définitions et mises au point**

Pour évaluer la possibilité de fournir une alimentation saine, certains termes doivent être définis au préalable.

#### **Alimentation saine**

La définition générale d'une alimentation saine, c'est-à-dire favorable au maintien d'un bon état de santé, est celle présentée au point 1.2.1. Le détail (fréquences des groupes d'aliments et quantités) ne sera pas développé dans ce rapport car il dépend de l'âge du public et du nombre de repas pris au sein de l'institution. C'est par exemple sur plus de 15 pages que "Le guide pratique du cuisinier, enfants de 5 à 12 ans" de la commission de la restauration collective du D.L.P. et du S.S.J précise les recommandations alimentaires pour les restaurants scolaires. Etant donné l'absence de formation des cuisiniers en matière d'équilibre alimentaire, une collaboration régulière entre le personnel de cuisine et une diététicienne est indispensable pour garantir l'équilibre des menus proposés.

#### **Culture biologique**

La définition de la culture biologique est présentée au point 1.2.1. Rappelons ensuite que même si le marché global du bio en Suisse enregistre chaque année une importante progression (7 % entre 2002 et 2003), ce type de production reste encore minoritaire dans notre pays, surtout en Suisse romande. En 2004, seuls 11,1 % des paysans suisses exploitent leur ferme de manière biologique et seulement 3,5 % à Genève (11 fermes sur 314)<sup>6</sup>. En 1996, la part d'aliments biologiques dans les ménages suisses s'élevait à 5 % des denrées alimentaires consommées<sup>7</sup>. Se pose donc en premier lieu le problème de l'offre actuelle quantitativement faible, engendrant des possibles difficultés d'approvisionnement.

En outre, le choix de produits bio d'origine régionale est naturellement très restreint puisque ces produits sont peu nombreux à être produits à Genève. Faire le choix du tout bio d'origine suisse, c'est donc opter pour une alimentation beaucoup moins variée, et donc ne répondant pas forcément aux critères d'une alimentation saine. Cette alimentation serait très éloignée des habitudes alimentaires genevoises et peu compatible avec les exigences des clients.

Il est utile également de préciser qu'à l'heure actuelle le concept du bio dans la restauration est encore peu développé, surtout en Suisse romande. Par exemple, le label "Le Bourgeois" qui atteste de l'application des directives de Bio Suisse est à ce jour attribué à 23 restaurants dans 7 cantons allemands. La société de restauration Coop propose un menu de produits bios dans plus de 130 de ses self-services publics, dont certains se situent en Suisse romande. Au niveau financier, le coût d'achat supérieur des produits bio par rapport aux produits

<sup>6</sup> Fatsch et Landmann 2004, conférence de presse du 23 mars 2004 de Bio Suisse

<sup>7</sup> Communiqué de presse "Enquête sur les revenus et la consommation de 1996 - La consommation d'aliments biologiques en Suisse", Office fédéral de la statistique, mars 2002, n° 0321-0202-00

conventionnels est justifié par un rendement inférieur et des coûts de production supérieurs.

## 2.2 Alimentation saine

Vu le nombre très important de repas servis dans les différents établissements subventionnés, plus de 940'000 repas par an, et les liens actuellement connus entre alimentation et promotion de la santé, la proposition de menus équilibrés doit constituer une priorité pour la Ville de Genève. L'état de la situation dans les restaurants scolaires, les crèches et les structures gérées par le service social, présenté en point 1.2.2, souligne les besoins de formation et de suivi des équipes de cuisine et d'animation au niveau de l'équilibre alimentaire.

Afin d'améliorer l'application des recommandations nutritionnelles dans les restaurants scolaires, l'action de la diététicienne engagée est indispensable. Par ailleurs, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire devra instaurer une formation obligatoire de son personnel dans ce domaine. Pour améliorer le suivi des menus proposés dans les crèches et répondre aux besoins de formation continue des cuisiniers, il est également nécessaire de poursuivre et de renforcer la collaboration avec une diététicienne, ce d'autant plus que pour répondre à la forte demande des familles, 20 nouvelles structures doivent ouvrir dans un proche avenir. Enfin, dans le secteur social, une diététicienne devra collaborer à la conception des menus de la salle à manger Sainte-Clotilde.

## 2.3 M-181 et développement durable

La motion M-181 s'inscrit dans une perspective de développement durable<sup>10</sup>, se faisant l'écho de plusieurs principes de la déclaration de Rio et de différents chapitres de l'Agenda 21 de Rio signé en 1992 par la Suisse (Sommet de la Terre, Rio, 1992).

### *Production biologique*

Tout d'abord, l'agriculture biologique répond au principe général, inscrit dans l'agenda 21, de réduction de l'agression environnementale dans les activités productives humaines. Dans le même état d'esprit, l'Agenda 21 de Rio préconise une gestion durable des sols et un développement rural et agricole durable, notamment par l'utilisation de nutriments et d'engrais organiques, en accord avec les principes de l'agriculture biologique. La conservation de la diversité biologique est un des grands piliers de l'Agenda 21 de Rio et constitue l'un des principes de l'agriculture biologique. Finalement, l'Agenda 21 milite clairement pour une agriculture qui contrôle les risques découlant de la modification d'organismes par la biotechnologie. Le principe de précaution demande de renoncer à un produit quand il y a des doutes quant à son innocuité pour l'environnement pour la santé humaine

<sup>10</sup> Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

ou l'environnement. En condamnant les OGM, l'agriculture biologique achève à ce principe.

40

### **Production régionale**

Le principe de l'Agenda 21 d'efficacité demande de considérer les moyens mis en œuvre pour amener un produit sur le marché en préférant celui qui rentabilise le mieux les ressources naturelles, l'énergie et le travail. Une alimentation de proximité répond donc à ce critère.

### **Alimentation saine**

Du point de vue de l'être humain, l'Agenda 21 de Rio comporte un chapitre sur la protection et la promotion de la santé. Une alimentation saine se place directement dans cette perspective.

## **2.4 Culture biologique et production régionale**

### **2.4.1 Expériences à Genève**

La crèche « le Serpentin » à Plan-les-Quatre propose depuis 1997 des menus composés en partie d'aliments issus de la culture biologique. Ce choix s'inscrit dans une démarche plus globale qui vise à proposer aux enfants des repas équilibrés, répondant à leurs besoins spécifiques liés à la croissance, tout en préservant la qualité de l'environnement. Des menus végétariens sont par exemple très régulièrement proposés aux petits convives.

La cuisine du « Serpentin » confectionne quotidiennement environ 80 repas pour des enfants de 3 mois à 6 ans. Le taux précis de produits bio par menu n'est pas connu, mais une majorité d'aliments sont issus de la production biologique ou intégrée<sup>1</sup>. Le choix des aliments est porté en priorité sur des produits bio quand ils existent, que leur coût est raisonnable, que leur qualité est satisfaisante et que la livraison répond aux besoins de la crèche. Les fournisseurs du « Serpentin » sont Bio-Service, un grossiste de produits biologiques, et les grandes surfaces (Coop, Migros). Le surcoût lié à l'utilisation de produits bio n'est pas connu.

A notre connaissance, il s'agit de la seule expérience de menus bio en restauration collective sur le canton de Genève.

### **2.4.2 Enquêtes menées par le service des écoles**

Deux enquêtes ont été menées par le service des écoles et institutions pour l'enfance afin d'établir une projection des coûts pour des repas bio et d'origine régionale et évaluer leur faisabilité dans le cadre des restaurants scolaires. Ainsi, un appel d'offre a été lancé auprès de trois entreprises de restauration (repas livrés) et

<sup>1</sup> La production intégrée correspond à un type de production intermédiaire entre la conventionnelle et la biologique. Elle prévoit un emploi modéré et prudent des produits phytosanitaires. Environ 95 % des fruits et légumes suisses et une grande partie des céréales importées sont issus de la production intégrée.

une petite recherche a été effectuée en collaboration avec un cuisinier de restaurant scolaire (repas confectionnés sur place).

#### 2.4.2.1 Données générales d'ordre financier

Les produits d'origine biologique sont plus chers que les produits conventionnels, mais de grandes différences existent selon la catégorie de produits concernée. L'Office fédéral de la statistique a publié en 2002 un communiqué de presse concernant la consommation d'aliments biologiques en Suisse<sup>12</sup> (voir annexe III) : les différences de prix relevées sont de 3 % pour les légumes, de 8 % pour la viande, de 12 % pour le pain, de 20 % pour les fruits, de 27 % pour le groupe "café, thé et cacao", de 34 % pour le sucre et de 53 % pour les jus de fruits et de légumes.

Ainsi, le surcoût est très variable selon la catégorie de produits concernée : la différence de prix est faible pour les légumes mais très importante pour les fruits, le sucre ou les jus de fruits et de légumes.

#### 2.4.2.2 Enquête avec des repas livrés

##### **Société de restauration Coop**

La société Coop, bien que maîtrisant la production de repas de qualité biologique, n'est pas en mesure de faire des propositions raisonnables, les demandes étant trop faibles pour mettre en œuvre une production en livraison différée bio.

##### **Société de restauration DSR**

Pour ces repas bio livrés, le prix fixé par DSR est de Frs. 15.- par unité pour une quantité de 100 à 150 repas (sans les coûts de livraison et de personnel). La part de produits bio atteignable est de 70 %. Pour des repas conventionnels, le prix unitaire de DSR est de Frs. 8.- (offre de DSR de décembre 2001). Ainsi, un menu d'origine biologique a un coût supérieur de 7.-, soit 86 %. Concernant l'origine régionale, une part de 25 % est atteignable dans les menus si la région comprend la Romandie.

L'entreprise DSR relève dans son offre que le nombre actuel de fournisseurs capable de proposer des produits bio est infime. Cela entraîne une difficulté à garantir une prestation homogène comprenant au minimum 70 % de produits bio.

##### **Société de restauration Scolarest - Compass Group (Suisse) SA**

L'offre de Scolarest comprend uniquement le coût-marchandise du repas et précise que la plupart des produits nécessite de la main d'œuvre supplémentaire pour les apprêter et génère une quantité plus importante de déchets. Le coût supplémentaire pour les produits d'un menu bio sur un mois de prestation est de 67 % par rapport à un menu standard. En se référant au prix actuel de vente des repas par Scolarest, Frs. 5.70 (sans les coûts de livraison et de personnel), le coût de fabrication d'un repas bio serait de Frs. 9.50 sans compter les coûts supplémentaires de main d'œuvre. Aucune précision n'a été fournie quant aux quotas atteignables de produits

<sup>12</sup> Communiqué de presse "Enquête sur les revenus et la consommation de 1998 - La consommation d'aliments biologiques en Suisse", Office fédéral de la statistique, mars 2002, n° 0321-0202-80

bio et des produits régionaux. Scolarest précise seulement que certains condiments n'existent pas en version bio.

Dans son offre, Scolarest relève qu'aucun fournisseur ne peut garantir une continuité dans l'approvisionnement des produits bio. L'information exacte et anticipée auprès des parents d'élèves n'est ainsi pas toujours possible, en raison des adaptations de produits à la dernière minute. Ceci entraîne également des difficultés de contrôle et validation des menus par la diététicienne. Scolarest prévient également que le choix limité des produits, lié à la faible production, favorise un risque de répétition des ingrédients dans les menus, qui seront, par conséquent, moins variés.

Le tableau ci-dessous résume les deux offres :

	DSR	Scolarest
Coût d'un menu bio	Frs. 15.- soit 100 % du menu standard	Frs. 9.50, soit 67 % du menu standard sans le surcoût de main d'œuvre
Coût d'un menu standard	Frs. 8.-	Frs. 5.70
Surcoût d'un menu bio (Frs. et %)	Frs. 7.-, 88 %	Frs 3.80 67 % (sans le surcoût de main d'œuvre)
Proportion de produits bio dans le menu	70 %	Non précisé
Proportion de produits régionaux (romands)	25 %	Non précisé
Remarques	- Pas de garantie d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de garantie d'approvisionnement</li> <li>• Validation des menus par la diététicienne difficile</li> <li>• Choix limité de produits → risque de répétition → menus moins variés</li> </ul>

#### 2.4.2.3 Enquête avec des repas confectionnés sur place

Il était initialement prévu de comparer le coût de deux semaines de menus conventionnels avec deux semaines de mêmes menus composés avec des produits biologiques. Ce mandat a été confié à un cuisinier expérimenté travaillant dans un restaurant scolaire (production quotidienne d'environ 600 repas). Mais l'offre actuelle de produits biologiques dans le cadre du réseau existant de fournisseurs est tellement restreinte que le calcul de coût n'a pas pu être effectué.

En effet, sur les 9 fournisseurs du restaurant scolaire, seuls 3 offrent à ce jour des produits d'origine biologique dans leur assortiment, soit un total de 20 produits différents. Le tableau en annexe IV présente le comparatif de prix complet ces 20 produits biologiques et de leurs équivalents conventionnels (18 prix comparatifs disponibles). Le tableau ci-après synthétise les différences de prix par catégorie de produits pour ces quelques aliments :

Catégorie de produit	Fournisseur	Surcoût moyen	Surcoût minimum	Surcoût maximum
Légumes et fruits surgelés	Frigemo	55 %	33 %	72 %
Pâtes surgelées	Frigemo	53 %	28 %	78 %
Pommes de terre surgelées	Frigemo	51 %	24 %	77 %
Produits laitiers	Au petit crémier	31 %	25 %	38 %
Viande	Volailles Import SA	85 %	05 %	85 %
<b>Tous les produits</b>		<b>53 %</b>	<b>24 %</b>	<b>85 %</b>

Le surcoût est ainsi systématique pour les produits d'origine biologique, s'élevant en moyenne de 31 à 85 %, selon la catégorie de produit. La moyenne de surcoût pour ces 18 produits est de 53 %.

Cette petite enquête ne permet pas d'évaluer le surcoût de repas biologiques dans un restaurant scolaire. En effet, le nombre de produits est trop limité et n'est pas représentatif de l'ensemble des achats effectués par les restaurants scolaires. Aucune conclusion générale ne peut donc en être tirée. Toutefois, l'enquête montre qu'une utilisation de produits biologiques dans les restaurants scolaires nécessite que les fournisseurs réadaptent leurs offres ou qu'un nouveau réseau de fournisseurs soit constitué.

Rappelons à ce propos que, pour des raisons de volume de marchandises commandées, les grandes surfaces chez lesquelles se fournissent les ménages ne conviennent pas aux restaurants scolaires.

#### 2.4.3 Projection de coût pour des repas bio et de culture régionale dans les restaurants scolaires

Les réflexions ci-dessous ne concernent que les restaurants scolaires et non les crèches et les institutions subventionnées par le service social. Pour obtenir une projection de coût proche de la réalité, un professionnel du domaine devrait être mandaté pour mener une étude d'envergure auprès de tous les restaurants scolaires, chacun fonctionnant de manière autonome avec ses propres fournisseurs. On ne peut pour l'instant que retenir que des repas composés à majorité de produits bio coûteraient plus cher que des repas standards, avec un surcoût minimum de 25 %.

Au surcoût « marchandise », il convient d'ajouter des frais logistiques pour le soutien et le conseil des cuisiniers dans leurs achats. De plus, afin d'expliquer les objectifs et avantages des aliments bio, une campagne d'information destinée aux enfants et à

leurs parents devrait être prévu, avec les frais de production de matériel et de personnel que cela implique.

Les coûts supplémentaires liés au repas bio ne pourront évidemment pas être assumés par les associations, mais seront à la charge de l'administration. En ce qui concerne les parents, ils participent actuellement à raison de Frs. 7.- maximum par repas, plus l'encadrement par le Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire (Frs. 3.- maximum). Il est donc difficile d'envisager une augmentation du prix de vente des repas.

## 3 Conclusion et propositions

### 3.1 Alimentation saine

Au vu des connaissances actuelles bien documentées relatives aux liens existants entre alimentation et santé et du nombre considérable de repas servis dans les établissements subventionnés par la Ville de Genève, soit plus de 840'000 par année, il est essentiel que ces derniers répondent aux critères d'équilibre et de santé. De plus, le rôle pédagogique d'exemplarité des menus s'avère d'autant plus important que les enfants représentent une proportion très élevée de cette clientèle. L'enfance constitue en effet une période privilégiée de la vie pour l'apprentissage des comportements et habitudes alimentaires.

Afin d'améliorer l'équilibre alimentaire des repas servis dans les restaurants scolaires, le personnel parascolaire doit bénéficier d'une formation théorique et pratique annuelle en matière d'alimentation, dispensée par un·e diététicien·ne. Les restaurants scolaires sont incités à obtenir le label Fourchette verte junior, distinction attestant de l'application des recommandations alimentaires enfantines, des normes d'hygiène et de la mise en place d'un tri des déchets<sup>15</sup>. A l'heure actuelle, quatre écoles suisses bénéficient déjà du label et sept autres ont en fait la demande auprès de l'association Fourchette verte.

Pour améliorer le suivi des menus proposés dans les crèches et pour poursuivre voire amplifier les efforts en cours dans le domaine de la formation continue des cuisiniers, la collaboration déjà engagée par la délégation à la petite enfance avec un·e diététicien·ne est à développer.

Concernant la salle à manger Sainte-Clotilde, le service social mettra en place des normes d'équilibre alimentaire dans les menus proposés, notamment en maintenant un·e diététicien·ne qui participera systématiquement à la commission des menus et collaborera avec le traiteur.

Une directive bannissant les OGM des repas servis au Square Hugo et à la salle à manger Sainte-Clotilde devra être donnée aux responsables de production des repas des deux établissements.

### 3.2 Repas de culture biologique et de production régionale

Au vu des connaissances scientifiques actuelles, aucun élément ne permet d'affirmer que les aliments d'origine biologique sont plus sains (significativement plus riches en vitamines par exemple) que les produits traditionnels. Le but de l'agriculture biologique est d'abord la protection de l'environnement.

En pratique, en Suisse, la production d'aliments biologiques est encore très restreinte et l'expérience dans la production de repas biologiques en restauration collective est quasi inexistante. Le nombre de fournisseurs et le choix d'aliments disponibles sont extrêmement limités à l'heure actuelle, d'autant plus en restauration

<sup>15</sup> Pour plus d'information, consulter le site [www.fourchetteverte.ch](http://www.fourchetteverte.ch)

collective. Le choix restreint de produits favorise un risque de répétition d'ingrédients dans les menus et donc une moins grande variété. Avec un réseau suffisamment développé de fournisseurs, il semblerait toutefois que des quotas moyens de 70 % de produits d'origine biologique et de 25 % de produits régionaux soient atteignables dans un repas de restaurant scolaire.

Les rendements plus faibles et les coûts de production plus importants des produits bio entraînent des coûts d'achat plus élevés pour ces produits. Le coût marchandise d'un repas bio dans un restaurant scolaire serait au moins 25 % plus élevé que celui d'un menu standard. Etant donné le manque d'expérience dans le domaine du bio en restauration collective, la difficulté à évaluer le coût du projet, l'incertitude quant à l'adéquation de la production et la réaction des consommateurs, une expérience pilote de restaurant bio en collaboration avec une association de restaurant scolaire a débuté en mai 2004. Le coût du projet (surcoût d'achat, de main d'œuvre, temps de recherche de fournisseurs, etc.) sera pris en charge par la Ville de Genève.

De plus, il a été demandé en décembre 2003 aux quatorze associations de restaurants scolaires de proposer systématiquement du pain d'origine biologique à leur clientèle. Le surcoût éventuel par rapport au pain proposé jusqu' alors sera pris en charge par le service des écoles, dans le cadre des subventions au déficit.

Une introduction généralisée du bio dans les repas des restaurants scolaires, des crèches et des institutions subventionnées par le service social ne peut s'envisager sans concertation avec les responsables de ces structures. En effet, il faut garder à l'esprit que chaque établissement est autonome dans son organisation et dans son approvisionnement. Outre l'aide financière pour le surcoût des produits bio, une aide logistique pour l'approvisionnement sera indispensable. Une information des consommateurs et de leurs parents semble également nécessaire.

### **3.2.1 *Expérience pilote de repas biologiques***

L'expérience pilote de repas biologiques dans un restaurant scolaire a débuté le 3 mai 2004 aux Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais. Cette association a accepté de relever le défi de servir à sa clientèle, une centaine d'enfants par jour, des repas composés en majorité d'aliments bio. Le fait que ce restaurant scolaire dispose d'une cuisine de production sur place et confectionne peu de repas facilite l'expérience.

La recherche de fournisseurs de produits bio a été difficile : moins d'une dizaine de produits bio ont été trouvés auprès des fournisseurs habituels de la cuisine et auprès des autres fournisseurs genevois. Les cuisines scolaires ont donc dû se tourner vers un grossiste de produits biologiques, installé sur le canton de Neuchâtel, Bio-Service. Cette entreprise distribue quotidiennement dans toute la Suisse une gamme de plus de 2'000 produits bio.

Avec ce large choix de produits, un quota de 90 à 100 % de produits biologiques dans l'assiette est atteint. Le surcoût marchandise par menu, calculé sur la base des menus de mai et juin, est de Frs. 1.40, soit Frs. 140.- par jour pour les 100 repas servis. Ce surcoût représente une augmentation moyenne de 43 % par rapport aux

menus habituels, avec un minimum de 5 % et un maximum de 76 %. Pour une année d'expérience aux Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, on prévoit donc un surcoût de l'ordre de Frs. 21'000.-. A noter que l'extension de l'expérience à d'autres restaurants scolaires permettrait peut-être de négocier les prix à la baisse.

## 4 Annexes

1. Motion M-181
2. Résolution R 644
3. Part des produits bio et différence de prix entre produits bio et produits conventionnels en Suisse
4. Comparatif de prix des 20 produits biologiques et de leurs équivalents conventionnels

**Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «L'alimentation saine, c'est possible!»**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 3 décembre 2002, dans le rapport M-181 A)

**MOTION**

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un rapport sur la mise en œuvre des invites de la résolution R-544 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999;
- une étude sur la possibilité de fournir une alimentation saine, de culture biologique et de production régionale, dans les établissements appartenant à la Ville de Genève et/ou subventionnés par celle-ci (crèches, cuisines scolaires, services sociaux, homes).

Résolution de MM. Régis de Battista, Roman Jaou, Max Caroline Dallavas Romanonchi et M. Pierre Russo: «Pour une alimentation saine!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 mars 1999 dans le rapport N° 434 A)

#### RÉSOLUTION

Considérant:

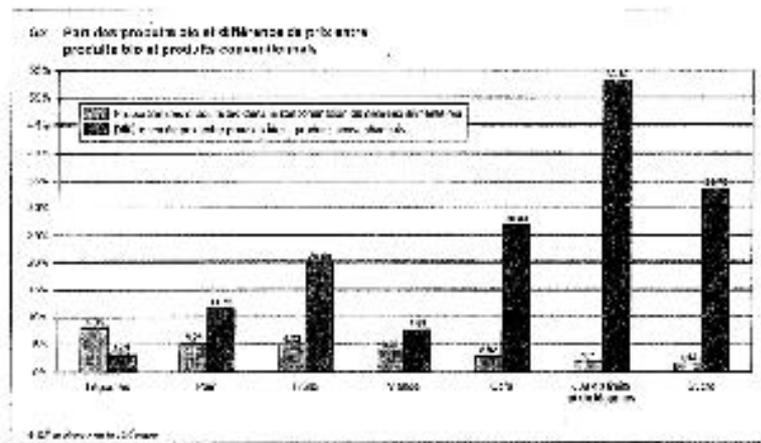
- le risque énorme que représente pour la santé la consommation de produits génétiquement manipulés;
- qu'il est inacceptable de provoquer des manipulations génétiques sur des plantes ou des animaux;
- que le génie génétique représente un danger réel pour l'environnement;
- qu'il faut veiller à la dignité et à l'intégrité des êtres vivants, à la préservation et à la mise en valeur de la diversité génétique, ainsi qu'à la sécurité de l'être humain, de l'animal, de l'environnement et des générations futures;
- qu'il est un devoir de surveiller la qualité et la provenance des aliments que nous consommons;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à renoncer, dans les établissements appartenant et subventionnés par la Ville de Genève (cuisines scolaires, crèches, services sociaux, homes, etc.), à la distribution d'aliments génétiquement manipulés;
- à promouvoir la consommation d'une nourriture saine (de culture biologique) dans ces mêmes établissements;

disposer une information didactique dans les écoles, afin de sensibiliser aux dangers l'utilité d'une «alimentation saine».

**Part des produits bio et différence de prix entre produits bio et produits conventionnels en Suisse**



**Source :** Communiqué de presse "Enquête sur les revenus et la consommation de 1998 - La consommation d'aliments biologiques en Suisse", Office fédéral de la statistique, mars 2002, n° 0321-0202-80

**Comparatif de prix des 20 produits biologiques et de leurs équivalents conventionnels**

Catégorie de produit (fournisseur)	Nom du produit	Prix (€)	Prix du même produit en version conventionnelle (même quantité)	Différence
Légumes (Bio-épicerie)	Chou-fleur BIO	7,05	4,30	64 %
	Fenouils ml fins BIO	6,80	3,70	57 %
	Brocolis BIO	7,65	4,90	62 %
	Petits pois jardinière ml fins BIO	6,55	3,65	66 %
	Mélangé de légumes BIO	7,50	4,70	60 %
	Carottes en rondelles BIO	6,50	3,80	72 %
	Carottes bâtonnets BIO	7,30	4,90	59 %
	Citroux-raves bâtonnets BIO	6,35	Pas de comparatif	/
	Cônes de betterre BIO	6,05	4,75	40 %
	Lettues en julienne BIO	6,50	4,00	33 %
Fruits (Bio-épicerie)	Rhubarbes BIO	5,60	3,90	44 %
	Fruits avec farine rousset/épinards BIO	21,75	12,20	79 %
	Lesagne aux légumes BIO	74,50	60,20	29 %
	Lesagne aux légumes BIO	11	Pas de comparatif	/
	Lesagne à la viande BIO	85,90	62,40	54 %
Pâtisseries (Bio-épicerie)	Mix biscuits nature BIO	7,00	6,05	24 %
	BIO Chocolat	6,3	3,50	77 %
Boissons (Bio-épicerie)	Yogourt biologique nature	0,50	0,40	25 %
	Yogourt biologique fruits	0,55	0,40	38 %
Produits laitiers (Bio-épicerie)	Crèmes de pasteur BIO	17,80	9,60	85 %

**CHARTRE « PROJET PILOTE DE RESTAURANT SCOLAIRE BIO »**  
**Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais**

**PREAMBULE**

Le projet pilote de restaurant scolaire bio répond à la motion M-191 « L'alimentation saine, c'est possible ! », adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève en décembre 2002. Cette motion demande de promouvoir un régime sain, de culture biologique et de production régionale dans les établissements subventionnés par la Ville. Le projet pilote entend évaluer la faisabilité et l'acceptabilité de repas bio en restauration scolaire et en évaluer le coût.

Cette expérience s'inscrit dans une perspective générale de **développement durable** par l'utilisation d'aliments dont la production est favorable à l'environnement : aliments issus de la production biologique et d'approvisionnement régional.

**Agriculture biologique**

*« L'agriculture biologique est un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique des sols... Les systèmes de production biologique reposent sur des normes qualitatives et précises de production dont l'objectif est de réaliser les agrosystèmes les meilleurs possibles, qui demeureront durables sur le plan social, écologique et économique. »<sup>1</sup>*

La charte « Projet pilote de restaurant scolaire bio » a pour objectif de définir le cadre de l'expérience aux Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais. Elle précise le rôle des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais, des équipes d'animation et du service des écoles et institutions pour l'enfance.

**ALIMENTATION ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Une part considérable de la pollution mondiale est provoquée par l'alimentation. En Suisse, le secteur alimentaire représente environ 20 % de la consommation totale d'énergie. Ce chiffre tient compte de la dépense directe en énergie (cuisson) et de la dépense indirecte (culture, préparation et transport des aliments). Les gaz à effet de serre (méthane, ammoniac), issus de l'agriculture, et les émissions issues de la combustion des carburants dans l'agriculture, l'industrie alimentaire et lors du transport des aliments constituent d'autres impacts environnementaux. De plus, l'épandage de pesticides, engrais, lisiers, fumier et boues d'épuration contenant des produits problématiques (phosphates, nitrates, métaux lourds, etc.) entraînent des pollutions des sols et des cours d'eau.

<sup>1</sup> Tiré des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique, de la Commission FAO/OMS du Code Alimentaire (1989).

## **DUREE DE L'EXPERIENCE**

---

L'expérience commencera le 8 mai 2004 et durera, en principe, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Selon le bilan de l'expérience, le projet sera :

- stoppé,
- poursuivi tel quel,
- poursuivi avec des modifications.
- étendu tel quel ou avec des modifications à d'autres restaurants scolaires.

## **PRINCIPES DE L'EXPERIENCE**

---

Les repas proposés, soit environ 100 par jour, sont composés d'aliments provenant de la production biologique. Au moins 70 % des ingrédients du menu proviennent de culture/production biologique et, progressivement, le quota augmentera en fonction des possibilités d'approvisionnement.

Le choix des aliments se fait en priorité sur des produits régionaux ou nationaux. La priorité dans l'approvisionnement géographique des produits est la suivante :

1. Région
2. Suisse
3. Pays limitrophes
4. Pays européens
5. Pays d'outre-mer

## **CRITERES D'APPROVISIONNEMENT**

---

### **A. Choix de produits de culture biologique (ou Intégrée) et de proximité**

Les priorités dans le choix des produits sont les suivantes :

1. Aliments issus de la production biologique régionale et nationale
2. Aliments de production Intégrée (nationale)
3. Aliments issus de la production biologique des pays limitrophes et européens
4. Aliments issus de la production conventionnelle nationale
5. Aliments issus de la production conventionnelle européenne
6. Aliments issus de la production internationale (outre-mer), biologique ou conventionnelle

### **B. Renoncement aux produits frais d'outre-mer**

Les produits frais provenant d'outre-mer ne sont utilisés qu'exceptionnellement et seulement si un même produit ou un produit proche, de provenance nationale ou d'un pays limitrophe, n'existe pas.

Le transport par avion a en effet un impact environnemental négatif considérable. On peut partir du principe qu'il y a eu transport par avion lorsque le produit est frais et facilement périssable (poisson, asperge, cerises, fraises, etc.).

### C. Produits frais de saison

Les fruits et légumes de saison sont privilégiés. Les légumes consommés hors saison (sous serre) entraînent une consommation d'énergie et une pollution quatre fois supérieures à celles occasionnées par des produits cultivés en pleine terre.

Les produits frais ou réfrigérés sont privilégiés.

### D. Limitation des produits d'origine animale

La consommation de viande et de produits d'origine animale est le facteur ayant le plus fort impact sur le bilan écologique. Les recommandations en matière de santé préconisent également une diminution de la consommation des aliments d'origine animale au profit de produits végétaux.

Les quantités de viande (ou poisson) servies sont faibles, correspondant aux recommandations pour une alimentation saine, soit 40 g max. jusqu'à 7 ans, puis 60 g max. par repas et par enfant (poids cuit).

Des plats végétariens sont régulièrement proposés (légumineuses, tofu).

## CONCEPTION DES MENUS

---

Les menus sont conçus selon la façon habituelle, en choisissant des produits répondant aux critères d'approvisionnement.

Les recommandations de la Commission de la restauration collective du DIF pour des repas sains et équilibrés sont respectées (« Guide pratique du cuisinier – enfants de 5 à 12 ans – repas de midi, S.F.J, DIF, 2003 ») : les fréquences de groupes d'aliments ainsi que les portions conseillées sont appliquées aux menus proposés.

Les aliments, les préparations et les menus proposés sont variés. En cas de baisse importante de la variété dans les menus due à la limitation des produits disponibles en version bio, un éventuel changement au niveau des principes sera discuté entre les Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais et le service des écoles et institutions pour l'enfance.

Le type de production (bio ou intégrée) est précisée dans le libellé des menus.

Les **parents** sont informés de la démarche et des buts de l'expérience.

Une information pédagogique destinée aux **enfants** est mise en place dans le restaurant scolaire (affiches, panneaux, etc.). Des actions complémentaires pour la promotion d'une alimentation équilibrée pourront être menées durant l'expérience (semaine du goût, découverte de nouveaux légumes, etc.). Ces actions seront discutées entre le service des écoles et les cuisines scolaires. Une collaboration avec l'école pourra être envisagée (bricolages, dessins ou autres activités autour des thèmes de l'environnement, de l'alimentation, de la ferme, etc.).

Le **personnel de cuisine**, les **commissaires bénévoles** et le **personnel parascolaire** sont informés de la démarche et des buts de l'expérience. La formation et l'information du personnel sont organisées par le service des écoles et les cuisines scolaires.

Le **personnel parascolaire** est particulièrement informé des buts de la démarche, sachant qu'il transmettra cette information aux enfants.

## BILAN

---

Pour permettre d'évaluer l'expérience et la faisabilité de son extension à d'autres cuisines et restaurants scolaires, différents éléments devront être relevés :

- Le quota atteint de produits biologiques par menu (poids des ingrédients bio / poids des ingrédients totaux).
- Les caractéristiques des produits bio (variété, qualité et choix des produits, régularité de l'approvisionnement, etc.).
- Le coût marchandise maximum, minimum et moyen par menu (comparé au prix moyen habituel).
- Les différences dans la préparation des produits (travail supplémentaire, modes de préparation et de cuisson).
- La satisfaction des enfants et des animateurs/trices.
- La quantité de restes de repas, comparée avec les mêmes plats avant l'expérience pilote.

Ces éléments permettront de constituer un dossier « guide » pour lancer la même expérience dans un autre restaurant scolaire. Ce dossier devra également comporter la liste exhaustive des fournisseurs de produits biologiques, la liste complète des produits bio disponibles sur le marché avec leur pays de production. Tout conseil pratique utile à l'exportation du concept devra aussi y figurer.

Un bilan sera effectué à la fin de l'année scolaire 2004-2005 et des bilans intermédiaires seront périodiquement établis.

## **SATISFACTION DES ENFANTS**

---

La réaction et l'appréciation des enfants devront être régulièrement relevées conjointement par l'équipe de cuisine et les animateur/trices parascolaires. Une méthode d'évaluation facile et réalisable sera mise au point par le service des écoles en collaboration avec le personnel parascolaire.

## **FINANCEMENT**

---

Le service des écoles et institutions pour l'enfance prend en charge le surcoût lié à l'approvisionnement et à la préparation des repas biologiques.

L'association des Cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais fera apparaître dans ses comptes le détail des coûts liés à l'expérience et s'engage à présenter un projet de budget exhaustif.

Simone IRMINGER  
Cheffe de service  
Service des écoles et  
institutions pour l'enfance

Eric VILLY  
Président  
Cuisines scolaires du quartier  
de Saint-Gervais

Claudio HOWALD  
Cheffe de service  
Groupement  
intercommunal pour  
l'animation  
parascolaire

Genève, le

**M. Alain Marquet (Ve).** Pour répondre à la réponse du Conseil administratif, je dirai que je suis bien entendu satisfait des premiers développements que ces textes ont permis, notamment par le biais du restaurant scolaire de Saint-Gervais. Je remercie d'ailleurs le Conseil administratif de m'avoir tenu informé de ces développements. C'est un bon début, mais j'attends du Conseil administratif qu'il aille plus loin. Il dispose pour ce faire d'un moyen qui est la subvention accordée aux différentes associations. Il dispose d'un autre levier, grâce à la diététicienne qui a la charge de convaincre les diverses associations. Enfin, un autre levier important est celui des parents d'élèves, dont beaucoup vont se demander pourquoi leur enfant, s'il fréquente tel restaurant scolaire, reçoit un repas d'une certaine qualité et, s'il mange ailleurs, reçoit un repas d'une autre qualité.

En outre, j'aimerais rappeler au Conseil administratif que la Ville dispose de nombreuses institutions – nous l'avions écrit dans la motion – dans lesquelles elle pourrait essayer d'inclure ces repas de nature biologique. Je pense là aux établissements à encadrement médico-social, à tous les locaux qui sont dévolus à la petite enfance, où il y aurait un apprentissage important à faire. Je ne doute pas que le magistrat y pense et j'aimerais qu'il nous présente des propositions sur ce sujet. Il va bien entendu nous rétorquer que cela a un coût, mais je pense que, en regard de certaines dépenses que notre Ville se permet d'engager, la majoration des subventions, nécessaire à financer le léger surcoût qu'impliquent ces repas biologiques, est peu importante par rapport aux autres investissements. J'attends donc que le magistrat s'engage sur ces propositions.

Enfin, j'aimerais juste relever que, dans la réponse, il est fait mention du poisson qui poserait problème. Il existe heureusement maintenant, en Suisse romande, des sources d'approvisionnement en poisson de qualité biologique qui permettraient aux restaurants scolaires d'inclure aussi ce produit de qualité dans les menus qu'ils proposent.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je remercie M. Marquet d'avoir reconnu l'effort accompli par le Conseil administratif. Il est vrai que les sources d'approvisionnement en ce qui concerne les produits biologiques s'améliorent tous les jours. Il l'a dit: pour le poisson, nous avons trouvé des solutions avec un distributeur de Neuchâtel.

Maintenant, pour que le magistrat, au nom du Conseil administratif, fasse un effort supplémentaire, il lui faut disposer, vous le savez très bien, du nerf de la guerre, de l'argent. Je veux bien vous faire des propositions, qui seront assez considérables du point de vue pécuniaire, puisque, jusqu'à présent, les produits bio sont quand même plus chers que les produits habituels. M. Marquet le sait mieux que personne. Il faudra donc que vous acceptiez les budgets que je vous propose. Alors, chiche, Monsieur Marquet!

**7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 11 février 2004, intitulée: «Épaisseur du «trottoir genevois» à la rue Necker» (QE-129)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Lors de la modification du régime de circulation à la rue Necker, une avancée de trottoir a été réalisée au droit de l'école municipale. Une chape de béton réalisée selon la technique dite «du trottoir genevois» a été coulée sur l'avancée ainsi réalisée.

Pourquoi l'épaisseur de ladite réalisation approche-t-elle les 15 à 20 cm et pourquoi est-elle en béton armé?

Quel coût cela représente-t-il?

Cela correspond-il à des normes et, si oui, auxquelles et pourquoi?

En cas de fouilles, l'épaisseur et la solidité de cette avancée de trottoir occasionneront de gros travaux: marteaux-piqueurs, scieuses, évacuation des déchets de chantier. Cela est-il opportun?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux ont été exécutés dans le cadre du crédit inclus dans la proposition PR-187 de 266786 francs, votée par le Conseil municipal le 11 février 2003.

Les trottoirs en béton, «type Ville de Genève» ont été construits dans les règles de l'art, selon la planche 10.1 des prescriptions pour travaux de génie civil de la Ville de Genève.

On précisera qu'aucune intervention de fouilles n'est tolérée dans un délai de cinq ans après la construction d'un aménagement neuf.

La norme de 12 cm d'épaisseur pour le béton correspond aux exigences techniques pour l'installation de ce type de revêtement. S'il s'agit de bitume, la norme est de 7 à 10 cm d'épaisseur. Il s'agit de normes techniques pour des revêtements réservés à la circulation des piétons. Il est vrai que le trottoir en enrobé bitumineux présente un avantage en ce qui concerne le coût, soit 72 francs/m<sup>2</sup> pour la démolition (y compris évacuation et taxes) et 108 francs/m<sup>2</sup> pour la construction, alors que les trottoirs en béton impliquent un coût de 86 francs/m<sup>2</sup> pour la démolition et 127 francs/m<sup>2</sup> pour la construction.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4487.

Ces prix ont été calculés sur la base de travaux exécutés en 2002 et 2003; il s'agit de coûts moyens, toutes charges comprises.

En revanche, cette différence de coût, qui est faible, est très largement compensée par les avantages que présente la construction en béton.

Tout d'abord, au plan de la durabilité, le béton se comporte mieux statiquement, sa durée de vie est plus longue, il supporte mieux les charges et les contraintes, il présente moins de risque d'affaissement après une fouille. En résumé, tous les critères de durabilité sont largement en faveur du béton et au détriment du trottoir en enrobé.

De même, du point de vue de l'esthétique, le béton présente des avantages. D'abord, il marque une différence naturelle entre le trottoir et la chaussée. Ensuite, la réfection du béton, après une fouille, est beaucoup plus discrète, car elle ne laisse pas apparaître de joint, laissant ainsi après intervention une surface uniforme; or ce n'est pas du tout le cas de l'enrobé bitumineux.

En ce qui concerne la démolition des installations, ce sont les mêmes outils qui sont utilisés tant pour le béton que pour l'enrobé bitumineux. De plus, comme indiqué plus haut, la différence des coûts n'est pas très importante.

En ce qui concerne le recyclage, les déchets de béton ont l'avantage d'être plus faciles à recycler que ceux des enrobés bitumineux.

En résumé, les avantages du revêtement des trottoirs en béton sont appréciables, tout particulièrement s'agissant des questions de durabilité, d'esthétique, de recyclage et d'entretien.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 7 avril 2004, intitulée: «Centre funéraire de Saint-Georges: changer la sono» (QE-141)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La sono des lieux de cérémonies du centre funéraire de Saint-Georges est très ancienne et peu audible. De plus en plus de familles optent pour des cérémonies avec de la musique sonorisée.

Est-ce que le Conseil administratif envisagerait de prendre des dispositions pour améliorer la sonorisation du centre funéraire de Saint-Georges et éventuellement pour les autres lieux de culte de la Ville de Genève?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Pour remédier au dysfonctionnement des moyens de sonorisation des chapelles du centre funéraire de Saint-Georges, diverses demandes ont déjà été formulées depuis 2000 par la direction du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, pour raison de compétences, au Service des bâtiments.

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, ce problème générant de plus en plus de doléances, la direction du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a réitéré une nouvelle requête auprès du Service des bâtiments. Ce dernier a mandaté un architecte-ingénieur acousticien pour remédier à ce problème. Celui-ci est intervenu le 5 avril 2004 et, selon les renseignements fournis par le Service des bâtiments, une étude a été effectuée et certains travaux sont d'ores et déjà en cours de réalisation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5617.

**9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 12 mai 2004, intitulée: «Qu'est-ce qu'un sous-sol conforme aux normes fédérales (collecteurs de la rue du Conseil-Général)?» (QE-146)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En lisant dans la presse les informations sur le chantier du tramway, on découvre, dans l'avis de la fin du mois d'avril 2004 intitulé «Tram Acacias: collecteurs finis», que «le bout de la rue du Conseil-Général est à présent équipé de collecteurs en sous-sol conformes aux normes fédérales».

Quelles sont ces normes fédérales? En quoi consistent-elles?

Subsidiairement, la rue du Conseil-Général a-t-elle été équipée de collecteurs séparatifs et à quel bassin versant appartient-elle?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le site internet ([www.way-tram.ch](http://www.way-tram.ch)), mis à jour par le bureau «Permis de construire» mandaté par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement donne une information et une communication continues sur le chantier du tramway.

La loi fédérale sur les eaux fixe les objectifs pour protéger la population et le milieu naturel contre les risques liés aux eaux polluées, ainsi que les critères pour la gestion optimale des eaux de pluies, afin de minimiser les dégâts liés aux événements de pluie exceptionnels.

La loi cantonale édicte la méthodologie pour atteindre les objectifs fixés. Le plan directeur des égouts (PDE), élaboré il y a plus de vingt ans par le Département des travaux publics pour le territoire de la ville et pour l'ensemble des communes du canton postulait pour un système séparatif qui, à terme, aurait couvert tout le territoire cantonal.

En application de ce plan directeur des égouts, la rue du Conseil-Général a partiellement été équipée d'un réseau séparatif public (diamètre 80 cm pour les eaux claires et diamètre 40 cm pour les eaux usées).

Parallèlement, le contexte législatif fédéral et cantonal imposant des mesures accrues de protection des lacs et cours d'eau, ainsi que des mesures de gestion d'eau à la parcelle (infiltration des eaux de pluie, rétention), a imposé la révision de la planification en vigueur.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5617.

La nouvelle méthodologie (L 2.05) consiste notamment à mettre en place des plans généraux d'évacuation des eaux, établis par les communes en collaboration avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Ces plans sont les instruments de planification et de gestion des systèmes d'assainissement des communes; ils sont approuvés par le Conseil d'Etat avant la mise en application.

L'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève est actuellement en cours. Dans ce cadre, un avant-projet dénommé «Image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» a été achevé en avril 2004.

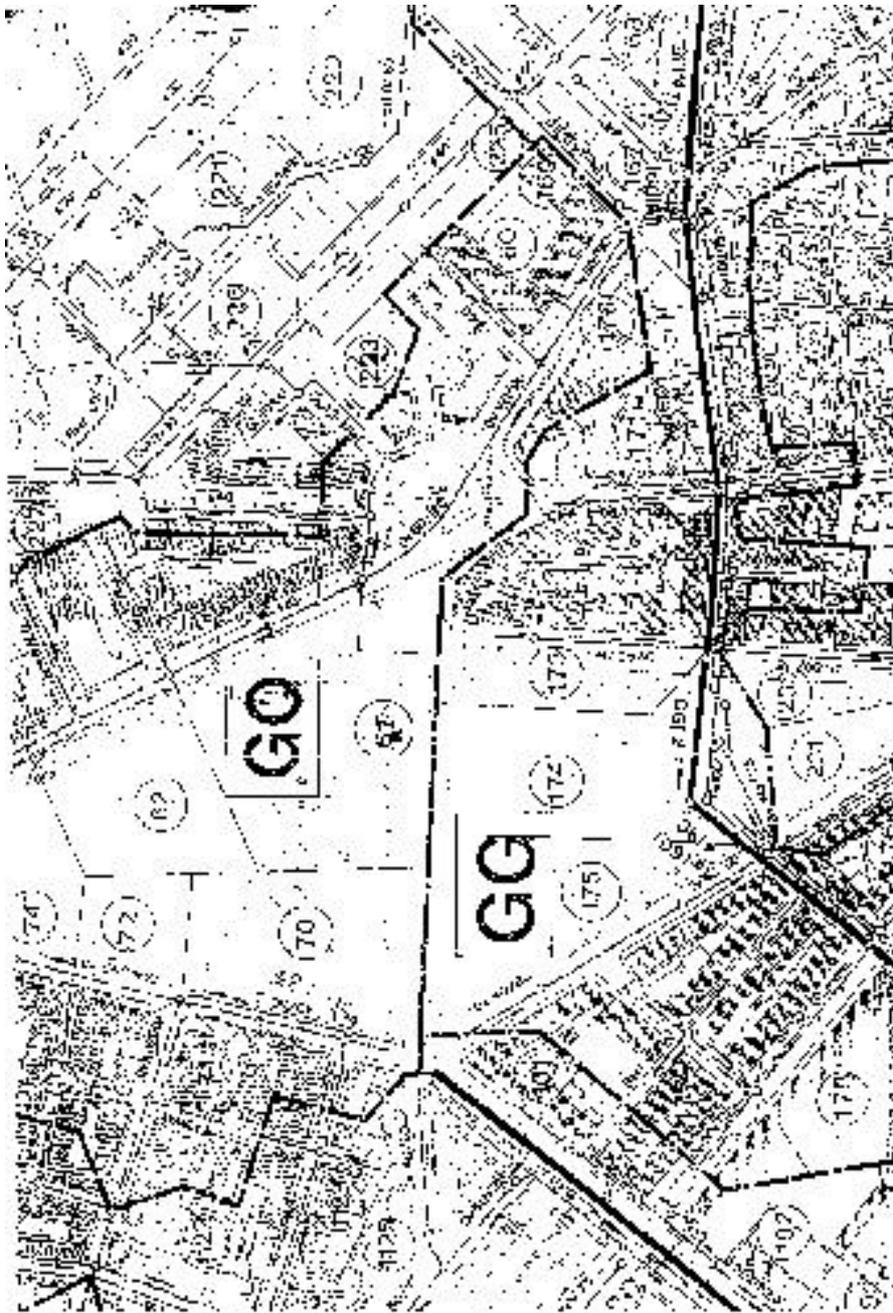
En application de cette nouvelle planification, la rue du Conseil-Général fait partie d'un bassin versant devant être équipé d'un système unitaire (situé à cheval sur les secteurs N° 61 et 223 du bassin versant GQ — voir extrait du plan annexé).

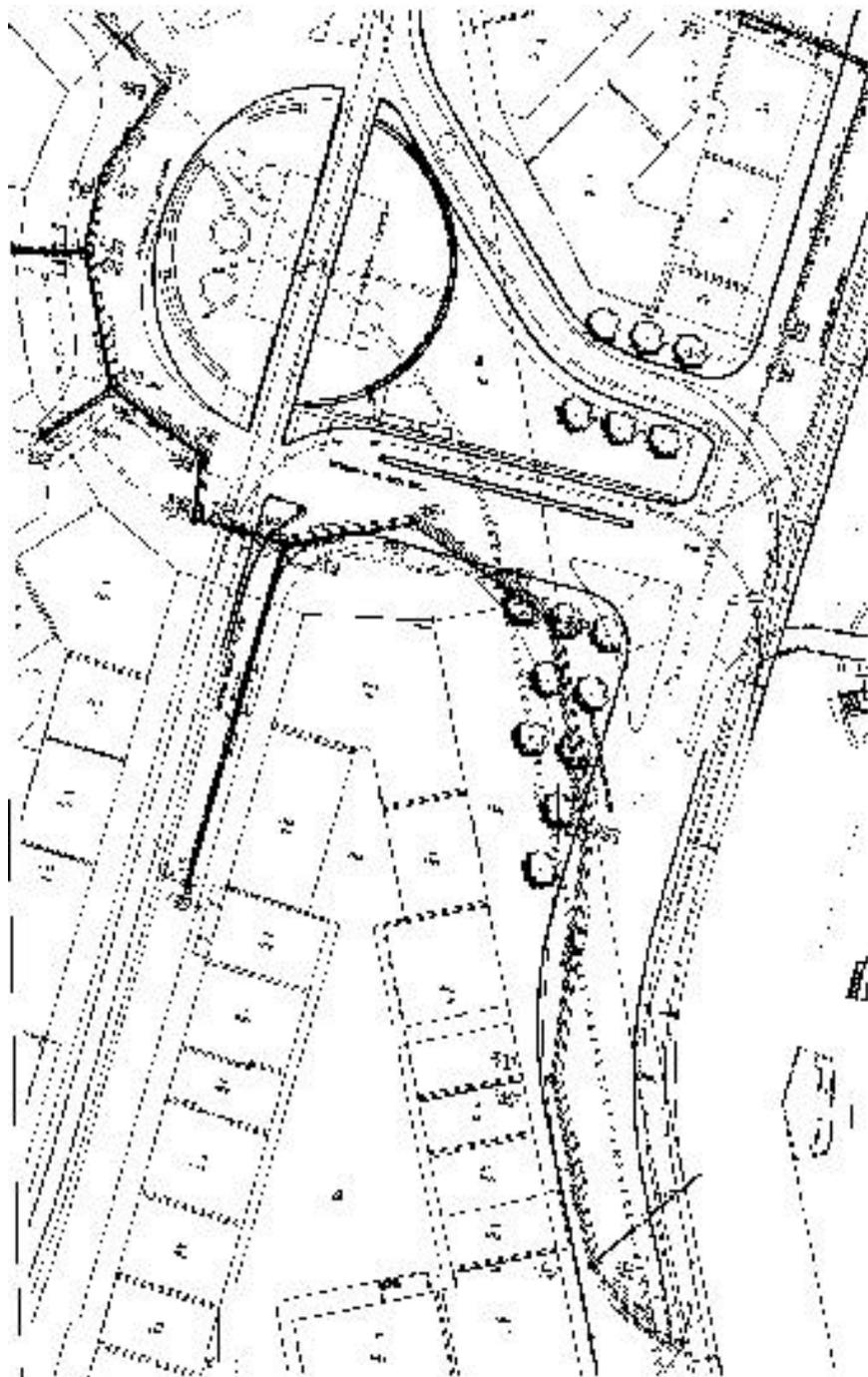
La mise en séparatif de la rue du Conseil-Général étant terminée, ce projet n'a pu être modifié à temps.

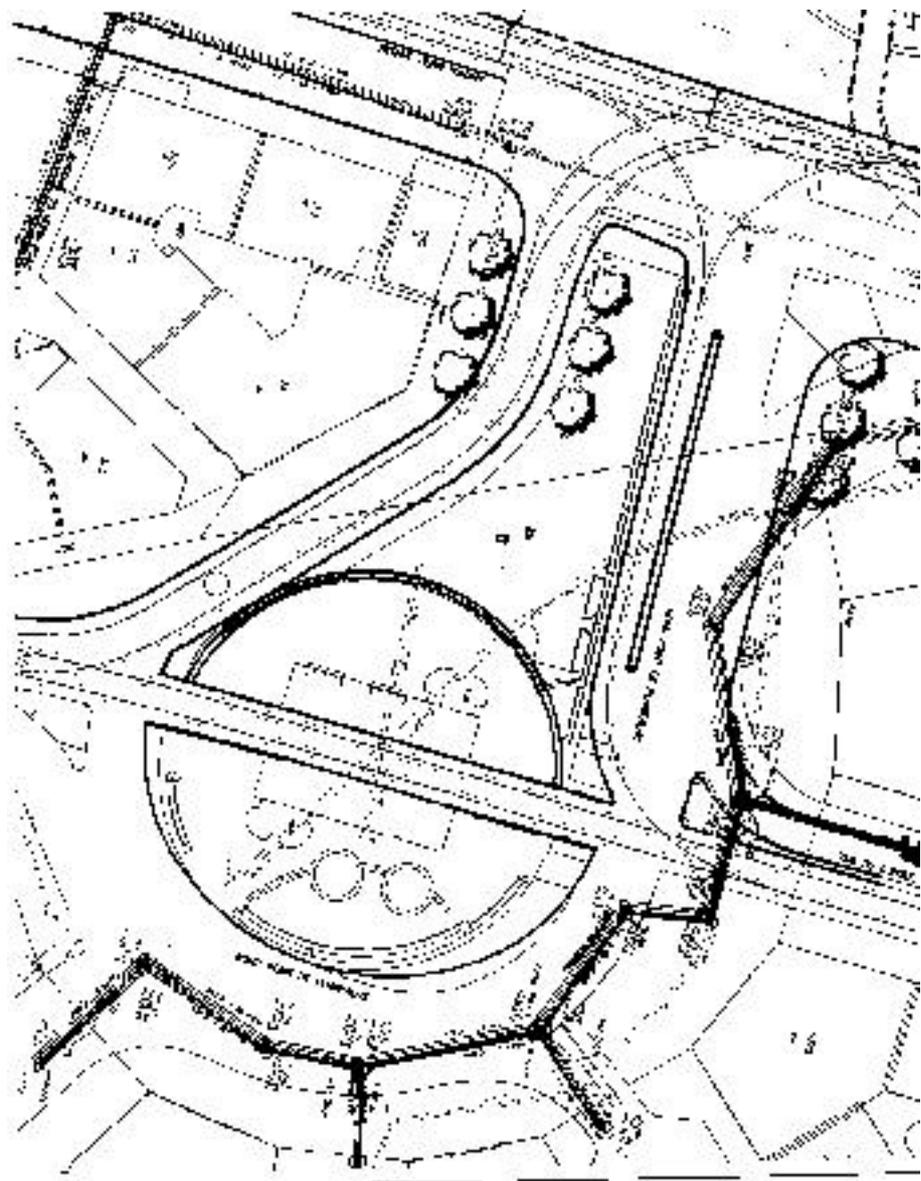
Au nom du Conseil administratif

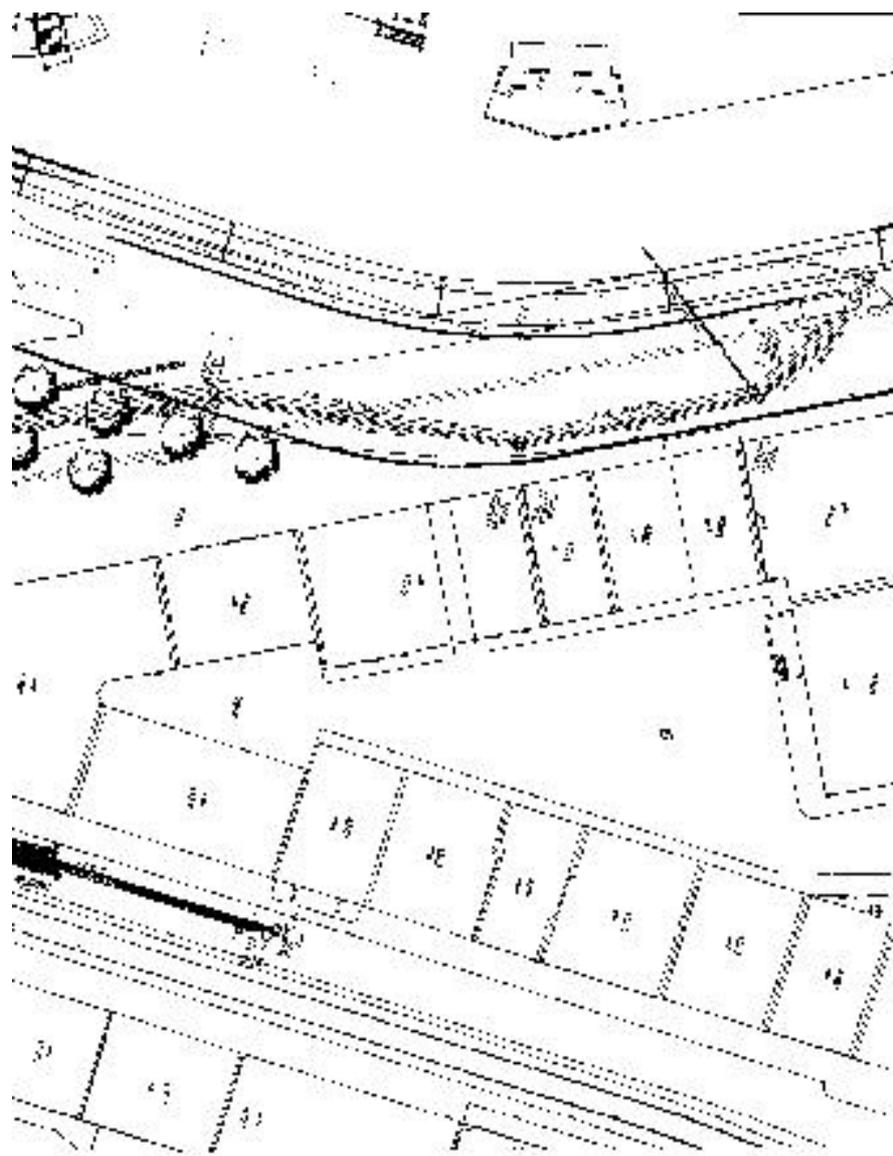
Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*









**10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 10 septembre 2003, intitulée: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares» (M-267)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'adhésion de la Ville de Genève, en tant que collectivité publique représentée par le Conseil administratif, à l'association Actares.

Par ailleurs, il demande au Conseil administratif de lui fournir, dans les meilleurs délais, un rapport complet relatif à la politique suivie par la Ville en matière de placement de ses fonds.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

**I. Adhésion de la Ville de Genève**

*Association Actares*

Actares, Actionnariat pour une économie durable, a pour but de promouvoir un actionnariat responsable et de favoriser sa pratique ainsi que de contribuer au développement d'une économie au service de tous les êtres humains et respectueuse de leur environnement.

La promotion des objectifs de l'association se fait de plusieurs façons:

- a) une participation active aux assemblées générales;
- b) la sensibilisation de l'opinion publique;
- c) les contacts et les négociations avec les sociétés anonymes, notamment par le dialogue ou d'autres moyens constructifs;
- d) la constitution de groupes de réflexion;
- e) l'encouragement à la constitution de fonds d'investissement constitués de titres suivis avec une attention particulière;
- f) des activités de sensibilisation auprès d'organismes ou de particuliers qui s'occupent de la gestion de portefeuilles;
- g) des interventions auprès des autorités et des partis politiques pour l'amélioration du droit des actionnaires et des responsabilités des sociétés anonymes.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Rapport, 1848.

Actares ne gère en revanche pas de fonds.

Toute personne physique ou morale peut devenir membre (dont: Terre des hommes Suisse-Genève; Déclaration de Berne Suisse; Banque alternative Suisse (BAS) Olten et Lausanne; Caritas Suisse; Eirene Suisse; Association genevoise pour l'alimentation infantile; Oikocredit (Association romande de soutien), Association écologie économie pour un développement durable, Genève; Pro Senectute, Vaud; Ville de Lausanne) de l'association. Plusieurs conditions sont requises:

- a) accepter les statuts et en particulier leur préambule;
- b) présenter une demande écrite;
- c) être admis comme membre par le comité, qui statue souverainement sur les demandes écrites d'adhésion;
- d) s'acquitter de la cotisation annuelle.

#### *Adhésion de la Ville de Genève à Actares*

Une adhésion de la Ville de Genève à Actares pourrait donner un signal de l'engagement municipal (seule municipalité à avoir adhéré, Lausanne a rejoint Actares en 2001) en faveur d'une économie durable, ainsi que permettre à la Ville de poser des questions aux entreprises desquelles Actares assiste aux assemblées générales (Actares s'est notamment impliquée dans les assemblées générales de Nestlé, Crédit Suisse, UBS, Novartis et Serono), sans que la source des questions soit nécessairement citée.

Cependant et à ces égards, une adhésion ne semble pas opportune en ce qu'elle ne semble pas devoir apporter un plus à la politique déjà clairement exprimée par la Ville de Genève en la matière. Par ailleurs, une adhésion de la Ville de Genève à Actares resterait d'ordre symbolique, étant donné que la Ville ne gère pas elle-même de fonds.

## **II. Placement de fonds municipaux**

### a) *La Ville de Genève et la CAP*

Pour aborder le deuxième volet de la motion, il convient de distinguer la Ville de Genève de la caisse de pension de ses fonctionnaires, la CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels).

En ce qui concerne la Ville de Genève, la politique de placement de ses fonds, lorsque le cas se présente, est simple. Des prêts à court terme sont faits à d'autres collectivités en Suisse, la trésorerie n'est pas investie dans des fonds de placement ou autre instrument financier de ce type.

En l'espèce, pour la Ville de Genève, il n'apparaît pas pertinent d'adhérer à l'association Actares.

Le cas de la caisse de pension des fonctionnaires de la Ville de Genève est différent. Tout d'abord, les employés de la Ville de Genève constituent environ la moitié des effectifs de la caisse. Ensuite, la Ville de Genève n'est représentée qu'au travers de sa position d'employeur au comité de gestion. Bien que la CAP fasse appel à des instruments financiers visés par la motion, le Conseil administratif ne pourrait que transmettre et soutenir une éventuelle adhésion de la CAP à l'association Actares au travers de cette seule représentation.

b) *Fondation Ethos*

Cela étant, la CAP nous a informés de son adhésion à la Fondation Ethos depuis un an. La Fondation Ethos a été créée en février 1997 par deux caisses de pension genevoises et gère 785 millions de francs avec des critères de développement durable (financiers, environnementaux et sociaux) pour le compte de ses membres. Elle est réservée aux placements des caisses de pension suisses (Ethos a par ailleurs contribué au lancement du fonds de placement de droit suisse Ethos-fund géré selon le même concept que les segments de la fondation et ouvert à toutes les catégories d'investisseurs). Aujourd'hui, Ethos regroupe 84 caisses de pension de toute la Suisse et poursuit les objectifs suivants:

- investir avec une approche intégrant le développement durable, permettre l'exercice responsable des droits de vote ainsi que favoriser un dialogue constructif avec les entreprises;
- offrir, par l'intermédiaire de sa société Ethos services, des conseils de gestion avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernement d'entreprise (corporate governance).

Pour la CAP, la gestion d'une partie de ses fonds par Ethos s'est révélée être une expérience satisfaisante qui sera renouvelée. Dès lors, une adhésion à Actares, qui rappelons-le ne gère pas de fonds, ne semble pas souhaitée, puisque les activités d'Ethos ont une portée plus large que celles d'Actares. Il est à noter, par ailleurs, que les interactions entre les deux entités sont multiples et qu'Actares rétrocède dans certains cas ses droits de vote à Ethos.

En conclusion et pour les raisons évoquées ci-dessus, une adhésion de la Ville de Genève à l'association Actares, Actionnariat pour une économie durable, n'est pas nécessaire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Pierre Muller*

**M<sup>me</sup> Caroline Schum** (Ve). J'aimerais intervenir en deux temps sur la réponse du Conseil administratif à cette motion, concernant l'adhésion de la Ville à Actares, tout d'abord sur la forme, puis sur le fond.

Je remercie le Conseil administratif pour les détails fournis dans sa réponse, notamment sur Actares et la Fondation Ethos – je parle ici en connaissance de cause puisque j'y travaille – ainsi que sur les placements des fonds municipaux. Toujours concernant la forme, j'ai cru lire dans le règlement du Conseil municipal que le Conseil administratif était chargé de répondre aux motions dans un délai de six mois. Nous avons attendu cette réponse plus d'une année et j'espère qu'elle est le fruit d'une réflexion approfondie au sein du Conseil administratif...

Sur le fond, j'aimerais signifier, au nom de l'Alternative, notre insatisfaction quant à la décision de non-adhésion à l'association Actares. J'ai bien lu qu'« une adhésion de la Ville de Genève à Actares pourrait donner un signal de l'engagement municipal en faveur d'une économie durable... » La réponse indique également qu'une telle adhésion « resterait de l'ordre symbolique ». Or, c'était précisément le souhait de ce plénum que de faire une action symbolique en adhérant à Actares. J'ai bien noté l'engagement de M. Muller – vous transmettez, Madame la présidente – en faveur d'une économie durable, mais nous aurions souhaité que le Conseil administratif franchisse ici le pas, en adhérant à l'association. Voilà, je répète que nous regrettons la position du Conseil administratif, qui va à l'encontre du souhait de ce plénum.

**M. Gilles Thorel** (S). Le groupe socialiste se rallie aux propos de la préopinante Verte. Effectivement, nous aurions souhaité que la Ville de Genève décide au moins une adhésion de soutien, une adhésion symbolique, quitte à se fendre d'une cotisation de soutien un peu plus importante que la cotisation normale d'un membre actif. En l'occurrence, la question n'était pas de savoir en quoi l'adhésion à Actares allait être utile à la Ville, mais plutôt en quoi l'adhésion de la Ville pouvait être utile à Actares!

**M. Pierre Muller, maire.** Je voudrais préciser que nous n'avons pas rédigé cette réponse à la légère. Nous avons renvoyé la motion à notre Service des relations extérieures, qui a fait une étude approfondie. Puis, nous avons décidé que nous ne pouvions pas être partout, que nous manifestions déjà ce genre de soutien dans d'autres réseaux et que ce n'était pas le tour d'Actares. D'ici quelques années, si les choses évoluent différemment, nous pourrions peut-être entrer dans ce réseau, mais, pour le moment, nous avons un réel problème. Vous le savez, qui trop embrasse mal étirent et, si nous entrons dans un réseau, nous devons y être efficaces. S'il s'agit juste de donner une petite subvention, ce n'est pas raisonnable. C'était d'ailleurs le point de vue unanime du Conseil administratif.

**11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>me</sup> Béren-gère Rosset, MM. Didier Bonny et Alain Gallet, acceptée par le Conseil municipal le 12 avril 2003, intitulée: «La loi du plus fort, ou le respect?» (M-349)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- s'associer au parrainage de la campagne «Le respect, ça change la vie», qui est en train de se mettre en place autour du maire d'Avusy;
- rejoindre l'association en voie de constitution et d'y jouer un rôle actif;
- charger l'unité Agenda 21 d'assurer le suivi et la mise en œuvre de cette campagne, transversalement, dans tous les domaines d'activité de notre municipalité.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les buts proposés par l'Association «Le respect, ça change la vie», à savoir la promotion du respect mutuel au sein de la société, sans distinction sociale, hiérarchique, raciale, culturelle, politique ou religieuse, la promotion du respect pour les biens et les valeurs privés ou publics et la promotion de la réflexion sur le thème du respect, sont des valeurs que la Ville de Genève soutient et encourage.

C'est pourquoi le Conseil administratif estime pertinent, dans une démarche de développement durable:

- de parrainer la campagne «Le respect, ça change la vie»;
- d'adhérer à l'Association «Le respect, ça change la vie»;
- de promouvoir et développer la campagne au sein des services qui se prêtent à la sensibilisation d'un public cible envers la notion de respect.

Des actions en ce sens ont été mises en place dans le courant de 2004. D'autres sont en cours de développement au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, du département des sports et de la sécurité, du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Actions réalisées en 2004:

- 8 mai 2004: campagne «Le respect, ça change la vie» lors de la Journée de conseils aux propriétaires de chiens. Organisation: Service des agents de ville et du domaine public;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 6588.

- 12-13 juin 2004: tenue d'un stand par l'Association «Le respect, ça change la vie» lors de la Fête du développement durable. Organisation: unité Agenda 21 de la Ville de Genève, Service cantonal du développement durable et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- brochure *Ecoles d'été 2004* du Service des sports aux couleurs du respect.

Actions en cours de développement:

- 20 septembre 2004: dans le cadre de la Semaine de la mobilité, journée consacrée à la campagne «La mobilité et le respect». Objectif: sensibiliser au respect envers les agents (agents municipaux, agents de sécurité municipaux, police), le code de la route et les différents usagers de la route. Organisation: Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et département des sports et de la sécurité;
- 22-23 septembre 2004: M. Tornare participera à la «dictée du respect», organisée par l'Association «Le respect, ça change la vie»;
- la brochure *Service des sports 2005* sera aux couleurs du respect;
- insigne sportif 2005: les activités sportives qui se disputeront sous les couleurs de l'Insigne sportif de la Ville de Genève seront également sous celles du respect. Organisation: Service des sports;
- des activités sportives de rue sont envisagées sous les auspices du respect, en collaboration avec la Délégation à la jeunesse;
- des contacts sont en cours au sein du département des affaires culturelles afin de développer une campagne orientée vers le public des bibliothèques, musées et centres culturels. M. Marc Dalphin, administrateur Agenda 21 du département, pourrait se charger de coordonner cette campagne.

La mise en œuvre et le suivi des campagnes seront assurés par les services concernés, et non par l'unité Agenda 21 qui ne dispose pas des ressources humaines nécessaires. L'unité Agenda 21 agira comme initiatrice des campagnes, sollicitant les services en ce sens.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

*Annexes:*

- formulaire de demande d'adhésion à l'Association «Le respect, ça change la vie»
- statuts de l'association



Association "Le respect, ça change la vie"

Adresse : Mairie d'Avusy

Route du Creux-du-Loup 42, Sézegnin

CH-1285 Athenaz

CCP : 17-735681-7

www.lerespect.ch

webmaster@lerespect.ch

**Demande d'adhésion à l'association  
"Le respect, ça change la vie"**

**Membres collectifs**

(associations, clubs, sociétés, entreprises, etc.)

<i>Nom ou raison sociale de l'entité</i>	
<i>Domaine d'activité</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>NP et lieu</i>	
<i>Adresse électronique</i>	
<i>Téléphone fixe et/ou portable</i>	
<i>Nom et prénom de la personne de contact</i>	
<i>Signature</i>	

**Conditions d'adhésion**

1. S'engager à respecter les Statuts de l'association et la philosophie de la campagne "le respect, ça change la vie" (cf. annexes) ;
2. Selon ses moyens et ses capacités, s'engager à promouvoir le respect mutuel dans la société ;
3. Soumettre au comité les projets engageant l'association (utilisation du logo).

**Cotisations annuelles**

<b>Membres collectifs :</b>	petites associations sans buts lucratifs	Frs 100.-
	entreprises jusqu'à 10 collaborateurs	Frs 200.-
	entreprises jusqu'à 100 collaborateurs	Frs 500.-
	entreprises de plus de 100 collaborateurs	Frs 2000.-
	communes de moins de 3000 habitants	Frs 200.-
	communes de plus de 3000 habitants	Frs 500.-

Le comité statue sur les demandes d'adhésion et les éventuelles exonérations ou rabais de cotisations.

**Bulletin à retourner à :**

Association "Le respect, ça change la vie"

Mairie d'Avusy

Route du Creux-du-Loup 42, Sézegnin

CH-1285 Athenaz



## STATUTS DE L'ASSOCIATION "LE RESPECT, ÇA CHANGE LA VIE"

### Art. 1

#### NOM ET SIEGE

Sous le nom Association "Le respect ça change la vie" (ci-après l'Association) il est créé une association à but non lucratif jouissant de la personnalité morale, conformément aux dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

L'Association est sans appartenance politique, corporative ou religieuse.

Son siège est à Genève et sa durée est indéterminée.

### Art. 2

#### BUTS

L'Association poursuit les buts suivants :

- promouvoir le respect mutuel au sein de la société, sans distinction sociale, hiérarchique, raciale, culturelle, politique ou religieuse ;
- promouvoir le respect pour les biens et les valeurs privés ou publics ;
- promouvoir la réflexion sur le thème du respect (voir annexe).

### Art. 3

#### RESSOURCES

Les ressources de l'Association proviennent :

- des cotisations de ses membres ;
- des recettes des activités menées par l'Association dans le cadre de ses buts ;
- des subventions et dons de ses partenaires publics et privés ;
- des legs.

#### Art. 4

### MEMBRES

Peuvent devenir membres de l'Association, les personnes physiques et morales qui s'identifient à ses buts.

La qualité de membre s'acquiert par décision du comité.

Celui-ci peut prononcer l'exclusion de tout membre qui porterait une atteinte grave aux intérêts de l'Association. Sa décision est définitive.

La démission d'un membre devient effective lorsque son nom n'est plus porté au comité.

Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association et n'ont que le droit sur ses avoirs.

#### Art. 5

### ORGANISATION

Les organes de l'Association sont :

- l'assemblée générale ;
- le comité ;
- les vérificateurs des comptes.

#### Art. 6

### ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association.

A ce titre il lui appartient notamment :

- d'élire le président ainsi que les autres membres du comité ;
- de désigner les vérificateurs des comptes ;
- de fixer le montant des cotisations qui peut varier selon que les membres sont des personnes physiques ou morales ;
- d'approuver les comptes annuels et de donner au comité décharge de sa gestion ;
- d'approuver les modifications des statuts ;
- de décider de la dissolution de l'Association.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, au moins 21 jours avant la date fixée.

Eile peut être convoquée en tout temps lorsque le cinquième des membres en fait la demande.

L'Assemblée générale ne peut trancher que des points portés à son ordre du jour.

Les décisions autres que concernant les modifications aux statuts et la dissolution se prennent à la majorité simple des membres présents, à moins (personne physique ou morale) d'unanimité d'une voix. En cas d'égalité des suffrages, le président décide.

**Art. 7**

**COMITE**

Formé de 5 à 9 personnes physiques désignées parmi les membres de l'Association, le comité en est l'organe exécutif.

A ce titre il lui appartient d'assurer la bonne gestion de l'Association, conformément à ses statuts et aux décisions de l'assemblée générale, et, notamment :

- de fixer le budget de l'Association, dont les dépenses doivent être entièrement couvertes par les recettes ;
- d'engager et de révoquer le personnel ;
- de décider des actions entreprises en fonction des moyens à disposition ;
- de rendre compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Le comité et le président sont élus pour une période de 2 ans, renouvelable.

A l'exception du président, désigné par l'assemblée générale, le comité s'organise librement.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents, le président étant compté comme deux voix.

**Art. 8**

**MODIFICATIONS  
DES STATUTS**

Il peut être procédé en tout temps à la révision partielle ou totale des statuts.

Les modifications, soumises à l'assemblée générale, doivent être adoptées par une majorité de 2/3 des membres présents.

**Art. 9**

**DISSOLUTION**

La dissolution de l'Association peut être requise tant par le comité (par décision prise à la majorité de ses membres) que par le tiers ou moins des membres de l'Association.

Elle ne peut être décidée que par la majorité des 2/3 des membres présents à l'assemblée générale convoquée à cet effet.

En cas de dissolution de l'Association, ses actifs nets seront dévolus à une institution poursuivant des buts similaires.

Ames adopté à Genève le 23 octobre 2003 par les personnes susmentionnées qui constituent de la fondation de l'Association.

- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler, acceptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2002, intitulée: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La présente réponse s'apparente tant par le périmètre qu'elle traite que par son contenu à la motion N° 138 intitulée: «Avenir des terrains de Sécheron et sort de leurs locataires», à laquelle le Conseil administratif a répondu en date du 14 février 2001. Dans le cadre de sa réponse, le Conseil administratif dressait l'inventaire des projets compris dans le périmètre de Sécheron et en précisait les grands principes en se référant à la première version du plan de coordination mis au point en 2000 par le groupe de travail Etat-Ville.

Ce plan régulièrement mis à jour par le Service d'urbanisme en lien avec l'Etat de Genève permet de suivre l'état d'avancement de tous les dossiers et précise leur articulation entre eux, qu'elle soit technique ou temporelle. Aujourd'hui, chaque projet avance avec des logiques et à des rythmes différents selon la nature et le rôle des acteurs concernés.

Selon la planche ci-jointe, intitulée «localisation des projets» (cf. planche 1), il existe ainsi:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Développée, 1756.

**1. Les projets, dont l'initiative est privée:***Projet «Serono» – étapes 1 et 2 (N° 2.1 et 2.2)*

Autorisée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 30 mai 2003, la première étape de la construction du centre de recherche et siège mondial de Serono est en cours de chantier. Elle abritera environ 1300 emplois pour une surface totale de 55 600 m<sup>2</sup>, dont les 60% seront consacrés à la recherche et au développement. Sa mise en service est prévue en juillet 2006.

Quant à la deuxième étape, elle est programmée pour faire face aux futurs besoins de Serono. Comprenant une surface de plancher d'environ 39 000 m<sup>2</sup>, elle accueillera quelque 800 emplois supplémentaires.

*Projet «Pharmacie principale» (N° 3)*

Une requête déposée par le groupe PP Holding SA est actuellement en cours d'examen. Elle concerne la réalisation d'un immeuble industriel et administratif en deux étapes.

*Plateau piétonnier (N° 4.2)*

Situé entre les deux étapes du projet «Serono» et destiné à compléter la liaison parc Mon-Repos – place des Nations, cet espace a fait l'objet d'un projet d'aménagement, dont la réalisation s'opère parallèlement à la construction de la première étape du centre mondial. L'accessibilité au public sera garantie par l'inscription d'une servitude d'usage public de façade à façade au profit de la Ville de Genève.

**2. Les projets dont la volonté d'action relève des collectivités publiques:****A. La Confédération***Maison de la Paix et IUHEI (Institut universitaire de hautes études internationales) (N° 15)*

Le concours à deux tours lancé par la Confédération et l'Etat de Genève entre 2002 et 2003 a désigné le projet lauréat intitulé «EJMIM» des architectes Carrilho da Graça, Pfaehler et Zein. La réalisation de ce projet, comprenant une surface brute de plancher d'environ 30 000 m<sup>2</sup>, devrait s'étendre entre janvier 2007 et décembre 2009. Le crédit d'étude est accordé; quant au crédit d'investissement, il sera réparti entre l'Etat de Genève et la Confédération. Toutefois, compte tenu de la situation financière de la Confédération, un redimensionnement du projet à la baisse est actuellement à l'examen.

*Extension de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) 2 (N° 16)*

Basé sur le plan localisé de quartier en vigueur (N° 28 593), le concours organisé par la FIPOI sur mandat de l'OMC a eu lieu en 2003. Bien que le projet «Body

double» ait été choisi par le jury, le maître de l'ouvrage a décidé de poursuivre les études et la réalisation sur la base du deuxième prix intitulé «Goldeneye» des architectes du «Group8» pour des raisons financières. La mise en service de ce bâtiment, d'une surface de plancher d'environ 22 000 m<sup>2</sup> pour 400 emplois, est prévue pour l'automne 2008. Le crédit sera présenté aux Chambres fédérales à fin 2004. Une demande définitive d'autorisation de construire sera prochainement déposée.

## **B. Le Canton de Genève**

### *Parking OMC (variante lac) (N° 1A)*

Malgré le préavis défavorable de la Ville de Genève, motivé notamment par l'existence d'une zone de verdure, par la loi sur la protection des rives du lac et les impacts sur l'environnement, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a délivré, en date du 6 mai 2004, la demande préalable d'autorisation de construire relative à la construction d'un parking de 514 places et à un réaménagement de surface. La demande définitive d'autorisation de construire sera déposée à fin 2004 et le démarrage du chantier est prévu à mi-2005. Le financement sera assuré par l'Etat de Genève.

### *Aménagement des terrains de sport du cycle d'orientation (N° 6)*

Le chantier s'est terminé en automne 2001. Des adaptations de limites sont réservées pour permettre l'évolution du projet sur le périmètre du foyer et assurer l'accès au dépôt des CFF.

### *Desserte locale nord (N° 8.2)*

L'étude est en cours et le financement sera assuré par l'Etat de Genève qui restituera l'ouvrage au domaine public de la Ville de Genève. L'adaptation des collecteurs existants par la route de liaison côté nord se fera au préalable de la réalisation de la deuxième étape du projet «Seron».

### *Périmètre industriel (N°9)*

Une étude de faisabilité a été entreprise par la FTI (Fondation pour les terrains industriels de Genève). L'image exprimée sur le plan n'illustre pour l'instant qu'une possibilité. La mise en valeur de ce périmètre reste toutefois tributaire des conditions d'accessibilité du secteur de Sécheron depuis l'avenue de la Paix.

### *Parking P+R et accès (N° 10)*

Sous l'impulsion du groupe de travail Etat-Ville, la Fondation des parkings vient de lancer un appel d'offres relatif à un projet de parc-relais P+R réalisable en deux étapes, dont la capacité finale en places de stationnement, initialement prévue à environ 880 places, sera fixée définitivement selon une étude d'attrac-

vité et l'étude d'impact en cours. Parallèlement, un parking provisoire de 100 places a été mis en service en décembre 2003 à proximité de la halte du tram 13 à la hauteur de l'avenue de France et à l'emplacement du futur P+R. Le taux de fréquentation actuel est de 40%.

*Halte RER (N°11)*

Sur la base des plans approuvés en juillet 2003 par l'Office fédéral des transports, la halte «Sécheron» du RER est aujourd'hui en cours de chantier et les premiers trains s'y arrêteront le 14 décembre 2004. Le financement est assuré par l'Etat de Genève et les CFF partiellement.

*Ligne tram 13 (N° 13)*

Le prolongement de la ligne 13 jusqu'à la place des Nations a été inauguré le 13 décembre 2003.

*Reconstruction du collège Sismondi (N° 18)*

La première étape de reconstruction du collège débutera à mi-2005, afin d'accueillir les premiers élèves pour la rentrée 2007. Le chantier relatif à la seconde étape est planifié pour fin 2007 afin d'accueillir les élèves à la rentrée 2009

**C. La Ville de Genève (cf. planche 2, localisation des projets Ville de Genève)**

Soucieuse d'agir en complémentarité, la Ville de Genève concentre ses efforts sur un certain nombre de dossiers, articulés autour de trois objectifs principaux:

- favoriser la création d'un pôle multimodal à Sécheron, favorisant le délestage du trafic de transit qui s'opère sur le centre-ville. Dans ce cadre, les aménagements liés aux nouvelles infrastructures de transports publics (halte RER, lignes de tram et bus) et le projet du parc-relais (P+R) sont fondamentaux. Bien qu'ils ne soient pas de sa compétence, la Ville de Genève leur accorde une grande importance et ne ménage pas ses efforts pour user de sa capacité d'initiative, que ce soit au niveau de l'aménagement de son domaine public ou de ses préavis;
- encourager entre le parc Mon-Repos et la place des Nations la mise en valeur d'un couloir de verdure doté d'une liaison lisible et permanente destinées aux piétons et aux deux-roues. Dans ce cadre, les projets décrits ci-dessous ont tous leur importance. Pour la plupart, ils ont déjà donné lieu à des demandes de crédit d'étude, voire de travaux, soumises pour examen au Conseil municipal.
- rechercher l'équilibre des affectations entre activités, logements et équipements de proximité. Dans ce cadre, la récente acquisition par la Ville de Genève de la parcelle du Foyer joue un rôle central.

*Réaménagement de l'avenue de Sécheron (N° 4.1)*

Un avant-projet a été étudié dans le souci d'assurer un cheminement piétonnier agréable (sur trottoir, la route restant carrossable) dans le prolongement du plateau piétonnier Serono. Une demande de crédit d'étude et de réalisation reste à faire, ainsi qu'une requête en autorisation de construire.

*Aménagement de l'avenue Blanc – côté sud (N° 7.1)*

Cet aménagement est lié au développement de la parcelle du Foyer.

*Aménagement de l'avenue Blanc – côté nord (N° 7.2)*

La réfection des collecteurs est terminée, quelques aménagements seront nécessaires à l'ouverture du complexe Serono. L'aménagement à terme est abandonné, vu la suppression de la restructuration de la ligne de bus 1 des TPG. Le crédit est déjà voté, il fait partie des mesures d'accompagnement de la construction du tramway «Sécheron».

*Desserte locale – côté sud (N° 8.1)*

L'aménagement de cette nouvelle voie de desserte sera étudié dans le cadre de l'évolution du projet du périmètre du Foyer, qui vient de faire l'objet d'un concours.

Par ailleurs des adaptations de limites avec les terrains de sports du cycle d'orientation sont à prévoir (cf. objet N° 6 sous canton de Genève).

*Passerelle sur voies CFF (N° 12)*

Un concours ouvert de projet a été jugé en février 2004. Le crédit d'étude est déjà voté et le développement du projet est en cours. Une requête en autorisation de construire et un crédit de construction seront déposés en automne 2005. La réalisation est prévue, selon les accords pris lors de la concertation autour de la halte RER, en 2006.

*Réaménagement de l'avenue de la Paix (N° 14)*

Ce réaménagement est indispensable en raison de toutes les nouvelles infrastructures qui solliciteront cette artère et dont la construction, pour certaines, est déjà entamée. Aussi, la demande de crédit de réalisation et la requête en autorisation de construire seront déposées avant la fin 2004.

*Réaménagement du chemin Rigot (N° 17)*

Une requête en autorisation a été déposée concernant la surface et l'assainissement. Une demande de crédit de travaux doit être déposée, les travaux sont prévus fin 2006.

*Aménagement du parc Rigot (N° 19)*

Un mandat d'études parallèles a été organisé pour l'aménagement de ce parc. Un groupe de mandataires a été choisi en mai 2004. Le crédit d'étude est déjà voté. Une coordination avec le Service des espaces verts et de l'environnement se met en place pour le développement du projet. L'aménagement des limites du parc se fera au gré de l'avancement des projets riverains, soit avenue de la Paix, chemin Rigot, etc., et le centre sera revitalisé ensuite.

*Aménagement de la place des Nations (N° 20)*

Le chantier est en cours. L'inauguration est prévue pour l'automne 2006.

*Réseau d'assainissement (N° 21)*

Le réseau d'assainissement public de tout le quartier de Sécheron s'inscrit dans un bassin versant qui sera traité en système séparatif.

Une partie de ce réseau a déjà été exécuté dans le cadre de la construction du tram «Cornavin-Nations». Il s'agit des collecteurs construits à l'avenue Blanc (nord, 7.2) et au chemin des Mines.

Le Conseil municipal sera prochainement saisi de deux demandes de crédit.

La première concerne l'exécution des collecteurs sous la desserte locale nord (8.2) et sous les voies CFF, jusqu'au chemin Rigot (17).

La deuxième concerne le réaménagement du chemin Rigot (17) avec la construction des collecteurs permettant d'écouler les eaux du futur collège Sismondi (18), dont l'ouverture (première étape) est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2007.

*Concept énergétique (N° 22)*

Le Service cantonal de l'énergie (ScanE), dans le cadre du plan directeur cantonal de l'énergie et de sa mission de planification énergétique territoriale, a développé un plan directeur énergétique pour le quartier de Sécheron. Ce projet comprend notamment la création de réseaux permettant d'utiliser l'eau du lac pour différents usages: chauffage et rafraîchissement de bâtiments privés ou publics, alimentation en eau pour des usages spécifiques ne nécessitant pas d'eau potable.

La Ville de Genève étudiera dans les différents projets conduits dans ce quartier, et en particulier pour le chauffage des bâtiments de la parcelle de Sécheron et l'arrosage des espaces verts municipaux rive droite, la faisabilité du raccordement à ces infrastructures.

*Périmètre résidentiel du Foyer (N° 5)*

Avec l'aménagement de la place des Nations, il s'agit manifestement du projet pour lequel la Ville de Genève a pris les plus grands engagements puisque, sur la base de deux propositions du Conseil administratif (cf. propositions PR-212 et PR-251 votées respectivement les 12 février 2003 et 14 janvier 2003), le Conseil municipal a décidé:

- de définir un programme qui fait le lien entre les besoins actuels en logement (grands appartements et EMS) et la recherche d'une identité pour le quartier par le biais d'équipements de proximité;
- de fixer des principes d'aménagement sous la forme d'une image directrice, qui tiennent compte de la préservation des qualités environnementales du lieu (végétation notamment), d'une densité et de gabarits urbains selon les normes de la zone ordinaire 3;
- d'acquérir la parcelle N° 2129 dite du Foyer;
- d'accepter la cession, par l'Etat de Genève, par voie d'échange, d'une partie de la parcelle N° 2213, située le long des voies de chemin de fer;
- et d'accorder un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture.

Sur la base des décisions et orientations du Conseil municipal, le Division de l'aménagement et des constructions a organisé un concours d'architecture à deux degrés. Le jury composé de professionnels, d'experts des administrations municipale et cantonale, ainsi que des représentants du quartier a retenu à l'issue de ses travaux quatre projets intéressants, dont le premier prix, attribué à l'atelier d'architecture Hunger, Monnerat, Petitpierre à Lausanne, servira de base pour la suite des études. Bien que l'implantation générale du projet, décomposée en quatre bâtiments de gabarit moyen, s'éloigne quelque peu des principes initialement contenus dans la proposition PR-212 du Conseil administratif, le programme est respecté.

Le jury considère que le résultat d'un concours n'est pas l'aboutissement d'un processus mais constitue plutôt le point de départ pour le développement du projet définitif. Les critiques du projet lauréat devront être prises en considération par l'auteur dans le cadre de la poursuite des études.

Ainsi vu que:

- ce projet se situe en zone ordinaire 3;
- le Grand Conseil a entre temps voté une loi qui permet de renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier même en zone de développement lorsque le projet se situe dans un secteur fortement urbanisé;
- la municipalité bénéficie aujourd'hui d'une parfaite maîtrise du périmètre,

puisqu'elle est devenue propriétaire d'un terrain de 13 700 m<sup>2</sup> environ, à viabiliser;

- l'évolution du dossier s'est faite en étroite collaboration avec les représentants de l'Etat de Genève et des habitants du quartier de Sécheron, dans le cadre du concours d'architecture récemment organisé;
- le dépôt des demandes de crédits ainsi que les propositions d'attribution de droits de superficie (EMS et logement) destinées à assurer les phases de concrétisation permettront au Conseil municipal de suivre régulièrement la progression de l'ensemble projet;

il convient aujourd'hui:

1. de renoncer à poursuivre l'application du droit d'initiative en matière de plan d'affectation pour éviter une procédure redondante, contrairement à ce qui avait été envisagé initialement (cf. proposition PR-212). A ce propos, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement vient de donner son accord par lettre de son président datée du 14 septembre 2004;
2. de mandater le/les architectes lauréat/s du concours pour le développement du projet en vue du prochain dépôt d'une demande préalable d'autorisation de construire sur la totalité du périmètre. A cet effet, une demande de crédit d'étude est déposée parallèlement à la présente réponse.

En conclusion, cette motion donne l'occasion au Conseil administratif de confirmer sa volonté d'informer régulièrement le Conseil municipal sur l'avancement de tous les projets qui vont participer à la transformation de l'identité du quartier de Sécheron, dont le rôle d'interface aura sans aucun doute des conséquences bénéfiques sur la manière de gérer la mobilité en Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

*Annexe*





13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, MM. Olivier Norer, Pierre Losio, Roberto Broggin, Alain Marquet, Alpha Dramé, Damien Sidler, Eric Rossiaud et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 7 septembre 2004, intitulée: «Facilitons la vie des papas dans les piscines municipales» (M-462)<sup>1</sup>.

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer des emplacements accessibles pour langer les enfants, tant pour les papas que pour les mamans, dans les piscines municipales de la Ville de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les piscines des Vernets et de Varembe sont toutes deux équipées de coins à langer situés dans des zones accessibles tant aux femmes qu'aux hommes.

A la piscine de Varembe, ce coin à langer se trouve dans une zone mixte en bas de l'escalier, à l'entrée. Aux Vernets, il se situe également dans l'aire commune des vestiaires.

Les papas qui fréquentent les piscines municipales peuvent donc langer leurs enfants, tout comme les mamans, dans les zones mixtes pourvues de coins à langer, sans être obligés d'aller dans les vestiaires réservés aux femmes. Il n'y a dès lors pas lieu d'installer de nouveaux coins à langer.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve). Je tiens à féliciter les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville pour la rapidité avec laquelle une solution a été trouvée pour la piscine des Vernets. Je m'étonne cependant de cette réponse de jésuite, qui donne l'impression que cette installation existait, alors qu'elle a été mise en place il y a deux semaines. Je suis allée vérifier: cela fait deux semaines que le

<sup>1</sup> Développée, 872.

coin à langer a été installé! Je trouve en outre dommage que M. Hediger n'ait pas eu la présence d'esprit de profiter de cette occasion pour mettre en avant l'efficacité des services de la Ville dans cette affaire. Enfin, je trouve très discutable de se moquer à ce point des conseillères et des conseillers municipaux, qui ont soutenu cette motion à l'unanimité! (*Applaudissements.*)

#### 14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

#### 15. Interpellations.

Néant.

#### 16. Questions écrites.

Néant.

**La présidente.** Avant de clore la séance, je rappelle aux membres du bureau ainsi qu'aux chefs de groupe qu'ils ont rendez-vous à la salle Nicolas-Bogueret. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure!

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2430
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2430
3. Questions orales .....	2430
4. Motion de M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un Musée des cultures qui ne fasse pas un pli» (M-482) .....	2433
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Alpha Dramé et Pierre Losio, renvoyée en commission le 10 février 2004, intitulée: «Biens, services et marchandises: essayons autrement!» (M-423 A).....	2450
6. Réponse du Conseil administratif à:	
– la résolution de MM. Régis de Battista, Roman Juon, Pierre Rumo et M <sup>me</sup> Caroline Dallèves Romaneschi, acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 1999, intitulée: «Pour une alimentation saine!» (R-544);.....	2484
– la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 8 décembre 1999, intitulée: «Alimentation saine» (QE-15); .....	2484
– la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 2002, intitulée: «L'alimenta- tion saine, c'est possible!» (M-181) .....	2484
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggini, du 11 février 2004, intitulée: «Épaisseur du «trottoir gene- vois» à la rue Necker» (QE-129) .....	2522
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 7 avril 2004, intitulée: «Centre funéraire de Saint-Georges: changer la sono» (QE-141) .....	2524
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggini, du 12 mai 2004, intitulée: «Qu'est-ce qu'un sous-sol conforme aux normes fédérales (collecteurs de la rue du Conseil- Général)?» (QE-146) .....	2525

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 10 septembre 2003, intitulée: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares» (M-267) .....	2531
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>me</sup> Bérengère Rosset, MM. Didier Bonny et Alain Gallet, acceptée par le Conseil municipal le 12 avril 2003, intitulée: «La loi du plus fort, ou le respect?» (M-349).....	2535
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Brogini, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler, acceptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2002, intitulée: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288) .....	2541
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M <sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, MM. Olivier Norer, Pierre Losio, Roberto Brogini, Alain Marquet, Alpha Dramé, Damien Sidler, Eric Rosiaud et Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 7 septembre 2004, intitulée: «Facilitons la vie des papas dans les piscines municipales» (M-462) .....	2551
14. Propositions des conseillers municipaux .....	2552
15. Interpellations .....	2552
16. Questions écrites .....	2552

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*